



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

SERIE ETUDES N°11

**ANALYSE COMPARATIVE DE LA PAUVRETE EN
2008 DANS LES PRINCIPALES AGGLOMERATIONS
DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA**

AVRIL 2014

Sommaire

Pages

Sigles et abréviations.....	ii
Table des illustrations.....	iii
Avant-propos	iv
Résumé exécutif	v
Introduction	1
1. Démarche méthodologique adoptée.....	2
1.1 Les bases de données utilisées.....	3
1.2 Paramètres retenus pour l'harmonisation des analyses	5
1.3 Approche méthodologique de l'estimation d'un seuil régional de pauvreté	6
2. Tendances de la pauvreté dans le cadre de l'analyse régionale de la pauvreté (Abidjan= Référence)	10
3. Profil sociodémographique de la population et des ménages	13
3.1 Profil sociodémographique des ménages et de la population	13
3.2 Scolarisation, niveau d'instruction et alphabétisation	16
4. Emploi, marché du travail et qualité de l'insertion dans les principales agglomérations	20
4.1 Examen et analyse des principaux indicateurs liés à l'emploi	24
4.2 Analyse de la ségrégation dans l'emploi	28
4.3 Adéquation emploi/éducation.....	30
4.4 Analyse du rendement de l'éducation sur les marchés du travail.....	32
5. Inégalité de la distribution du niveau de vie.....	35
6. Conclusion, principaux enseignements et implications par rapport au processus d'intégration économique et sociale.....	42
6.1 Conclusion	42
6.2 Principaux enseignements	43
6.3 Principales implications par rapport aux axes d'orientation de politiques socio-économiques au niveau régional ...	44
6.4 Perspectives pour un meilleur suivi-évaluation des indicateurs des DSRP et des OMD au niveau régional	47
6.5 La dimension sociale de l'intégration économique, un préalable indispensable à reconsidérer	48
7. Bibliographie	51
8. Annexes	52

Sigles et abréviations

Sigles	Libellés
AFRISTAT	: Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
BIT	: Bureau international du travail
CEDEAO	: Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest
CERA	: Centre d'études et de recherche appliquée d'AFRISTAT
CSP	: Catégories socioprofessionnelles
DSRRP-AO	: Document de stratégie régionale de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest
EDM 2008	: Enquêtes auprès des ménages de 2008
F CFA	: Franc de la Communauté financière africaine
FMI	: Fonds monétaire international
IFU	: Identifiant fiscal unique
IHPC	: Indice harmonisé des prix à la consommation des ménages
GE(-1) à GE(2)	: Classe d'indices d'inégalité permettant d'apprécier le niveau de l'inégalité en différents points d'une distribution (GE(-1), GE(0), GE(1), GE(2), $x = -1, 0, 1, 2$ correspondant aux différents niveaux de la distribution étudiée)
Kcal	: Kilocalories
NIF	: Numéro d'identification fiscale
NINEA	: Numéro d'identification nationale des entreprises
Numéro INSAE	: Numéro d'identification INSAE des entreprises
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
PARSTAT	: Programme régional d'appui statistique la surveillance multilatérale
PER	: Programme économique régional
PPA	: Parité de pouvoir d'achat
UPI	: Unité de production informelle
PMI/PME	: Petite et moyenne industrie/Petite et moyenne entreprise
SCN	: Seuil calorique normatif
SMIG	: Salaire minimum interprofessionnel garanti
TBS	: Taux brut de scolarisation
TBSTNC	: Taux brut de scolarisation tous niveaux confondus
TCP	: Travailleurs pour compte propre
TNS	: Taux net de scolarisation
TNSTNC	: Taux net de scolarisation tous niveaux confondus
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine
USD	: Unité monétaire Dollars Américain
ZA	: Composante alimentaire du seuil de pauvreté
ZNA	: Composante non alimentaire du seuil de pauvreté

Table des illustrations

A. Tableaux

<i>Tableau 1 : Principales sources des données</i>	3
<i>Tableau 2 : Synthèse des paramètres retenus pour l'harmonisation des analyses</i>	5
<i>Tableau 3 : Listes des principaux indicateurs retenus pour l'analyse</i>	6
<i>Tableau 4 : Contrôle de l'harmonisation de la nomenclature des produits lors des EDM 2008</i>	7
<i>Tableau 5 : Représentativité du panier régional dans les dépenses alimentaires totales</i>	7
<i>Tableau 6 : Estimation du seuil de pauvreté et des pseudo-déflateurs du coût relatif de la vie</i>	9
<i>Tableau 7 : Indices et contributions à la pauvreté des ménages suivant la ville en 2008</i>	10
<i>Tableau 8 : Profil économique et social des principales capitales de l'espace UEMOA</i>	13
<i>Tableau 9 : Profil sociodémographique de la population et des ménages de l'espace étudié en 2008</i>	14
<i>Tableau 10 : Typologie et taille moyenne des ménages par agglomération en 2008</i>	15
<i>Tableau 11 : Profil de l'offre de services d'éducation satisfaite par type d'établissements scolaires</i>	16
<i>Tableau 12 : Taux (brut, net) de scolarisation par capitale suivant le sexe et le niveau d'études en 2008</i>	18
<i>Tableau 13 : Taux de scolarisation par niveau d'études par capitale suivant le statut de pauvreté en 2008</i>	19
<i>Tableau 14 : Situation dans l'activité des individus dans les principales agglomérations de l'UEMOA en 2008</i>	20
<i>Tableau 15 : Situation par rapport à l'activité des individus de 15 ans et plus</i>	21
<i>Tableau 16 : Structure de l'emploi et revenu moyen des actifs occupés par secteur institutionnel</i>	22
<i>Tableau 17 : Evolution de la structure de l'emploi par secteur institutionnel</i>	23
<i>Tableau 18 : Aperçu synoptique des caractéristiques des emplois des actifs occupés de 15 ans et plus dans l'espace étudié en 2008</i>	24
<i>Tableau 19 : Indice de ségrégation horizontale dans les capitales de l'UEMOA</i>	29
<i>Tableau 20 : Indice de ségrégation verticale dans les capitales de l'UEMOA</i>	29
<i>Tableau 21 : Adéquation entre position et niveau de rémunération dans l'emploi occupé et niveau d'éducation en 2008</i>	30
<i>Tableau 22 : Indicateurs d'inégalité de la distribution des dépenses des ménages</i>	36
<i>Tableau 23 : Examen de la source des inégalités suivant les quintiles de niveau de vie et le statut de pauvreté</i>	39
<i>Tableau 24 : Aperçu de quelques indicateurs caractéristiques des classes de ménages mises en évidence</i>	41
<i>Annexe 1 : Tendances des indicateurs sur le marché du travail suivant la strate</i>	53
<i>Annexe 2 : Tendances des indicateurs sur le marché du travail suivant le statut de pauvreté et le quintile du niveau de vie</i>	54
<i>Annexe 3 : Revenu moyen mensuel (x 1000 F CFA) dans l'emploi principal des actifs occupés en 2008</i>	55
<i>Annexe 4.1 : Participation au marché du travail</i>	56
<i>Annexe 4.2 : Estimation de l'équation de salaire</i>	57
<i>Annexe 5 : Pacte mondial pour l'emploi - Les mesures de politiques</i>	58
<i>Annexe 6 : Définition des principaux indicateurs</i>	60

B. Encadrés et Graphiques

<i>Graphique 0 : Profil économiques et sociales des ménages des principales capitales de l'UEMOA</i>	1
<i>Encadré 1 : Méthodologie de détermination du panier alimentaire régional</i>	7
<i>Graphique 1 : Tendances comparées des estimations du seuil de pauvreté en 2008</i>	11
<i>Graphique 2 : Tendances comparées des estimations du ratio de pauvreté en 2008</i>	12
<i>Graphique 3 : Tendance de la pauvreté monétaire en 2008 et évolution du PIB réel par habitant</i>	12
<i>Encadré 2 : A propos de la typologie des ménages</i>	15
<i>Graphique 5 : Analyse croisée du ratio Emploi/Population et du taux de salaire inférieur au Smig national en 2008</i>	26
<i>Encadré 3 : A propos de la méthodologie de calcul des indices de ségrégation</i>	28
<i>Graphique 6 : Adéquation entre poste occupé dans l'emploi et durée moyenne de la scolarité les capitales de l'UEMOA en 2008</i>	31
<i>Graphique 7 : Impact de la croissance du PIB réel sur le niveau des revenus mensuels moyens réel dans l'emploi principal</i>	32
<i>Graphique 8 : Revenu et inégalité dans les capitales des Etats membres de l'UEMOA en 2008</i>	37
<i>Graphique 9 : Courbes de dominance stochastique de 1er ordre de la dépense totale par tête harmonisée par capitale</i>	38
<i>Graphique 10 : Plan factoriel des principaux profils sociodémographique et économiques des ménages de l'espace UEMOA en 2008</i>	39

Avant-propos

La réalisation de cette étude répond à trois objectifs principaux : d'abord, valoriser sous la forme d'analyse secondaire un peu plus approfondie les données d'enquêtes auprès des ménages réalisées au cours de l'année 2008 dans les huit Etats membres de l'UEMOA. Cela, en vue de dégager de nouvelles pistes de réflexion susceptibles d'enrichir la qualité des documents de base produits par les pays. Ensuite, l'étude doit permettre d'apprécier la pertinence des résultats obtenus à partir d'une approche régionale de l'analyse de la pauvreté de second rang, l'approche idéale s'appuyant sur la prise en compte des parités de pouvoir d'achat (PPA) à partir d'un panier représentatif de produits (alimentaires, non alimentaires). Enfin, cette étude doit aider à éclairer la formulation des politiques régionales de pauvreté et s'assurer de leur pertinence par rapport aux politiques mises en œuvre dans les pays.

L'étude, telle qu'elle a été conçue et conduite, s'inscrit en droit ligne des analyses régionales réalisées en 2004, conjointement par DIAL et AFRISTAT. Ces analyses ont été conduites à partir des données des enquêtes sur les dépenses des ménages (EDM) de 2002/2004, réalisées dans sept des huit capitales de l'UEMOA, dans le cadre du programme d'appui statistique à la surveillance multilatérale (PARSTAT), sur un financement de la Commission de l'UEMOA. Elles avaient alors abordées l'analyse de l'emploi, du secteur informel et de la consommation des ménages dans les principales capitales. Contrairement à ces opérations de 2002/2004, l'enquête de 2008 a été réalisée dans les huit capitales des Etats membres de l'UEMOA et n'a concerné que l'analyse de l'emploi et de la consommation des ménages. Fondée sur les mêmes outils méthodologiques et les mêmes cadres conceptuels, l'étude permet d'exploiter des résultats qui sont comparables.

En dépit des limites que lui imposent d'une part son champ de couverture géographique (l'enquête est limitée à la capitale), et d'autre part, son champ thématique (caractéristiques de la population et des ménages, éducation, emploi, logement, consommation des ménages), il importe de souligner en particulier son intérêt par rapport à la formulation et/ou à l'orientation envisageable de certaines politiques régionales de la pauvreté, en adéquation avec celles caractérisées à travers les analyses nationales.

Ces résultats, pour intéressants qu'ils soient, l'auraient été davantage si ces enquêtes avaient été réalisées sur l'ensemble du territoire national. Il faut donc espérer que la prochaine édition de ces enquêtes soit réalisée également simultanément en 2015, date cible pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans l'ensemble des huit capitales, voire, sur l'ensemble du territoire national de chaque Etat. A quelques années près, cela permettra de disposer au niveau régional, de trois points d'observations (2002/2004, 2008 et 2015) relatifs à une liste d'indicateurs sociaux et de se faire ainsi une idée de leurs évolutions comparées dans la sous région, sur les mêmes bases méthodologiques.

La Direction générale d'AFRISTAT apprécie donc à sa juste valeur ce travail réalisé dans le cadre des activités du CERA. Elle félicite l'expert en analyse de la pauvreté, Siriki Zanga COULIBALY, qui s'est chargé de mener à bien cette étude. Sont également redevables de la qualité de ce document, tous les autres experts d'AFRISTAT, les experts des Etats membres ainsi que les personnes ressources de certaines institutions partenaires qui ont contribué par leurs remarques, observations et relecture à l'améliorer. Elle remercie enfin les Etats membres qui ont spontanément mis à la disposition d'AFRISTAT les bases de données ainsi que les informations sur les prix.

Cosme VODOUNOU

Directeur Général d'AFRISTAT

Résumé exécutif

Selon l'édition d'avril 2011 de la revue *Perspectives économiques régionales* du FMI, la période 2004-2008 a été marquée dans l'espace UEMOA par une croissance du PIB réel par habitant globalement faible, de l'ordre 0,8%, avec une estimation moyenne du PIB réel par habitant de 363 USD (au prix de 2000, calculé au taux de change de 2000). Si la variation annuelle moyenne des prix à la consommation dans l'espace est estimée à 3,4%, elle a connu un pic très net en 2008 estimé à 7,9% par rapport à des valeurs inférieures à 2,5% entre 2006 et 2007. Cette poussée inflationniste serait due en partie au renchérissement des prix des produits alimentaires, précisément des denrées de premières nécessités. Hormis l'inflation, la dégradation de l'environnement économique et financier international s'est exportée dans les pays de la zone UEMOA, notamment sous la forme d'un ralentissement des flux commerciaux et financiers avec l'extérieur.

Dans ce contexte de cherté généralisée du coût de la vie et de morosité de l'activité économique, l'étude trouve tout son sens avec des résultats qui caractérisent mieux, sur une base harmonisée et comparable au niveau régional, les principales tendances sur les conditions de vie des ménages. Dans la zone étudiée, le taux de pauvreté a été estimé à 33,7%. Les niveaux des indicateurs sociaux relatifs à l'éducation, à l'emploi et à la pauvreté justifient effectivement l'implosion sociale que de nombreuses capitales ont connu en 2008 marquée par de faibles perspectives d'emploi offertes avec un ratio Emploi/Population estimé seulement à 59,2%, une importante proportion des emplois qui sont vulnérables (57,9%) et 27,8% des travailleurs qui sont pauvres. La précarité des emplois dans la zone s'accompagne d'un faible niveau des rémunérations avec 42,5% des actifs percevant un revenu inférieur au Smig national. Si le taux de chômage au sens du BIT est estimé à 9,5% en moyenne au niveau régional, 45,2% des chômeurs vivent cette situation depuis plus d'un an.

Sur le marché du travail, la ségrégation tant horizontale que verticale à l'égard des femmes est très perceptible. Elles sont défavorisées par rapport aux hommes par rapport à l'accès à l'emploi, ont une plus grande propension à travailler dans des emplois précaires et/ou vulnérables avec de plus faibles niveaux de rémunération. Cette situation résulte d'une part de leur faible niveau d'instruction, et d'autre part, de la perception qu'ont certaines sociétés (surtout à style de vie communautaire) du rôle économique et sociale de la femme.

La situation des jeunes est préoccupante à plus d'un titre, marquée par de faibles perspectives d'emplois, un taux de chômage très élevé estimé à 30,1% et une proportion relativement élevée (23,6%) de jeunes de 15-24 ans qui ne sont ni sur le marché du travail, ni dans le cursus scolaire alors que la durée moyenne de leur scolarité s'améliore de plus en plus.

Dans ces conditions, les pauvres se retrouvent les plus lésés en ayant moins accès à des emplois décents et en se retrouvant dans des activités les moins valorisantes.

Au total, l'étude souligne la précarité des conditions de travail des actifs occupés et montre qu'elle est partie attribuable à la défaillance des politiques de protection sociale des travailleurs, à l'inadéquation au moins en partie entre les politiques d'éducation et les besoins des marchés du travail locaux et du faible intérêt qui a été accordé jadis aux politiques liées à l'emploi et à toutes ses composantes. Les indicateurs de l'emploi et du marché du travail mettent en évidence que même dans le secteur formel, de plus en plus d'emplois sont informels. Dans le secteur informel, les travailleurs sont laissés pour compte, à la merci des employeurs et les conditions de travail des travailleurs pour compte propre sont rudimentaires et ils sont peu protégés. Si les autorités nationales et la communauté internationale veulent donner à l'emploi sa place majeure dans les politiques de lutte contre la pauvreté, ils ne doivent pas envisager une reprise sans création d'emplois et doivent mieux valoriser toutes les opportunités, mêmes dans le secteur informel.

De même, l'étude suggère des pistes d'orientation des politiques nationales et régionales dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la gouvernance institutionnelle. Elle se prononce par rapport aux orientations actuelles de la politique d'intégration économique et confirme, en droite ligne des recommandations du Pacte mondial sur l'emploi, la nécessité de mieux tenir compte de la dimension sociale du processus d'intégration économique afin qu'il évolue normalement et soit moins inégalitaire.

Introduction

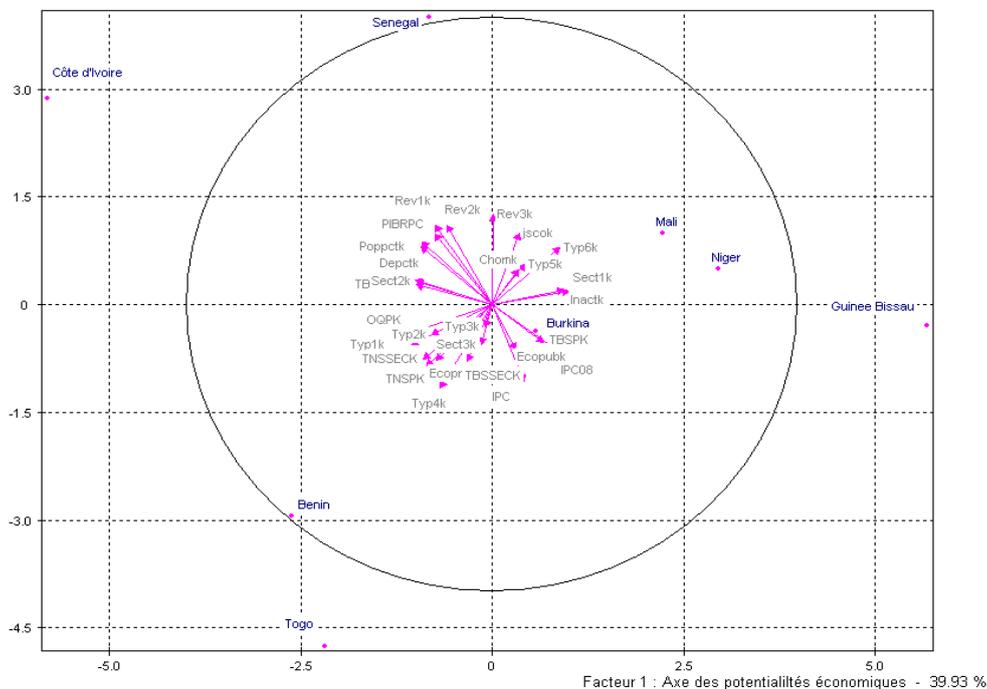
Contexte macroéconomique et social des Etats de l'espace UEMOA

Selon un rapport du FMI¹, la période 2004-2008 dans l'espace UEMOA a été marquée par une croissance du PIB réel par habitant globalement faible, de l'ordre de 0,8%, avec une estimation moyenne du PIB réel par habitant de 363 USD (au prix de 2000, calculé au taux de change de 2000). La variation annuelle moyenne des prix à la consommation dans l'espace au cours de la période est estimée à 3,4%. Cependant, elle a connu un pic très net en 2008 estimé à 7,9% par rapport à des valeurs inférieures à 2,5% entre 2006 et 2007. Cette poussée inflationniste serait due en partie au renchérissement des prix des produits alimentaires, précisément des denrées de premières nécessités. Dans certains pays comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, cette situation a provoqué de violentes manifestations sociales. Hormis l'inflation, les pays de la zone UEMOA ont subi en 2008 le choc de la mauvaise conjoncture de l'environnement international. Ce qui s'est traduit par un ralentissement des flux commerciaux et financiers avec l'extérieur.

En réalité, les pays de la zone se distinguent non seulement par des réalités et potentialités économiques différentes, mais aussi par une organisation sociale qui est loin d'être homogène. Cela est surtout perceptible lorsque l'on compare les principales agglomérations entre elles. Le plan factoriel ci-dessus permet en effet d'opposer les capitales/Etats (Côte d'Ivoire, Sénégal, Bénin, Togo) caractérisées par des potentialités économiques meilleures, justifiées semble-t-il par une population relativement importante, une proportion assez élevée de la population active occupée des individus de 15 ans et plus sur le marché du travail, un secteur privé plus actif sur le marché du travail et un secteur non formel plus dynamique et des tensions inflationnistes en 2008 variant entre 5% et 9% (en pourcentage moyen de variation annuelle). Ce groupe de pays/capitales est opposé à celui composé de la Guinée Bissau, du Niger, du Mali et du Burkina Faso, globalement économiquement moins dynamique que le premier (avec des tensions inflationnistes qui y ont été mesurées, supérieures à 10% en 2008).

Graphique 0 : Profil économiques et sociales des ménages des principales capitales de l'UEMOA

Facteur 2 : Axe des potentialités et de l'organisation sociales - 24.65 %



Source : Nos résultats à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Du point de vue des potentialités et de l'organisation sociale, les pays/capitales de l'espace UEMOA sont également assez différentes. En effet, Abidjan et Dakar se distinguent par rapport aux autres capitales avec

¹ Perspectives économiques régionales, FMI, Avril 2011

l'importance de leur effectif de leur population totale, des niveaux de revenus moyens mensuels relativement élevés quel que soit le secteur institutionnel considéré (public, privé, informel) et des performances macroéconomiques nettement meilleures. Ces deux capitales s'opposent nettement aux villes de Lomé et de Cotonou qui ont non seulement des structures des ménages, mais aussi des performances de leurs systèmes éducatifs et scolaires plus ou moins similaires, Le Mali/Bamako, le Niger/Niamey et le Burkina Faso/Ouagadougou, essentiellement des pays sahéliens enclavés se retrouvent globalement à un niveau de développement économique et social médian.

Finalement, les différentes capitales divergent non seulement du fait de leur localisation géographique, mais aussi de leurs potentialités économiques et de leurs organisations sociales.

A ce jour, très peu d'études se sont penchées sur une analyse comparative de la pauvreté monétaire à l'exception de l'approche de la Banque mondiale fondée sur le seuil de 1,04 USD par jour et par tête par parité de pouvoir d'achat². Cette approche semble pertinente et surtout pratique dans un espace où des pays ont des unités monétaires très fluctuantes et diverses. Dans le contexte africain, le secrétariat exécutif de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) avaient bénéficié d'un appui de la Banque mondiale pour la réalisation d'un document de stratégie régionale de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest (DSRRP-AO). Ce document présentait en réalité une monographie³ des tendances de la pauvreté monétaire des Etats de son espace géographique basées toutefois sur des choix méthodologiques variables et divers.

C'est pour essayer d'ouvrir cette piste de réflexion, en caractérisant sur une base harmonisée et comparable, le niveau des principaux indicateurs socioéconomiques des ménages des principales agglomérations de l'UEMOA qu'il a été envisagé de tirer profit des données de l'EDM 2008. Au-delà de ce premier objectif et en dépit du fait que son champ géographique est limité à la capitale, l'étude espère déboucher sur l'estimation d'un seuil de pauvreté régional afin de comparer sur la même base méthodologique les conditions de vie des ménages de l'espace. En effet, les enquêtes EDM 2008 ont été réalisées simultanément dans toutes les capitales des Etats membres de l'UEMOA et les supports méthodologiques utilisés étaient plus ou moins harmonisés (questionnaires, échantillonnage, nomenclatures des produits et d'activité, procédures de traitement et d'apurement des données, période de collecte des données plus ou moins encadrée, etc.). En dépit de nécessaires adaptations aux réalités locales de chaque capitale, on peut retenir que les outils et méthodes statistiques valorisés lors de cette opération étaient homogènes et se prêtaient à une analyse comparative théoriquement plus rigoureuse. De même, espère aboutir à des orientations de politiques économiques et sociales susceptibles de valider certaines orientations de politiques définies dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté élaborés dans les pays, voire de suggérer des axes d'orientation possibles des politiques sociales au niveau régional.

Afin de la mener à bien, l'étude a été structurée en six parties : la première aborde brièvement la démarche méthodologique retenue, la deuxième présente les principales tendances régionales de la pauvreté et justifie l'approche retenue. La troisième partie fait un tour d'horizon des caractéristiques sociodémographiques de la population et des ménages, examinant en partie leur profil et leur typologie ainsi que les caractéristiques de leur scolarisation et alphabétisation. La quatrième partie accorde un intérêt tout particulier à l'examen de l'emploi, du marché du travail et de la qualité de l'insertion sur ce marché. La cinquième partie s'attache à l'examen de la distribution de l'indicateur du niveau de vie en termes d'inégalité. Enfin, la sixième partie permettra de tirer la conclusion et les enseignements des analyses obtenues. Elle permettra également d'envisager toutes les implications en termes des choix méthodologiques et d'orientations possibles des politiques de lutte contre la pauvreté dans une perspective régionale.

1. Démarche méthodologique adoptée

Justification de l'approche méthodologique adoptée

De façon rigoureuse, une analyse régionale de la pauvreté visant des objectifs de comparaison régionale devrait, dans un espace géographique donné, avec des réalités socioéconomiques aussi diverses qu'est celui de

² Ce seuil a depuis été révisé et établi désormais pour les comparaisons internationales à 1,25 USD.

³ Tableau 5, page 12, DSRRP-AO

la CEDEAO, tenir compte des parités de pouvoir d'achat (PPA). Dans cette perspective, AFRISTAT avait présenté à son Conseil scientifique, lors de sa 11^{ème} session, organisée du 4 au 6 octobre 2006 à Bamako (Mali), une note méthodologique sur l'élaboration de tels PPA dans le cadre d'une analyse régionale de la pauvreté. Malheureusement l'opérationnalisation de cette approche a été rendue difficile du fait de l'insuffisance et/ou de l'absence de données fiables sur les prix collectées sur le terrain dans les pays au moment de la réalisation des différentes enquêtes. Certes, les données du programme de comparaison international sur les prix étaient disponibles mais il aurait fallu constituer sur la base des données de l'enquête EDM 2008 et des données du PCI, un panier de produits (alimentaires et non alimentaires) avec les informations sur les prix. Cet exercice qui devrait aboutir à l'estimation des PPA aurait constitué une charge de travail supplémentaire, mais surtout beaucoup de doutes sur la fiabilité des prix.

En 2008, dans le cadre de la rénovation de l'indice harmonisé des prix à la consommation des ménages (IHPC), deux types d'enquêtes ont été menées dans la principale agglomération des Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) : *une enquête principale sur 3 mois sur les dépenses et les conditions de vie des ménages, une enquête complémentaire sur 9 mois pour capter la saisonnalité des principaux produits consommés*. Ces enquêtes qui ont été réalisées entre mars et juin 2008 dans toutes les agglomérations, étaient basées sur des outils méthodologiques certes harmonisés (questionnaire, manuels, nomenclatures) mais avec des adaptations mineures en fonction des spécificités locales. En outre, la restriction du champ géographique sur un espace de pays utilisant la même unité monétaire (le Franc CFA) ainsi qu'une harmonisation des processus de traitement des données avec l'assistance technique d'AFRISTAT, sont autant de raisons qui ont justifié l'approche méthodologique que nous proposons pour une analyse régionale comparative de la pauvreté ne tenant pas compte des PPA : l'estimation directe d'un seuil régional de pauvreté.

1.1 Les bases de données utilisées

Les bases de données utilisées sont essentiellement celles de l'enquête principale, fournies par les Etats membres à la suite de l'atelier sur l'analyse approfondie de la pauvreté organisée par AFRISTAT du 31 mai au 11 juin 2010 à Bamako. Ces données qui ont été collectées dans la principale agglomération des huit Etats membres de l'UEMOA en 2008, en vue de l'actualisation des coefficients de pondération de l'Indice harmonisé des prix à la consommation des ménages (IHPC), avaient déjà été apurées par les pays avec l'appui technique d'AFRISTAT dans le cadre d'un atelier régional. Les données qui ont été mobilisées pour l'étude concernent celles de l'enquête principale qui a duré quatre mois, globalement entre mars et juin 2008. Les données de l'enquête complémentaires qui ont permis d'analyser la saisonnalité de la consommation alimentaire n'ont pas été exploitées dans le cadre de cette étude.

Tableau 1 : Principales sources des données

	Cotonou (Bénin)	Ouagadougou (Burkina Faso)	Bissau (Guinée Bissau)	Abidjan (Côte d'Ivoire)	Bamako (Mali)	Niamey (Niger)	Dakar (Sénégal)	Lomé (Togo)
Taille échantillon	1 007	978	997	1 002	978	987	1 000	974
Période de l'enquête en 2008	05 Mars au 25 mai	17 mars au 17 juin	11 mars au 4 juin	11 mars au 4 juin	07 Mars au 26 mai	1 ^{er} mars au 23 mai	11 mars au 10 juin	10 mars au 29 mai

Source : Nos résultats à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Les données de l'enquête principale ont permis d'analyser les différents modules suivants :

Composition du ménage et caractéristiques des membres. Ce module qui comporte des informations sur les caractéristiques sociodémographiques des ménages et de ses membres, aborde brièvement un volet relatif à la migration ainsi qu'à l'éducation et à l'alphabétisation.

Situation de l'emploi et du chômage des membres du ménage âgés de 15 ans et plus. Cette section du questionnaire permet de définir par rapport à l'activité principale des individus, leur situation dans l'activité (actif occupé, chômeur, inactif), leur profession, leur branche d'activité, la nature du secteur dans lequel ils exercent leur activité (publique, privée formelle, privée informelle) ainsi que des informations sur le niveau de leur rémunération mensuelle.

Logement et possession du ménage. Cette section du questionnaire fournit des informations sur les caractéristiques du logement des ménages ainsi que sur leurs possessions des biens durables.

Des modules pour la collecte des dépenses des ménages. Ces modules permettent de collecter des informations sur les valeurs nominales des produits et/ou services achetés ou autoconsommés suivant leurs périodes d'observation (quotidienne, c'est-à-dire sur les 15 derniers jours, mensuelles, trimestrielles, semestrielles et annuelles). Ces informations permettent d'estimer les dépenses finales courantes par tête des ménages. Les informations sur les dépenses quotidiennes des ménages sont collectées auprès des membres qui sont éligibles au carnet de compte (individus susceptibles de réaliser des dépenses). Ils y reportent au quotidien leurs dépenses journalières pendant deux semaines. Ces informations, recensées de façon périodique par un agent enquêteur précisent la nature de la dépense effectuée, les quantités achetées, les prix unitaires des produits ou services achetés, le montant de la dépense, la fréquence d'achat, l'état et l'origine des produits. Les vingt (20) modules qui récapitulent l'ensemble des dépenses rétrospectives sont les suivants :

- **CQ07** : Dépenses et acquisitions importantes ou exceptionnelles de produits alimentaires au cours des 12 derniers mois ;
- **CQ08** : Dépenses d'habillement et des chaussures au cours des 12 derniers mois ;
- **CQ09** : Autres dépenses d'habillement au cours des six derniers mois ;
- **CQ10** : Dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles au cours des six derniers mois ;
- **CQ11** : Dépenses d'ameublement, équipement ménager et entretien courant pour la maison au cours des douze derniers mois ;
- **CQ12** : Dépenses d'ameublement, équipement ménager et entretien courant pour la maison au cours des six derniers mois ;
- **CQ13** : Dépenses de santé au cours des 12 derniers mois ;
- **CQ14** : Dépenses de santé au cours des 3 derniers mois ;
- **CQ15** : Dépenses de transport au cours des 12 derniers mois ;
- **CQ16** : Dépenses de transport au cours des 3 derniers mois ;
- **CQ17** : Dépenses de communication au cours des 12 derniers mois ;
- **CQ18** : Dépenses de communication au cours des 3 derniers mois ;
- **CQ19** : Dépenses de loisirs et culture au cours des 12 derniers mois ;
- **CQ20** : Dépenses de loisirs et culture au cours des 6 derniers mois ;
- **CQ21** : Dépenses d'éducation au cours des 12 derniers mois ;
- **CQ22** : Dépenses d'hôtel et restaurant au cours des 12 derniers mois ;
- **CQ23** : Dépenses d'hôtel et restaurant au cours des 3 derniers mois ;
- **CQ24** : Dépenses des biens et services au cours des 6 derniers mois ;
- **CQ25** : Dépenses des biens et services au cours des 12 derniers mois ;
- **CQ26** : Autres dépenses des biens et services divers au cours des 12 derniers mois ;
- **CQ27** : Dépenses effectuées à l'occasion des fêtes ou des cérémonies au cours des 12 derniers mois.

Parmi ces vingt modules 13 sont individualisables⁴ et six (6) ne le sont pas.

Des modules sur les caractéristiques socio-économiques des membres du ménage. Quatre (4) concernent explicitement les caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage et quatre (4) autres portent sur les autres sources de revenus des ménages.

Harmonisation des unités de mesure non standard

Sur les marchés locaux se pose un vrai problème lié à l'harmonisation des unités de mesure dans lesquelles sont évaluées les produits et/ou services consommés. Compte tenu par exemple de la difficulté certaine à comparer un tas de tomates sur les marchés à Abidjan et à Dakar, ou même d'un marché à l'autre dans la même capitale, le dispositif de collecte des données à prévu que chaque équipe nationale prévoit également une harmonisation préalable de la liste des unités non standards. Une nomenclature détaillée des principales unités utilisées a donc été systématiquement élaborée et jointe au dos du questionnaire principal avec des mentions plus explicites dans le manuel de l'agent enquêteur. Des équivalences ont donc été trouvées pour les unités non standard.

Collecte et validation des prix moyens utilisés

⁴ CQ8, CQ9, CQ13, CQ14, CQ15, CQ16, CQ18, CQ20, CQ21, CQ22, CQ23, CQ24, CQ25

L'objectif principal de l'enquête principale des EDM réalisées dans toutes les capitales des Etats membres de l'UEOMA était d'actualiser les coefficients de pondération pour le calcul des indices de prix à la consommation des ménages. Chaque pays, lors de l'enquête a donc prévu un dispositif qui permettait une description assez structurée des produits avec le dispositif de collecte des prix approprié. Ces prix ont donc été directement collectés sur les marchés, simultanément à la collecte des données de l'enquête principale. Mais pour les besoins de l'étude, la compilation des huit bases de données sur les dépenses des ménages ainsi que sur les caractéristiques des membres du ménage a nécessité une harmonisation supplémentaire des principales variables à utiliser.

Cette base de données compilée a permis de caractériser le panier alimentaire retenu pour l'estimation de la composante alimentaire du seuil régional de pauvreté. Les prix moyens pour la période d'enquête d'une même liste de produits alimentaires ont été transmis aux experts prix des INS des Etats membres concernés pour validation. Après quoi, le processus a normalement continué.

1.2 Paramètres retenus pour l'harmonisation des analyses

Le souci d'envisager une analyse comparative des principaux indicateurs à produire selon le même point de vue a conduit à clarifier les paramètres qui ont été retenus pour toutes les agglomérations (cf. tableau 2). Ces informations ont été fournies par les cadres des Etats concernés, lors des différents ateliers d'apurement et de validation des données ainsi collectées.

Tableau 2 : Synthèse des paramètres retenus pour l'harmonisation des analyses

Mesure de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> • Seuil calorique normatif de 2400 Kcal par jour et par tête* • L'indicateur du niveau de vie des ménages : la dépense courante totale par tête de consommation des ménages ; • Approche méthodologique retenue : méthode du coût des besoins essentiels ; • Valeur calorique pour les produits alimentaires du panier régional fournie par l'étude de la FAO en Afrique ; • L'étude n'a pas pris en compte une quelconque équivalence d'échelle, en raisonnant par dépenses par tête** ; • Estimation des prix moyens en unité standard sur la période de collecte fournis directement par l'enquête et validés en dernier recours par les experts prix nationaux
Education	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe d'âges de référence au primaire : ...6-11 ans • Groupe d'âges de référence au secondaire : 12-18 ans • Groupe d'âges de référence au supérieur : ..19-22 ans • Groupe d'âge de référence tous niveaux confondus : 6 – 22 ans.
Valeur du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG)***	<ul style="list-style-type: none"> • Bénin :30 000 F CFA • Burkina Faso : ...30 000 F CFA • Côte d'Ivoire : ...60 000 F CFA • Guinée Bissau : ...19 200 F CFA • Mali :30 000 F CFA • Niger :28 000 F CFA • Sénégal :51 000 F CFA • Togo :15 000 F CFA
Critères officiels d'identification de l'informalisation de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Bénin :Absence de numéro statistique (Numéro INSAE) et/ou de comptabilité écrite formelle • Burkina Faso : ...Absence de numéro statistique (IFU) et/ou de comptabilité écrite formelle • Côte d'Ivoire : ...Absence d'enregistrement aux impôts et/ou pas de tenue de comptabilité • Guinée Bissau : ...Absence de numéro statistique et/ou de comptabilité écrite formelle • Mali :Absence de numéro statistique et/ou de comptabilité • Niger :Absence de numéro d'identification fiscal (NIF) et/ou de comptabilité • Sénégal :Absence de numéro statistique (NINEA) et/ou de comptabilité écrite formelle • Togo :Absence de numéro d'identification fiscal (NIF) et/ou de comptabilité

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

(*) : Valeur seuil moyenne recommandée généralement par l'OMS. Cependant on obtient le même ordre de grandeur en considérant les besoins journaliers moyens (2070 Kcal) pour une population de 18 ans et plus ayant une activité physique plus ou moins intense (350 Kcal) (cf. Manuel d'alimentation et de nutrition, Programme alimentaire mondial)

(**) : Le document N°7 de la Série Méthodes d'AFRISTAT a montré que les économies d'échelles s'observent en réalité pour des ménages de grandes tailles, supérieures à sept personnes. Le rapport recommande a donc laissé le choix aux pays.

(***) : Ces déclarations du niveau de Smig avaient été fournies par les cadres des pays associés à l'analyse des EDM 2008

L'analyse des principaux indicateurs, dans la limite des données disponibles dans les différentes enquêtes, s'est basée sur la liste définie dans le tableau 3 ci-dessous. Elle accorde entre autres, un intérêt particulier à la prise en compte de certains indicateurs essentiels du travail décent, mais aussi à des préoccupations relatives à l'éducation. Tous ces indicateurs ont été systématiquement déclinés par sexe et suivant le statut de pauvreté (pauvre, non pauvre).

Tableau 3 : Listes des principaux indicateurs retenus pour l'analyse

Classes d'indicateurs	Indicateurs statistiques	Observations
Possibilités d'emploi	• Ratio Emploi/Population des individus de 15-64 ans	-
	• Taux d'activité des jeunes (15-24 ans) et des individus de 15-64 ans	-
	• Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) et des individus de 15-64 ans	-
	• Pourcentage de jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi	-
	• Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population active occupée (taux d'emplois vulnérables)	-
	• Part de l'emploi salarié	-
Gains adéquats et emplois productifs	• Taux de travailleurs pauvres	-
	• Taux de bas salaires (moins de deux tiers de la rémunération horaire médiane)	Cet indicateur a été estimé uniquement par rapport au salaire mensuel médian, l'information sur la durée hebdomadaire de travail n'ayant pas été collectée
	• Pourcentage de travailleurs touchant un salaire inférieur au SMIG national	Cet indicateur a en réalité une signification plus pragmatique que l'indicateur précédent.
Egalité de chances et de traitement dans l'emploi	• Indices de ségrégation (horizontale, verticale) selon le sexe	-
	• Ecart salarial entre homme et femme	-
Contexte économique et social du travail décent	• Enfants non scolarisés (% par âge)	-
	• Rapport interdécile (par rapport à la dépense de consommation finale courante par tête, par rapport au revenu mensuel)	-
	• Taux d'inflation	-
	• Emploi par branche d'activité économique	-
Catégorisation des niveaux d'instruction de la population	• Profil de la distribution du niveau d'instruction des individus (aucun, primaire, secondaire, supérieur)	-
Niveau de scolarisation (primaire, secondaire, supérieur, tous niveaux confondus)	• Taux brut de scolarisation (TBS) ; • Taux net de scolarisation (TNS) • Taux brut de scolarisation tous niveaux confondus (TBSSTNC) • Taux net de scolarisation tous niveaux confondus (TNSSTNC)	-
	• Taux net de scolarisation (TNS)	
	• Taux brut de scolarisation tous niveaux confondus (TBSSTNC)	
	Taux net de scolarisation tous niveaux confondus (TNSSTNC)	
Niveau d'alphabétisation	Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) et des individus de 15 ans et plus	Effectif des individus de 15-24 ans (respectivement 15 ans et plus) sachant lire et écrire rapporté à l'effectif total des individus de 15-24 ans (respectivement 15 ans et plus) multiplié par 100

Source : Adaptation de l'auteur à partir du « Guide sur les nouveaux indicateurs d'emploi des Objectifs du Millénaire pour le Développement, y compris l'ensemble complet des indicateurs du travail décent, Secteur emploi, Bureau international du travail, Juin 2009 »

1.3 Approche méthodologique de l'estimation d'un seuil régional de pauvreté

La démarche adoptée s'inscrit dans le cadre des recommandations d'AFRISTAT à ses Etats membres⁵. La dépense courante finale de consommation par tête est retenue comme l'indicateur du niveau de vie des ménages et la pauvreté est estimée suivant l'approche du coût des besoins essentiels avec l'estimation de ses deux composantes : alimentaire et non alimentaire.

Estimation du seuil régional de pauvreté

Les perspectives de comparaison régionale ont guidé le choix pour un panier régional qu'il a d'abord fallu déterminer. Ensuite, nous avons examiné sa pertinence et sa représentativité. Pour mettre en œuvre ces tâches, d'importants travaux d'harmonisation des codes et des libellés des produits se sont imposés. Cet examen a permis de constater que globalement, les nomenclatures des produits utilisées⁶ ont été les mêmes dans toutes les

⁵ cf. Méthodologie d'élaboration de la ligne de pauvreté sur une base harmonisée : bilan dans les Etats membres d'AFRISTAT, série méthode n°7, mars 2009

⁶ Tous les pays ont effectivement utilisé la nomenclature des produits des Etats membres d'AFRISTAT (NOPEMA), celle-ci a cependant été adaptée en tenant compte des spécificités locales. Dans le cadre de cette étude, il fallu à nouveau harmoniser les codes des produits.

agglomérations, les adaptations nationales ayant été en réalité assez marginales (à peine 3%) pour toutes les variétés de produits identifiées (cf. tableau 4).

Tableau 4 : Contrôle de l'harmonisation de la nomenclature des produits lors des EDM 2008

	Harmonisation des codes produits		Harmonisation des libellés des codes produits		Total
	Alimentaires	Non alimentaires	Alimentaires	Non alimentaires	
Correspondance parfaite	216	642	217	641	858
Correspondance partielle	17	9	16	10	26
Total	233	651	233	651	884

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

La constitution du panier alimentaire régional a permis d'identifier 48 produits alimentaires (cf. tableau 5) représentatifs des habitudes de consommation alimentaires des ménages de l'espace étudié. Ces produits représentent en effet 80% de la dépense alimentaire totale de l'espace étudiée et cette valeur varie entre 70% et 84% suivant l'agglomération considérée. La diversité des apports caloriques des produits du panier permettent de justifier également sous cet angle sa pertinence.

Encadré 1 : Méthodologie de détermination du panier alimentaire régional

La détermination du panier alimentaire régional, nécessaire pour l'estimation de la composante alimentaire du seuil de pauvreté se fait de façon progressive comme suit :

Etape 1 : Consolidation dans le fichier compilé de l'ensemble des dépenses en produits alimentaires par ménage et par pays, conformément à la nomenclature des produits des Etats membres d'AFRISTAT (NOPEMA) ainsi qu'aux ajustements réalisés sur cette dernière pour les besoins de l'étude ;

Etape 2 : Ces dépenses en produits alimentaires sont estimées par capitales ainsi qu'au niveau régional. On trie ensuite par ordre décroissant, au niveau régional, de la valeur totale pondérée des dépenses en produits alimentaires. On détermine ensuite, cette valeur en pourcentage et en pourcentage cumulé croissant.

Etape 3 : On convient d'examiner la liste des produits retenus lorsque cette fréquence cumulée croissante représente un seuil de 80% pour l'ensemble des capitales. On étudie alors la représentativité de cette liste de produit pour la part budgétaire retenue (80%) en termes de diversité des apports caloriques, de part budgétaire dans les dépenses alimentaires totales d'une capitale donnée, éventuellement en validant la liste de produits obtenus avec les cadres nationaux par rapport à sa pertinence (adéquation avec les habitudes alimentaires des populations de la capitale). En principe, si de profondes divergences n'apparaissent pas entre les habitudes alimentaires des populations des différentes capitales, la part budgétaire de la liste retenue ne doit pas varier significativement d'un pays à un autre. Un arbitrage doit également être fait par rapport au critère de représentativité de la liste à retenir ainsi que par rapport aux facilités qu'elle offre relativement à la collecte des prix des produits retenus. Une liste trop longue de produits alimentaires engagerait davantage de frais et/ou de temps pour la mobilisation des données sur les prix dans les différentes capitales.

Etape 4 : Analyse de la sensibilité du groupe de référence (profil moyen). L'analyse de la méthode de détermination du panier alimentaire et de l'impact du groupe de référence sur l'estimation du seuil de pauvreté n'a pas été explicitement réalisée dans cette étude. Par contre, AFRISTAT l'avait réalisé dans son document intitulé « Méthodologie d'élaboration de la ligne de pauvreté sur une base harmonisée : bilan dans les Etats membres d'AFRISTAT, Séries Méthodes N°7, Mars 2009 », pages 40 à 49. Cette analyse avait été menée sur les données régionales de l'enquête PARSTAT, réalisée dans les mêmes capitales (exceptée en Guinée Bissau) en 2001/2002, dans les mêmes conditions que les enquêtes EDM de 2008. Il donnait une variation moyenne relative des estimations du seuil alimentaire de l'ordre de +/- 5%. En outre, le profil moyen était celui qui était le plus représentatif des habitudes alimentaires de la population totale. Des conclusions de ce rapport, il avait été suggéré de retenir cette option pour l'estimation de la composante alimentaire du seuil de pauvreté.

Tableau 5 : Représentativité du panier régional dans les dépenses alimentaires totales

Rang	Code produit	Libellé	Cotonou	Ouaga	Bissau	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble	% cumulé
1	011115	Riz importé	7,3	21,2	22,0	16,4	5,2	17,3	17,1	9,3	14,7	14,7
2	011213	Viande de bœuf fraîche avec os	0,7	3,0	4,4	6,6	12,7	9,4	5,3	2,4	5,9	20,5
3	011142	Pain de blé industriel en baguette	2,8	2,0	0,6	3,4	5,0	1,1	8,7	0,8	4,1	24,6
4	011111	Maïs en grains crus	8,6	15,0	0,0	0,2	0,6	7,5	0,1	11,4	3,9	28,5
5	011319	Autres poissons frais	0,8	1,3	11,0	3,5	1,6	1,1	5,6	1,7	3,2	31,7
6	011116	Riz local	1,5	2,3	1,2	3,7	12,9	0,5	0,4	0,4	2,9	34,6
7	011339	Autres poissons fumés ou séchés	0,9	1,0	1,4	2,9	1,4	0,8	1,1	12,0	2,7	37,3
8	011521	Huile de palme	2,9	0,6	2,1	3,6	0,6	6,6	0,6	2,1	2,4	39,7
9	011415	Lait en poudre	1,1	1,9	2,5	1,5	3,4	1,7	4,4	0,6	2,3	41,9
10	011812	Sucre en poudre	0,5	1,5	1,9	1,2	5,5	1,7	3,4	0,9	2,1	44,0
11	011713	Tomate fraîche	5,0	2,3	1,9	1,6	1,7	1,9	0,5	3,3	1,9	46,0
12	011524	Huile de soja	0,0	0,0	3,6	0,0	0,0	0,1	8,2	0,1	1,9	47,9
13	011212	Viande de bœuf fraîche sans os	1,6	0,6	2,2	3,6	0,9	0,8	0,8	1,4	1,8	49,7
14	011711	Oignon frais	1,8	1,5	2,1	1,6	2,7	1,5	1,9	1,4	1,8	51,4
15	011522	Huile d'arachide	5,7	1,2	1,4	0,6	4,2	0,4	0,9	2,6	1,7	53,1

Rang	Code produit	Libellé	Cotonou	Ouaga	Bissau	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble	% cumulé
16	011917	Bouillon alimentaire, Cube (Maggi, Jumbo, Honig, etc.)	1,0	1,4	2,1	1,6	2,3	2,3	1,0	1,6	1,5	54,7
17	011743	Ignames	2,9	0,5	0,0	2,1	0,3	1,2	0,0	4,8	1,5	56,2
18	011714	Concentré de tomate	0,9	0,8	0,2	0,8	1,2	1,4	1,6	1,5	1,1	57,3
19	011431	Œuf frais de poule	1,5	0,7	0,7	2,0	0,4	0,2	0,5	1,1	1,1	58,4
20	011330	Maquereau fumé, chinchard fumé	3,9	0,2	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,7	1,0	59,4
21	011113	Mil	0,1	0,5	0,1	0,1	4,9	3,4	0,6	0,0	1,0	60,4
22	011242	Poulet congelé	0,8	0,1	0,5	1,0	0,3	0,1	1,7	1,6	1,0	61,3
23	012223	Boisson gazeuse aromatisée (coca, Fanta, etc.)	0,8	1,2	0,4	1,0	0,8	0,3	1,2	1,0	0,9	62,2
24	011910	Piment	1,4	0,1	0,8	1,3	0,4	0,6	0,6	2,0	0,9	63,2
25	011413	Lait entier concentré sucré ou non	1,7	1,3	0,1	1,2	0,3	0,2	0,3	1,8	0,9	64,1
26	011132	Spaghetti	1,5	2,9	0,5	0,7	0,3	1,0	0,2	1,6	0,9	65,0
27	011811	Sucre en morceaux	1,0	0,6	0,1	0,7	0,1	0,2	2,1	0,5	0,9	65,9
28	011310	Maquereau congelé, chinchard congelé	3,5	0,6	0,0	1,2	0,4	0,1	0,4	0,1	0,9	66,7
29	011741	Banane plantain	0,3	0,0	0,0	2,5	0,2	0,0	0,0	0,1	0,8	67,5
30	012101	Café	0,4	0,9	0,2	0,9	0,2	0,7	1,5	0,2	0,8	68,4
31	011531	Pâte d'arachide locale	0,0	1,4	0,7	0,9	2,1	0,5	0,6	0,1	0,8	69,2
32	011219	Autres viandes de bœuf n.d.a.	0,2	0,1	0,2	1,6	0,8	0,4	0,6	0,2	0,8	70,0
33	011731	Haricots secs	2,6	1,4	0,2	0,1	0,4	1,4	0,2	2,2	0,8	70,8
34	012102	Thé	0,1	0,6	0,1	0,5	2,2	1,2	1,0	0,1	0,8	71,5
35	011121	Farine de maïs	0,3	3,5	0,0	0,6	0,0	2,1	0,0	0,2	0,7	72,2
36	011511	Beurre	0,2	0,2	1,2	0,6	0,1	0,1	1,7	0,1	0,7	72,9
37	011919	Autres épices et condiments n.d.a. (Thym, laurier, curry)	0,1	1,0	0,4	0,3	1,2	2,1	0,4	0,7	0,7	73,5
38	011314	Poisson frais Apollo	0,1	0,1	0,3	1,8	0,5	0,1	0,0	0,0	0,6	74,2
39	011241	Volaille sur pied (vivante)	0,6	0,8	1,7	0,7	0,6	1,0	0,4	0,4	0,6	74,8
40	011744	Pomme de terre tubercule	0,6	0,5	0,5	0,3	1,4	0,8	1,0	0,1	0,6	75,5
41	011712	Gombo frais	0,4	0,5	0,0	0,8	0,6	0,4	0,4	0,8	0,6	76,1
42	011715	Aubergine verte	0,0	0,3	0,1	1,3	0,5	0,1	0,3	0,1	0,6	76,6
43	011424	Yaourt fabrication industrielle	1,1	0,5	0,1	0,4	0,1	2,6	0,2	0,3	0,5	77,2
44	011523	Huile de coton	0,2	2,7	0,0	0,2	0,5	0,0	0,0	1,7	0,5	77,7
45	011222	Viande de mouton ou de chèvre fraîche	0,9	1,5	0,4	0,1	0,1	1,4	0,6	0,3	0,5	78,2
46	012212	Eau de source (potable)	0,4	1,2	0,3	0,4	0,2	0,4	0,3	1,2	0,5	78,7
47	011316	Carpe fraîche	2,4	0,1	0,1	0,6	0,5	0,4	0,1	0,1	0,5	79,2
48	011131	Macaroni	1,4	0,3	0,0	0,1	0,3	2,8	0,2	0,6	0,5	79,8
Dépenses alimentaires totales (En milliards de F CFA)			166,3	178,7	53,8	610,4	198,1	156,8	433,7	184,0	1981,8	-
Part budgétaire (%) du panier régional dans les dépenses alimentaires totales			74,6	83,9	70,3	80,4	82,7	81,9	78,8	78,1	79,8	-

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Par la suite, les données disponibles dans l'enquête ont permis d'estimer des prix moyens unitaires pour chacun des 48 produits du panier alimentaire régional. Ces prix ont été validés par les experts prix nationaux pour chacune des agglomérations. Ces informations ont permis d'estimer comme suit, sur la base du choix d'un seuil calorique normatif (SCN) de 2400 Kcal/Jour/Tête, le seuil alimentaire (ZA_{jour}) pour chacune des agglomérations de l'espace étudié :

$$ZA_{\text{jour}}(i) = 0,1 \times SCN \times \frac{\sum_{i=1}^n Q_i \times \text{Prix}_{\text{moy}_i}}{\sum_{i=1}^n Q_i \times C_i} \quad (1)$$

Avec, pour l'agglomération j considérée :

Q_i = la quantité moyenne journalière par tête (en unité standard) consommée en produit i ;

C_i = la valeur calorique (pour 100g ou 100 ml) correspondante au produit i consommé ;

$\text{Prix}_{\text{moy}_i}$ = Prix moyen du produit i.

Vu que les valeurs caloriques sont généralement fournies pour 100 mg ou 100 ml alors que les prix sont en kilogramme ou en litre, le coefficient de 0,1 permet de les convertir dans la même unité.

Le seuil alimentaire annuel (ZA) est estimé comme suit :

$$ZA (i) = ZA_{\text{jour}}(i) \times 365 \quad (2)$$

La composante non alimentaire du seuil de pauvreté est ensuite estimée comme suit :

$$S_i = a + \text{blog}\left(\frac{Y_i}{Z_A}\right) + U_i \quad (3)$$

Avec :

Si correspondant à la part budgétaire de l'alimentation dans les dépenses totales du ménage ;
a et b des paramètres à estimer ;

Y_j/Z_{A_j} = dépenses courantes finales de consommation par tête rapportée au seuil de pauvreté alimentaire

En récupérant la valeur du paramètre à estimer dans l'équation (3) pour chacune des principales agglomérations, on détermine comme suit la valeur du seuil non alimentaire :

$$ZNA_j = (1 - a_j)Z_{A_j} \quad (4)$$

Le seuil global de pauvreté (Z) est par la suite estimé ainsi :

$$Z_j = Z_{A_j} + ZNA_j = (2 - a_j)Z_{A_j} \quad (5)$$

Estimation des pseudo- déflateurs du coût relatif de la vie

Après avoir déterminé sur une base régionale les seuils de pauvreté pour chacune des agglomérations étudiées, on normalise ces seuils par celui d'Abidjan, retenue comme agglomération de référence dans la sous région du fait de son poids économique. Ce traitement permet d'obtenir les pseudo-déflateurs qui vont servir à harmoniser l'indicateur du niveau de vie des ménages en tenant compte des différences de coût de la vie entre les capitales. L'indicateur final du niveau de vie des ménages qui va servir pour l'analyse régionale de la pauvreté est estimé comme suit :

$$\text{Deptotpch}(j) = \text{Deptotpc}(i)/\text{pseudo}(j) \quad (5)$$

Avec deptotpc = dépenses courantes finales de consommation par tête.

Le tableau 6 ci-dessous présente les principales estimations obtenues, conformément à la démarche décrite plus haut.

Tableau 6 : Estimation du seuil de pauvreté et des pseudo-déflateurs du coût relatif de la vie

	Composante alimentaire du seuil alimentaire (F CFA)	Part budgétaire moyenne de l'alimentation	Composante non alimentaire du seuil (F CFA)	Seuil de Pauvreté (F CFA)*	Pseudo-déflateur
Cotonou	179 419	0,3779	111 618	291 040	0,9305
Ouagadougou	155 337	0,3897	94 802	250 140	0,7998
Bissau	155 169	0,5226	74 076	229 245	0,7330
Abidjan	189 280	0,3476	123 486	312 770	1,0000
Bamako	139 585	0,5176	67 332	206 920	0,6616
Niamey	146 723	0,5071	72 316	219 040	0,7003
Dakar	197 617	0,4369	111 286	308 900	0,9876
Lomé	153 430	0,3622	97 852	251 280	0,8034

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

(*) Valeurs arrondies

2. Tendances de la pauvreté dans le cadre de l'analyse régionale de la pauvreté (Abidjan= Référence)

Un peu moins de 25% des ménages sont pauvres dans l'espace des agglomérations étudiées...

Sur la base des résultats de l'estimation d'un seuil régional de pauvreté, avec Abidjan comme ville de référence, il ressort que 23,1% des ménages dans l'espace que constituent les principales agglomérations des Etats membres de l'UEMOA sont pauvres (cf. Tableau 7). Cette estimation varie entre 15% à Lomé et 36,2% à Bissau. Les ménages qui contribuent à expliquer pour plus de 10% ce niveau de pauvreté sont par ordre d'importance ceux d'Abidjan (24%), de Cotonou (17,1%), de Ouagadougou (15,1%) et de Dakar (14,7%). L'écart relatif moyen par rapport au seuil de pauvreté régional (gap/profondeur de la pauvreté) est le plus important à Ouagadougou (12,1%), à Bissau (11,0%) et à Cotonou (10,0%).

Mais quasiment un individu sur trois serait pauvre

L'analyse selon l'ensemble de la population totale de l'espace étudié (cf. tableau 7) donne un taux de pauvreté de 33,7% de pauvreté avec des estimations supérieures à 40% dans certaines villes : Bissau (47,7%), Cotonou (43,1%), Ouagadougou (42,0%), Bamako (41,0%) et dans une moindre mesure, Dakar (39,5%). Au contraire, les autres agglomérations se caractérisent avec des niveaux de pauvreté relativement faibles : Niamey (35,2%), Abidjan (24,5%), Lomé (19,7%).

Tableau 7 : Indices et contributions à la pauvreté des ménages suivant la ville en 2008

Capitales	Situation par rapport aux ménages*						Situation par rapport à la population totale**					
	Ratio de pauvreté		Gap de pauvreté		Sévérité de pauvreté		Ratio de pauvreté		Gap de pauvreté		Sévérité de pauvreté	
	P0	CTR*	P1	CTR*	P2	CTR*	P0	CTR*	P1	CTR*	P2	CTR*
Cotonou	34,1	17,1	10,0	17,7	4,1	17,4	43,1	11,1	13,2	11,3	5,5	11,1
Ouagadougou	34,2	15,1	12,1	18,8	6,0	22,5	42,0	12,3	15,2	14,7	7,4	17,0
Bissau	36,3	3,6	11,0	3,8	4,7	4,0	47,7	4,6	15,4	5,0	6,9	5,3
Abidjan	16,1	24,0	4,0	20,8	1,5	18,7	24,5	21,6	6,7	19,6	2,6	18,2
Bamako	30,1	8,7	8,7	8,9	3,6	8,9	41,0	13,8	12,3	13,7	5,1	13,5
Niamey	26,5	7,4	8,1	8,0	3,5	8,4	35,2	8,3	11,2	8,8	5,0	9,2
Dakar	24,5	14,7	7,1	14,8	2,9	14,5	39,6	22,2	12,0	22,4	5,1	22,3
Lomé	15,0	9,4	3,3	7,2	1,1	5,8	19,7	6,0	4,3	4,3	1,4	3,4
Ensemble	23,1	100,0	6,6	100,0	2,7	100,0	33,7	100,0	10,1	100,0	4,3	100,0

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA (*) : Contribution à la pauvreté pour chacun des indices de pauvreté
 (*) : Données extrapolées pour l'ensemble des ménages (**): Données extrapolées pour l'ensemble de la population totale

En réalité, l'analyse suivant l'ensemble de la population met en évidence un effet taille de population assez net : le pourcentage de pauvres identifiés dans l'agglomération est fortement corrélé avec l'effectif de la population de l'agglomération. On remarque ainsi que Dakar et Abidjan, les agglomérations qui accueillent ensemble 48,6% de la population totale de l'espace, expliquent aussi 43,8% de la pauvreté mesurée dans cet espace.

L'examen du gap de pauvreté permet d'identifier les agglomérations comportant une importante proportion de la population dont le revenu est inférieur de plus de 10% au seuil de pauvreté régional. Ce sont notamment dans l'ordre Bissau (15,4%), Ouagadougou (15,2%), Cotonou (13,2%), Bamako (12,3%), Dakar (12,0%) et Niamey (11,2%). Cet indicateur est au contraire inférieur à 10% dans les agglomérations de Lomé (4,3%) et d'Abidjan (6,7%).

Des estimations régionales de la pauvreté assez divergentes de celles produites par les pays

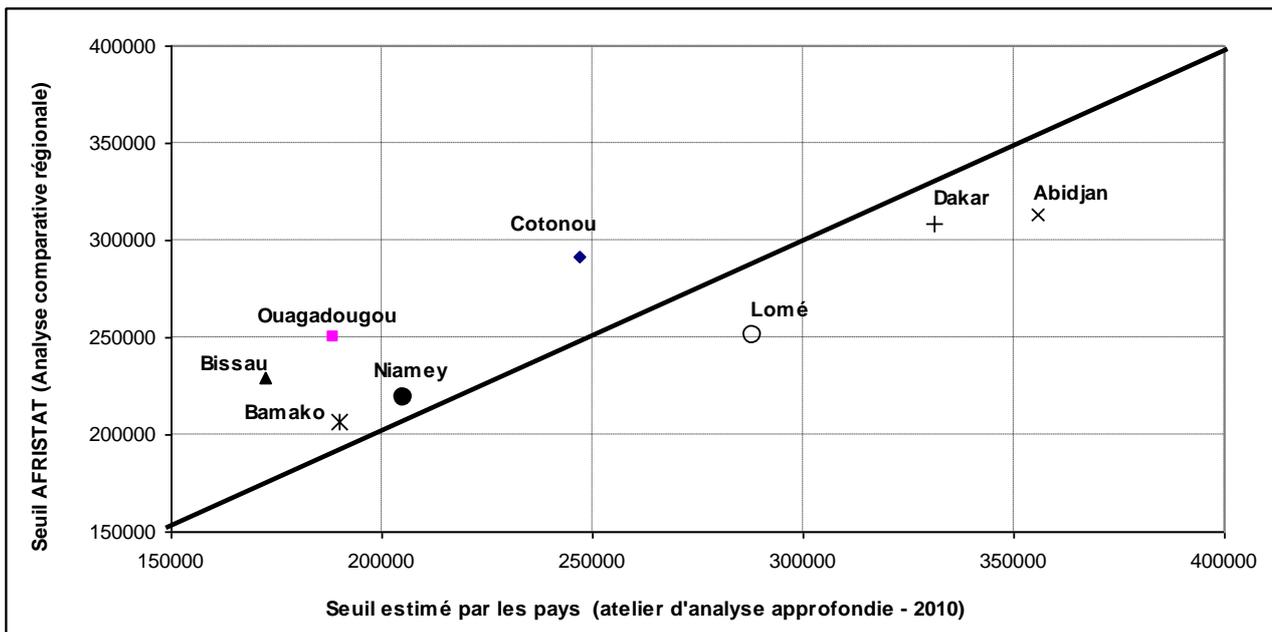
L'examen du graphique 1 et du tableau 6 permet de constater que si les estimations régionales du seuil de pauvreté dans les agglomérations étudiées sont assez voisines avec des écarts relatifs inférieurs à 15% sauf au niveau de Bissau et Ouagadougou (33%) et de Cotonou (18%), les estimations du ratio de pauvreté qui en découlent donnent des résultats assez différents (cf. Graphique 2). En effet, le second graphique montre deux tendances très nettes : d'une part, des estimations du taux de pauvreté relativement voisines des estimations

produites par les pays avec des écarts oscillant entre +/- 50% (Niamey, Dakar, Abidjan, Lomé), d'autre part, des valeurs excédant largement +50% (Bissau, Ouagadougou, Cotonou et Bamako). Ces différences entre les deux estimations s'expliquent d'une par l'une et/ou l'autre des principales raisons suivantes : des compositions différentes des paniers alimentaires du fait que les seuils de représentativité sont variables, harmonisation des paniers nationaux en vue de l'élaboration du panier régional, la différence dans le choix du seuil calorique normatif. En effet, pour les besoins de l'étude, la composante alimentaire a été estimée avec une valeur commune du seuil normatif fixé à 2400 Kcal par jour et par tête. Dans les analyses des pays, chaque pays avait opté pour une valeur qui était parfois différente.

La normalisation par rapport à une agglomération de référence ne semble pas avoir une incidence majeure sur les valeurs estimées des seuils comme l'atteste le graphique 1. Mais cela n'est pas le cas relativement à l'estimation de l'indicateur du niveau de vie harmonisé des ménages dans le cadre de l'analyse régionale de la pauvreté. En effet, en intégrant l'effet spécifique aux différences de coût de la vie entre les capitales étudiées, il apparaît que la distribution par capitale de l'indicateur du niveau de vie des ménages fournit des écarts relativement importants pour les différentes valeurs du ratio de pauvreté. Ce résultat est même très net en dépit des efforts d'harmonisation méthodologique des choix conceptuels et des outils de collecte et de traitement des données. Ces écarts sont en particuliers très importants au niveau des villes suivantes : Bissau, Ouagadougou, Bamako et Cotonou. Ils sont relativement plus faibles dans les villes de Dakar, Niamey, Lomé et Abidjan.

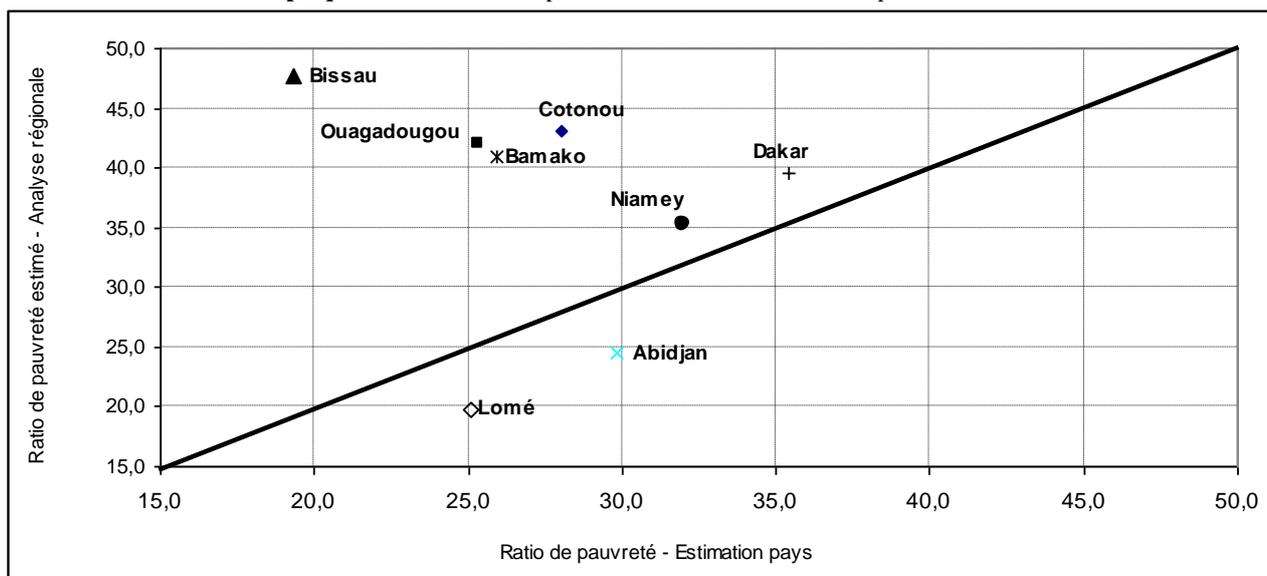
L'écart entre l'estimation produite par l'analyse régionale et celle fournie par les pays eux mêmes, peut être attribué à une série de facteurs liés principalement aux différences méthodologiques, notamment la composition du panier alimentaire, le choix du seuil calorique normatif, et dans une moindre mesure, quelques biais mineurs liés au traitement différentiel parfois sensible des prix, et probablement à des spécificités très divergentes du coût de la vie entre certaines capitales (Bamako, Bissau, Cotonou, Ouagadougou) par rapport à Abidjan, et entre Abidjan en 2008 et les autres capitales (Lomé, Dakar, Niamey).

Graphique 1 : Tendances comparées des estimations du seuil de pauvreté en 2008



Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Graphique 2 : Tendances comparées des estimations du ratio de pauvreté en 2008



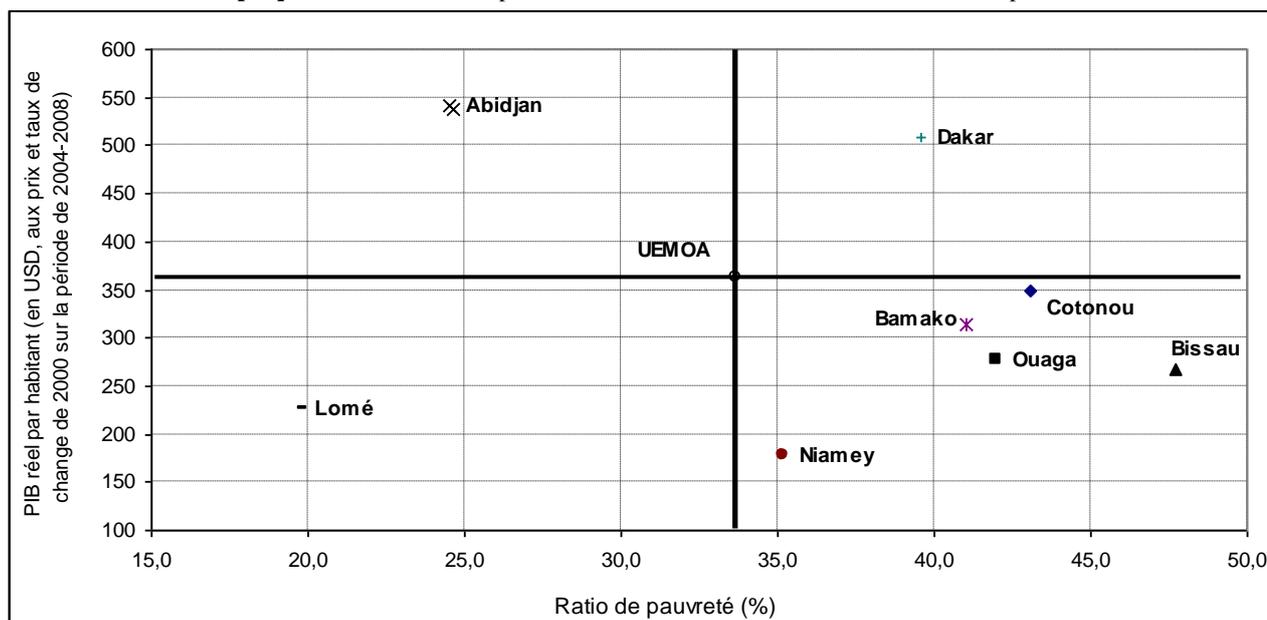
Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Pertinence des résultats de l'analyse régionale par rapport à la croissance observée dans les pays entre 2004 et 2008

Le graphique 3 illustre le positionnement des agglomérations par rapport à la moyenne de la zone du point de vue du ratio de pauvreté régionale et du PIB réel par habitant. Il permet de caractériser quatre groupes plus ou moins homogènes de villes :

Groupe 1 : Il est constitué par Abidjan, qui se distingue d'une part par un faible niveau de pauvreté et d'autre part, par une valeur du PIB réel par habitant sur la période 2004-2008 largement supérieure à la moyenne de la zone. Accueillant 29,7% de la population urbaine totale de l'ensemble des agglomérations de l'espace étudié, Abidjan représente 38% des dépenses totales des ménages de cet espace. Avec seulement 16,1% des chefs de ménages qui sont pauvres et 24,5% de la population totale de cette ville qui est pauvre (dépense annuelle totale par tête harmonisée inférieure à 312 770 F CFA), Abidjan apparaît effectivement comme un pôle économique et social important dans la zone UEMOA.

Graphique 3 : Tendance de la pauvreté monétaire en 2008 et évolution du PIB réel par habitant



Sources : Estimation de la pauvreté – Nos calculs, PIB réel in Perspectives économiques et financières, avril 2011, FMI

Tableau 8 : Profil économique et social des principales capitales de l'espace UEMOA

Capitales	Dépenses annuelles totales (En milliards F CFA)		Population totale		Dépenses par tête (× 1000 F CFA)	PIB réel par habitant* (2004 à 2008)
	Montant	%	Effectif (× 1000)	%		
Cotonou	522,2	8,0	1 129,7	8,7	462,3	350
Ouagadougou	547,2	8,4	1 293,0	9,9	423,2	278
Bissau	140,4	2,2	385,8	3,0	363,9	267
Abidjan	2 478,0	38,0	3 891,8	29,9	636,7	541
Bamako	463,5	7,1	1 509,1	11,6	307,1	314
Niamey	388,2	5,9	1 033,3	7,9	375,6	178
Dakar	1 320,2	20,2	2 441,4	18,7	540,7	508
Lomé	665,8	10,2	1 339,4	10,3	497,1	226
UEMOA	6 525,4	100,0	13 023,4	100,0	501,0	363

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

*. Données relatives aux pays (En dollars Etats-Unis, au prix de 2000, calculés au taux de change de 2000) selon « Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, FMI, Avril 2011

Groupe 2 : Il s'agit essentiellement de Dakar qui se distingue avec une valeur du PIB réel par habitant (moyenne sur la période 2004-2008) également nettement supérieure à la moyenne enregistrée dans la zone UEMOA mais avec une estimation de la pauvreté assez forte, voisine de 40%. A l'instar d'Abidjan mais à un degré moindre, Dakar représente le second pôle économique de la zone, accueillant 18,9% de la population totale et représentant 20,2% de l'ensemble des dépenses.

Groupe 3 : Il ne comprend que Lomé où l'on constate une faible valeur du PIB réel par habitant sur la période 2004-2008 conjuguée à un faible niveau du taux de pauvreté, ces indicateurs étant tous largement inférieurs aux moyennes régionales observées. En outre, Lomé qui accueille 10,3% de la population totale de l'espace étudié représente 10,2% de l'ensemble des dépenses réalisées en 2008. Avec une estimation moyenne du gap de pauvreté estimé à 4,3%, Lomé se caractérise par une distribution assez homogène du revenu moyen des pauvres (6,7% au niveau d'Abidjan et plus de 10% dans toutes les autres villes).

Groupe 4 : Il comprend les agglomérations de Bamako, Bissau, Cotonou, Niamey et Ouagadougou. Celles-ci se distinguent par des estimations de la pauvreté largement supérieures à la moyenne régionale et avec des valeurs du PIB réel par habitant sur la période 2004-2008 du PIB par tête inférieures à la moyenne de l'UEMOA. Ces agglomérations se caractérisent toutes par une part plus faible de la dépense totale relativement à leur poids dans la population totale et avec plus de 40% de la population totale qui est pauvre.

A priori, les résultats de l'enquête auprès des ménages de 2008 dans les 8 principales agglomérations des pays de l'UEMOA semblent assez cohérents avec les données macroéconomiques de la période 2004-2008. Il convient toutefois d'examiner plus en détail la spécificité du contexte économique qui a prévalu dans chaque capitale en 2008 afin de mieux analyser les conditions de vie des populations. Cette préoccupation sera analysée plus loin au niveau de la section sur l'emploi.

3. Profil sociodémographique de la population et des ménages

Cette analyse s'intéresse d'une part à l'examen du profil sociodémographique de la population et des ménages et d'autre part, à leur situation par rapport à la scolarisation, l'alphabétisation et à leur niveau d'instruction.

3.1 Profil sociodémographique des ménages et de la population

Cette section compare les caractéristiques sociodémographiques des ménages et de la population vivant dans les principales agglomérations des Etats membres de l'UEMOA. Les concepts de ménage (*ensemble de personnes apparentées ou non, vivant sous le même toit ou dans la même concession, partageant les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé chef du ménage et dont les ressources ou les dépenses sont également communes, tout au moins en partie*) et de chef de ménage sont les mêmes dans toutes les capitales (

Une population assez jeune

L'analyse des données du tableau 9 permet de constater la forte représentativité des jeunes dans la population de l'espace étudié. En effet, en moyenne 58,4% des individus de cet espace ont moins de 25 ans et 36,7% moins de 15 ans. En outre, l'âge moyen de la population est estimé à 23,1 ans avec des valeurs significativement plus faibles que la moyenne à Niamey (21,3 ans), à Bissau (21,8 ans) et à Bamako (22,1 ans). Certaines villes se distinguent toutefois avec une part relativement importante des individus de 60 ans et plus : Dakar (5,2%), Bamako (4,3%) et Ouagadougou (4%). Dans toutes les autres villes, cette catégorie d'individus représente entre 2 et 3,5% de la population totale.

Une communauté de ménages en réalité très hétérogène dans l'espace étudié

Les ménages vivant dans l'espace étudié se distinguent par des styles de vie divers et variés. Certaines capitales se caractérisent par une prédominance très nette des ménages de familles élargies (supérieure à 40% à Bissau, Bamako et Dakar) et à un degré moindre, on retrouve dans cette catégorie Ouagadougou (36,9%) et Niamey (35,3%). En réalité, ce type de ménage est prédominant dans les capitales où le style de vie communautaire est très marqué (Bamako, Bissau, Dakar, Niamey) par rapport aux autres villes. Le regroupement familial dans le cadre d'une famille élargie pourrait dans ce cas de figure alors être assimilable à une stratégie de survie des membres du ménage autour du ou de la patriarche.

Tableau 9 : Profil sociodémographique de la population et des ménages de l'espace étudié en 2008

capitale	Sexe	Groupes d'âges					Age moyen de la population	Age moyen des chefs de ménage	Taille moyenne des ménages
		Moins de 15 ans	15 – 24 ans	25 – 59 ans	>= 60 ans	Total			
Cotonou	Homme	36,7	20,6	39,4	3,3	100,0	23,2	39,7	3,7
	Femme	36,7	21,1	38,9	3,3	100,0	23,2	43,9	
	Ensemble	36,7	20,9	39,1	3,3	100,0	23,2	40,8	
Ouagadougou	Homme	36,3	21,2	38,7	3,7	100,0	23,5	41,1	4,8
	Femme	37,4	24,9	33,5	4,2	100,0	22,7	45,2	
	Ensemble	36,8	23,1	36,0	4,0	100,0	23,1	41,9	
Bissau	Homme	35,8	25,3	36,4	2,4	100,0	22,0	42,6	7,1
	Femme	37,0	27,0	33,1	2,9	100,0	21,6	44,6	
	Ensemble	36,4	26,2	34,7	2,7	100,0	21,8	43,0	
Abidjan	Homme	34,8	18,4	44,7	2,1	100,0	24,0	40,5	4,3
	Femme	34,3	22,9	40,7	2,2	100,0	22,9	42,4	
	Ensemble	34,5	20,7	42,6	2,1	100,0	23,4	40,9	
Bamako	Homme	39,4	22,4	33,8	4,4	100,0	22,5	47,0	8,4
	Femme	39,9	25,5	30,4	4,2	100,0	21,6	50,0	
	Ensemble	39,7	23,9	32,1	4,3	100,0	22,1	47,3	
Niamey	Homme	44,5	19,8	32,0	3,7	100,0	21,7	44,6	6,1
	Femme	43,6	20,1	33,4	3,0	100,0	21,0	50,5	
	Ensemble	44,0	19,9	32,7	3,3	100,0	21,3	45,5	
Dakar	Homme	34,7	21,8	38,3	5,2	100,0	24,6	47,5	6,8
	Femme	34,7	22,7	37,4	5,1	100,0	24,6	51,2	
	Ensemble	34,7	22,3	37,9	5,2	100,0	24,5	48,2	
Lomé	Homme	38,8	20,3	38,3	2,7	100,0	22,4	38,2	3,5
	Femme	37,1	21,1	38,3	3,4	100,0	22,8	39,8	
	Ensemble	37,9	20,7	38,3	3,1	100,0	22,6	38,7	
Ensemble	Homme	36,8	20,5	39,3	3,4	100,0	23,4	42,0	5,0
	Femme	36,6	22,9	37,0	3,5	100,0	22,8	44,1	
	Ensemble	36,7	21,7	38,1	3,4	100,0	23,1	42,5	

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

On remarque également l'importance des ménages de type monoparental dans des villes telles que Bissau (24,8%), Lomé (24,6%), Dakar (22,6%), Cotonou (20,2%) et Abidjan (18,2%). Ce constat s'accompagne dans certaines villes d'une part, d'une forte proportion de ménages unipersonnels (20,2% à Lomé, 19,4% à Cotonou, 18,8% à Abidjan et dans une moindre mesure, 12,3% à Dakar), et d'autre part, d'un pourcentage relativement important de couples sans enfants (6,3% à Abidjan, 6,1% à Cotonou). Finalement, les capitales concernées par ces derniers résultats sont celles où prédomine un style de vie moins communautaire, situées principalement sur les côtes.

L'analyse de la taille moyenne des ménages illustre également le caractère hétérogène des ménages de l'espace UEMOA. En effet, si la taille moyenne des ménages dans l'espace étudié est estimée à 5 personnes, on constate que cet indicateur est largement supérieur à la tendance moyenne à Niamey (6,1 personnes), à Dakar (6,8 personnes), à Bissau (7,1 personnes) et à Bamako (8,4 personnes). On peut remarquer que ces agglomérations sont également celles où le *style de vie communautaire* est largement dominant du fait de l'importance relative des ménages polygamiques (respectivement 19,8%, 23,5%, 12,5% et 19,9%) et des ménages de familles élargies (respectivement 35,3%, 41,6%, 52,6% et 50%). Dans ces dernières capitales, les ménages pauvres se singularisent avec des tailles moyennes très élevées (11,5 personnes à Bamako, 11 à Dakar, 9,4 à Bissau et 8,2 à Niamey).

Des femmes chefs de ménage en moyenne plus âgées que les hommes

On constate que ces populations jeunes dans ces différentes agglomérations sont prises en charge par des chefs de ménage relativement âgés avec un âge moyen de 42,5 ans, variant entre 38,7 ans à Lomé et 48,4 ans à Dakar. L'âge moyen des chefs de ménage dans les agglomérations où le style de vie communautaire est dominant (Dakar, Bamako, Niamey) est supérieur à l'âge moyen dans l'espace étudié.

On remarque et de façon systématique dans toutes les agglomérations étudiées que les femmes chefs de ménage sont plus âgées que les hommes dirigeant des ménages, l'écart relatif moyen étant de 5% en moyenne en faveur de ces dernières. Cet écart est supérieur ou égal à 10% à Niamey (13,2%), à Cotonou (10,6%) et à Ouagadougou (10%), compris entre 5% et 10% à Dakar (7,8%) et à Bamako (6,4%) et inférieur à 5% à Bissau (4,7%), à Abidjan (4,7%) et à Lomé (4,2%). Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait qu'à la suite du décès des hommes, la charge du ménage revient aux femmes qui se retrouvent ainsi veuves. Cette conclusion est corroborée par le fait dans au moins 90% des cas, dans toutes les capitales, les femmes chefs de ménages sont systématiquement des veuves.

Encadré 2 : A propos de la typologie des ménages

La typologie des ménages retenue distingue six groupes hétérogènes de ménages, définis comme suit :

Ménages unipersonnels : Il s'agit des ménages composés d'une seule personne, qui est le chef de ménage.

Couples sans enfants : Il s'agit de ménages de deux personnes vivant en couple seuls, n'ayant ni enfants, ni parents et autres avec eux dans le ménage ;

Couples avec enfants : il s'agit de ménages vivant en couple mais avec leurs enfants uniquement, sans parents ni autres personnes, quel que soit le lien de parenté avec le chef du ménage ;

Ménages monoparentaux nucléaires : Il s'agit de ménages dont un seul des conjoints est présent quel que soit le motif (décès, séparation de corps/divorce, etc.) et vivant uniquement avec ses enfants, sans d'autres personnes, qu'elles soient apparentées ou non ;

Ménages monoparentaux élargis : Il s'agit de ménages dont un seul des conjoints est présent quel que soit le motif (décès, séparation de corps/divorce, etc.) et vivant non seulement avec ses enfants, mais aussi avec d'autres personnes, qu'elles soient apparentées ou non ;

Ménages de famille élargie : Il s'agit de tous les autres cas de figure possibles, notamment de ménages polygames ou polyandres qui vivraient non seulement avec leurs enfants, mais aussi avec d'autres personnes dans le ménage, que ces dernières soient apparentées ou non.

Tableau 10 : Typologie et taille moyenne des ménages par agglomération en 2008

	Typologie des ménages						Ensemble
	Ménages unipersonnels	Couples sans enfants	Couples avec enfants	Ménages monoparentaux nucléaires	Ménages monoparentaux élargis	Ménages de familles élargies	
Cotonou	19,4	6,1	32,8	12,5	7,7	21,6	100,0
	(1,0)	(2,0)	(4,5)	(3,2)	(5,4)	(5,2)	(3,7)
Ouagadougou	13,9	3,4	31,1	6,1	8,6	36,9	100,0
	(1,0)	(2,0)	(4,5)	(3,8)	(6,2)	(6,6)	(4,8)
Bissau	4,6	2,5	15,5	4,1	20,7	52,6	100,0
	(1,0)	(2,0)	(4,9)	(4,0)	(8,0)	(8,5)	(7,2)
Abidjan	18,8	6,3	25,4	7,5	10,7	31,3	100,0
	(1,0)	(2,0)	(4,7)	(3,3)	(6,4)	(6,0)	(4,3)
Bamako	5,1	1,9	31,7	3,6	7,7	50,0	100,0
	(1,0)	(2,0)	(5,2)	(4,9)	(10,2)	(11,4)	(8,4)
Niamey	6,8	4,7	40,1	5,6	7,4	35,3	100,0

	Typologie des ménages						Ensemble
	Ménages unipersonnels	Couples sans enfants	Couples avec enfants	Ménages monoparentaux nucléaires	Ménages monoparentaux élargis	Ménages de familles élargies	
	(1,0)	(2,0)	(5,3)	(4,3)	(6,4)	(8,9)	
Dakar	12,3	2,2	21,3	5,0	17,6	41,7	100,0
	(1,0)	(2,0)	(5,5)	(3,9)	(9,3)	(8,7)	(6,8)
Lomé	20,2	4,3	27,0	15,7	8,9	23,9	100,0
	(1,0)	(2,0)	(4,4)	(3,2)	(5,0)	(4,6)	(3,5)
Ensemble	15,6	4,6	27,7	8,3	10,6	33,1	100,0
	(1,0)	(2,0)	(4,8)	(3,4)	(7,0)	(7,2)	(5,0)

La taille moyenne des ménages est fournie entre parenthèse

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

3.2 Scolarisation, niveau d'instruction et alphabétisation

L'examen de cette section vise les objectifs suivants :

- vérifier si l'absorption de l'offre des services publics d'éducation est homogène dans les capitales étudiées ;
- caractériser le niveau des indicateurs de la scolarisation et de l'alphabétisation atteint en 2008 dans ces capitales sur une même base conceptuelle et méthodologique ;
- mettre en évidence et/justifier les facteurs susceptibles d'expliquer le niveau des indicateurs obtenus ;
- analyser les principaux motifs de la déperdition scolaire pour les individus n'ayant pas achevé leur cursus scolaire ;
- dégager des éléments analytiques qui permettront d'orienter la formulation de politiques régionales en matière d'éducation, en liaison avec l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Des prestations de service d'éducation satisfaites principalement par le secteur public

Les données disponibles ne permettent d'analyser que l'offre des services d'éducation ainsi que le niveau et la nature de l'absorption de cette offre. En effet, cette analyse permet implicitement d'appréhender l'ampleur de la demande et d'apprécier dans une certaine mesure l'équilibre entre l'offre et la demande d'éducation dans les principales capitales des Etats membres de l'UEMOA.

L'analyse des types d'établissements scolaires fréquentés montre que l'offre de services d'éducation est dominée par le secteur public, très important avec en moyenne 46,5% de la demande totale, contre seulement 18,1% pour les services privés d'éducation. L'offre de service d'éducation satisfaite par le secteur privé est très faible à Niamey (8,2%), Dakar (12%), Bamako (13,1%) et à Bissau (15,8%). Elle est globalement plus homogène (dans le sens d'une contribution plus significative du secteur privé) entre les secteurs publics et privés à Lomé, Abidjan, Cotonou et à Ouagadougou que dans les autres capitales.

Tableau 11 : Profil de l'offre de services d'éducation satisfaite par type d'établissements scolaires

	Ecole publique	Ecole privée	Jamais fréquenté une école quelconque	Ensemble
Cotonou	52,3	19,1	28,6	100,0
Ouagadougou	39,3	20,8	39,9	100,0
Bissau	56,3	15,8	27,9	100,0
Abidjan	46,1	22,8	31,1	100,0
Bamako	44,0	13,1	42,9	100,0
Niamey	49,3	8,2	42,5	100,0
Dakar	44,9	12,0	43,1	100,0
Lomé	50,2	26,1	23,7	100,0
Ensemble	46,5	18,1	35,4	100,0

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Corrélation entre homogénéité (secteur privé/public) de l'offre de service d'éducation et niveau de scolarisation : une causalité globalement pas évidente

L'examen de la corrélation entre l'homogénéité de la contribution des secteurs publics et privés dans la satisfaction de l'offre de service d'éducation et le niveau des indicateurs de scolarisation peut se fonder sur l'analyse des taux de scolarisation (brut, net) tous niveaux confondus. On constate ainsi que Cotonou, Abidjan et Lomé qui se caractérisent par une certaine homogénéité des contributions entre les secteurs publics et privés, se distinguent également avec des niveaux de scolarisation largement au dessus des moyennes régionales. Ces résultats confirment dans une certaine mesure que le soutien du secteur privé à la scolarisation est nécessaire pour espérer des résultats positifs plus significatifs. Le secteur privé aurait donc un rôle de choix à jouer dans la dynamisation des services d'éducation dans toutes les capitales de l'UEMOA.

Un impact très perceptible du soutien des politiques à la scolarisation pour tous au primaire

En comparant les taux bruts de scolarisation au primaire, on constate que dans toutes les capitales (excepté Abidjan), ce taux est supérieur à 100%. Ce résultat témoigne du fait que dans sept des huit capitales étudiées, la scolarisation au primaire concerne également des individus soit beaucoup plus jeunes que l'âge minimal normal de scolarisation requis (6 ans), soit beaucoup plus âgés (supérieur à 11 ans). Le taux brut de scolarisation au primaire atteint même une valeur plafond de 166,1% à Bissau et un niveau plancher estimé à 95,7% à Abidjan.

L'objectif 2 des OMD stipule d'assurer d'ici à l'horizon 2015, l'éducation primaire pour tous. Le souci pour les pays d'opérationnaliser cette recommandation des Nations unies, appuyée par les partenaires techniques et financiers, s'est traduit par un investissement massif au niveau de l'éducation primaire dont a bénéficié toute la population, pauvres comme non pauvres. De façon systématique, dans toutes les capitales étudiées, le taux brut de scolarisation est supérieur à 100% dans les ménages identifiés comme non pauvres. Dans le groupe des ménages identifiés comme pauvres, cet indicateur est supérieur à 100% dans les villes de Bissau (165,2%), Cotonou (123,4%), Lomé (111,2%) et Bamako (110,2%).

Cela n'est donc pas surprenant que les taux bruts de scolarisation soient largement supérieurs à 100%. Les perspectives pour réduire la marginalisation des populations a certainement conduit les autorités nationales à encourager la mise en place de programmes variés et divers de soutien à la scolarisation, non seulement des enfants, mais aussi des grands commençants (y compris des adultes). Dans certaines villes (Bissau, Bamako, Niamey), les efforts en faveur de la scolarisation des filles sont sensibles avec des taux bruts de scolarisation des filles supérieurs à ceux des garçons.

On remarque de surcroît que l'impact du soutien officiel à la scolarisation au primaire a permis de réduire considérablement l'inégalité dans la scolarisation entre filles et garçons en faveur des filles. En effet, ce ratio reste dans toutes les capitales étudiées, dans une fourchette maîtrisée de +/- 10 de points de pourcentage au niveau des taux (brut et nets) de scolarisation exception faite à Lomé en ce qui concerne le taux net de scolarisation (+16,7 de points de pourcentage). Les résultats pour ce niveau d'éducation tranchent nettement avec ceux des autres niveaux (secondaires et supérieurs) non seulement du fait du faible niveau des indicateurs, mais aussi de l'importance des écarts entre les sexes (+54,2 points de pourcentage en faveur des garçons au secondaire pour le taux brut de scolarisation contre 41,3% pour le taux net, au supérieur, les tendances sont respectivement de +114,1 points de pourcentage et 39 points de pourcentage). Cet effort de scolarisation au primaire est corroboré par un écart entre pauvres et non pauvres inférieur à 20 points de pourcentage au niveau des taux de scolarisation (brut, net) exception faite pour les taux nets à Dakar (+29,3 points de pourcentage), à Ouagadougou (+26,4 points de %) et Abidjan (+19,9 points de %).

Si cet objectif de scolarisation est quasiment atteint aujourd'hui et risque même d'être largement dépassé à l'horizon 2015 dans ces capitales, le vrai enjeu semble être plutôt l'amélioration du taux net de scolarisation qui reste encore assez moyen (67,2%). Cet indicateur est largement supérieur à la tendance moyenne dans certaines agglomérations (79% à Cotonou, 74,5% à Lomé, 71,4% à Abidjan) et inférieur à ce niveau dans toutes les autres.

Au-delà du suivi des indicateurs des OMD, les écarts observés entre l'éducation de base généralement appuyée par la communauté internationale et les autres niveaux d'éducation (secondaire, supérieur) qui le sont moins soulèvent la problématique de l'appropriation d'un développement endogène dans les Etats membres de

l'UEMOA. Cela leur impose de pouvoir prendre très tôt le relais de l'assistance technique internationale quelle que soit sa forme (financière, technique, logistique, institutionnelle).

Une importante déperdition scolaire d'un niveau d'étude à un autre

L'analyse de l'écart entre les taux (bruts, nets) de scolarisation d'un niveau d'étude à un autre témoigne des difficultés que rencontrent nombre de systèmes éducatifs dans les capitales étudiées. Entre le primaire et le secondaire, on constate une importante déperdition scolaire, le taux de scolarisation baissant quasiment de 50%. Du secondaire au supérieur, les écarts de scolarisation sont encore plus importants. Ces écarts sont davantage marqués lorsque l'on tient compte de la discrimination suivant le sexe et le statut de pauvreté des ménages d'où proviennent les enfants.

L'examen du profil par capitale des motifs d'abandon de l'école en 2008 pour les individus n'ayant pas achevé leurs cursus scolaires permet d'indexer quatre groupes de facteurs : d'abord l'échec scolaire (29,8%), ensuite l'incapacité financière des parents (29,2%), la volonté d'apprendre un travail pour soutenir la famille (26,4%) puis les autres raisons.

L'échec scolaire. Ce motif de la déperdition scolaire est le plus perceptible dans les capitales ayant un style de vie plus communautaire. Sans présager des raisons qui expliqueraient ce constat, on note seulement que ce facteur joue dans l'ordre le plus fortement à Niamey (73,4%), à Bamako (47%), à Dakar (40,1%) et représente moins de 30% des motifs généralement cités dans les autres capitales.

L'incapacité financière des parents. Ce motif semble le plus jouer dans les capitales où le style de vie est en apparence le moins communautaire. Il représente plus de 30% des causes de déperdition citées par les populations dans l'ordre à Lomé (49%), Ouagadougou (43,1%), Cotonou (36,8%) et Abidjan (34,6%). La prévalence de ce motif dans ces capitales pourrait s'expliquer par deux raisons : d'abord une faible solidarité sociale moins présente que dans le cadre d'une société à style de vie communautaire, obligeant les parents à assumer seuls l'éducation et la prise en charge de leurs enfants. Ensuite, le type d'enseignement suivi par les enfants. Dans les capitales à style de vie communautaire, il n'est pas improbable de dénombrier une présence nettement plus importante d'établissements franco-arabes que dans les capitales à style de vie moins communautaire où le type dominant est l'enseignement général, du reste très marchand.

La volonté d'apprendre un travail. Cette préoccupation est le plus perceptible pour plus de 20% des motifs de déperdition à Cotonou (38,5%), à Dakar (32,5%), à Bissau (32%), à Lomé (26,5%), à Ouagadougou (24,9%) et à Abidjan (23,5%). Dans ces capitales, plus que dans les deux autres (Niamey, Bamako), la volonté des jeunes scolarisés d'apprendre un métier pour se prendre en charge ou venir en aide à la famille semble une préoccupation majeure.

Les autres raisons. Au nombre des autres raisons à la base de la déperdition scolaire, on cite la grossesse/mariage à Bissau (21,9%) et d'autres facteurs non explicitement définis (Bissau, Bamako), ces derniers représentant plus de 15% des motifs de déperdition.

Les questions relatives à la déperdition scolaire, justifiées par l'inaccessibilité physique à l'école la plus proche (0,3%), la jeunesse des individus inscrits (0,1%) ou l'existence d'un handicap donné (à peine 2%) ne constituent donc pas une préoccupation majeure dans chacune des capitales étudiées.

Tableau 12 : Taux (brut, net) de scolarisation par capitale suivant le sexe et le niveau d'études en 2008

Capitales	Sexe	Primaire		Secondaire		Supérieur		Tous niveaux confondus		% des 10 ans et plus non scolarisés
		TBS	TNS	TBS	TNS	TBS	TNS	TBS	TNS	
Cotonou	Homme	124,1	81,7	87,7	49,5	34,6	8,4	89,3	76,5	5,9
	Femme	123,1	76,2	49,2	29,6	12,6	5,0	66,0	59,0	22,2
	Ensemble	123,6	79,0	66,4	38,5	23,4	6,7	77,0	67,3	14,2
Ouaga	Homme	111,6	69,6	67,2	32,1	19,8	2,6	70,2	61,0	18,4
	Femme	100,6	64,0	48,3	25,2	12,3	2,2	57,4	51,4	29,2
	Ensemble	105,8	66,6	56,3	28,1	16,0	2,4	63,3	55,8	23,9
Bissau	Homme	160,4	50,6	84,6	23,4	6,8	-	88,3	68,7	7,5
	Femme	171,5	55,9	47,6	14,8	1,5	-	75,4	63,9	18,8

Capitales	Sexe	Primaire		Secondaire		Supérieur		Tous niveaux confondus		% des 10 ans et plus non scolarisés
		TBS	TNS	TBS	TNS	TBS	TNS	TBS	TNS	
	Ensemble	166,1	53,3	64,1	18,6	4,2	-	81,5	66,2	13,2
Abidjan	Homme	99,0	74,6	86,7	47,4	50,2	8,0	82,9	67,6	12,3
	Femme	92,3	68,3	51,5	32,8	21,6	6,7	58,6	52,7	22,8
	Ensemble	95,7	71,4	65,8	38,7	34,9	7,3	69,6	59,4	17,8
Bamako	Homme	106,4	66,2	78,2	37,9	18,8	6,0	74,6	66,3	18,5
	Femme	114,6	65,6	46,9	27,6	8,8	2,3	60,6	55,1	30,5
	Ensemble	110,3	65,9	60,0	31,9	14,0	4,3	67,3	60,4	24,4
Niamey	Homme	95,9	62,2	50,0	31,8	15,8	3,8	61,4	57,0	17,6
	Femme	98,8	59,9	35,7	22,7	9,6	2,1	54,4	50,7	25,2
	Ensemble	97,4	61,0	42,7	27,1	12,6	2,9	57,8	53,8	21,4
Dakar	Homme	104,7	56,6	42,7	25,9	14,4	3,7	56,5	50,9	21,6
	Femme	100,1	57,3	37,4	20,5	10,3	2,7	50,9	47,0	29,4
	Ensemble	102,3	56,9	40,0	23,1	12,2	3,2	53,7	48,9	25,5
Lomé	Homme	116,6	80,4	85,9	55,5	32,3	7,6	84,6	73,3	3,3
	Femme	113,9	68,9	46,6	33,2	8,9	5,1	60,1	56,5	15,5
	Ensemble	115,2	74,5	64,2	43,2	12,2	3,2	71,5	64,4	9,7
Ensemble	Homme	107,3	69,3	71,1	39,0	28,9	5,7	74,5	64,0	14,2
	Femme	104,7	65,2	46,1	27,6	13,5	4,1	58,3	52,9	24,8
	Ensemble	106,0	67,2	57,2	32,6	20,9	4,9	65,9	58,1	19,6

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Une nette discrimination entre pauvres et non pauvres qui croît avec le niveau de scolarisation

L'examen de la scolarisation dans l'espace étudié montre que pour les individus de 6 à 22 ans, le taux brut de scolarisation tous niveaux confondus est estimé à 65,9% et le taux net à 58,1%. Autrement dit, globalement, on constate un niveau « moyen » de scolarisation. En réalité, des spécificités apparaissent lorsque l'on tient compte des niveaux d'études (primaire, secondaire, supérieur), des sexes et des agglomérations.

Tableau 13 : Taux de scolarisation par niveau d'études par capitale suivant le statut de pauvreté en 2008

	Statut de pauvreté	Primaire		Secondaire		Supérieur		Tous niveaux confondus		Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	
		TBS	TNS	TBS	TNS	TBS	TNS	TBS	TNS	Français	Autres langues
Cotonou	Pauvres	123,4	74,7	52,3	32,5	8,9	1,1	72,4	65,5	83,3	4,5
	Non pauvres	123,7	83,8	78,6	43,5	32,6	10,2	81,1	68,9	95,3	8,7
	Ensemble	123,6	79,0	66,4	38,5	23,4	6,7	77,0	67,3	90,8	7,1
Ouaga	Pauvres	98,1	59,4	36,0	16,7	3,7	0,5	53,7	51,4	67,9	12,4
	Non pauvres	114,2	75,1	72,5	37,1	24,0	3,7	71,4	59,7	85,6	12,3
	Ensemble	105,7	66,8	56,6	28,2	16,1	2,4	63,3	55,9	79,1	12,3
Bissau	Pauvres	165,2	50,7	51,7	13,4	3,2	-	77,0	64,4	85,6	52,0
	Non pauvres	166,4	56,2	75,8	23,6	5,3	-	85,9	68,0	92,2	64,1
	Ensemble	165,8	53,3	64,1	18,6	4,2	-	81,5	66,2	89,2	58,6
Abidjan	Pauvres	85,8	62,9	47,4	28,7	13,8	1,1	57,0	52,0	84,6	1,3
	Non pauvres	100,3	75,4	72,3	42,2	41,5	9,2	74,4	62,3	96,3	3,1
	Ensemble	95,7	71,4	65,8	38,7	34,9	7,3	69,6	59,4	94,0	2,7
Bamako	Pauvres	110,2	63,8	47,1	27,4	12,7	3,7	64,5	59,7	76,0	7,9
	Non pauvres	110,5	67,7	69,1	35,1	14,7	4,6	69,3	61,0	78,1	11,2
	Ensemble	110,3	65,9	60,0	31,9	14,0	4,3	67,3	60,4	77,4	10,0
Niamey	Pauvres	93,6	58,5	27,2	16,5	4,1	1,0	49,9	48,0	66,0	10,1
	Non pauvres	100,2	62,8	53,3	34,3	17,0	3,9	63,0	57,6	84,2	17,6
	Ensemble	97,5	61,0	42,7	27,1	12,6	2,9	57,8	53,8	78,4	15,2
Dakar	Pauvres	95,5	49,2	23,0	13,0	3,3	-	44,7	42,5	54,7	5,2
	Non pauvres	108,2	63,6	52,9	30,9	17,3	5,0	60,3	53,6	72,3	10,1
	Ensemble	102,3	56,9	40,0	23,1	12,2	3,2	53,7	48,9	66,0	8,3
Lomé	Pauvres	111,2	69,1	43,0	24,9	8,9	2,1	67,6	62,6	80,1	9,1

	Statut de pauvreté	Primaire		Secondaire		Supérieur		Tous niveaux confondus		Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	
		TBS	TNS	TBS	TNS	TBS	TNS	TBS	TNS	Français	Autres langues
	Non pauvres	116,9	77,0	69,3	47,7	22,2	7,1	72,7	64,8	90,8	18,1
	Ensemble	115,3	74,7	64,2	43,3	20,1	6,3	71,6	64,4	89,2	16,7
Ensemble	Pauvres	101,9	60,7	39,1	21,9	7,8	1,1	57,5	53,3	72,3	8,3
	Non pauvres	108,9	71,8	67,4	38,7	26,9	6,6	70,8	61,0	87,7	10,5
	Ensemble	108,9	67,2	57,2	32,7	20,9	4,9	66,0	58,2	83,3	9,9

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Si les écarts de scolarisation entre pauvres et non pauvres sont globalement assez faibles au niveau de l'éducation primaire (+6,9 points de % en moyenne au niveau du taux brut contre 18,3 de points de pourcentage au niveau du taux nets), cela est loin d'être le cas au niveau de l'éducation secondaire et supérieure. En effet, cet écart se situe pour les taux bruts et net de scolarisation respectivement à 72 et 77 points de pourcentage au niveau du secondaire. Au niveau du supérieur, les enfants provenant de ménages non pauvres enregistrent des taux bruts et nets de scolarisation en moyenne 3,4 plus élevés que ceux provenant de ménages pauvres. Autrement dit, globalement, les écarts de scolarisation entre pauvres et non pauvres se creusent davantage au fur et à mesure que le niveau d'études augmente.

4. Emploi, marché du travail et qualité de l'insertion dans les principales agglomérations

L'analyse des préoccupations relatives à l'emploi touche plusieurs volets, entre autres, l'offre et la demande de travail, l'insertion sur le marché du travail, la qualité des emplois, etc. Ces préoccupations concernent des éléments fondamentaux du travail décent, explicitement, les possibilités d'emplois offertes aux individus en âge de travailler, la situation par rapport aux gains adéquats et à des emplois productifs, l'égalité des chances et de traitement dans l'emploi. Toutes ces questions sont directement ou indirectement liées au niveau de vie des populations dont elles en déterminent la qualité. Ces orientations thématiques servent de cadre général pour les analyses à réaliser, en mettant en évidence les grandes tendances communes mais aussi les spécificités suivant les capitales.

Situation dans l'emploi des individus de l'espace UEMOA

En 2008, l'espace que constituaient les principales agglomérations (Abidjan, Bamako, Bissau, Cotonou, Dakar, Lomé, Niamey et Ouagadougou) comptait une population totale d'environ 13 millions d'individus dont la population active des 15 ans et plus (actifs occupés + chômeurs) représente 41,8% de l'effectif total contre 58,2% pour les inactifs. Les inactifs de 15 ans et plus représentent 20,8% de la population totale contre 37,4% pour ceux de moins de 15 ans, témoignant ainsi de l'importance de la jeunesse d'une bonne majorité de la population de l'espace étudié.

Les perspectives d'emplois dans ces capitales sont-elles pour autant plus restreintes et contraintes que dans les autres capitales ? La suite des analyses fondées sur l'examen de certains indicateurs devrait permettre de répondre à cette préoccupation.

Tableau 14 : Situation dans l'activité des individus dans les principales agglomérations de l'UEMOA en 2008

Capitales	Effectif Population totale (× 1000)	Actifs Occupés de 15 ans et plus (%)	Chômeurs de 15 ans et plus (%)			Inactifs (%)			Ensemble
			Chômeurs BIT	Chômeurs découragés	Ensemble chômeurs	Inactifs de 15 ans et plus	Inactifs de moins de 15 ans	Ensemble inactifs	
Cotonou	1 129,7	42,8	1,4	0,3	1,7	17,4	38,1	55,6	100,0
Ouagadougou	1 293,0	35,9	5,5	0,3	5,8	20,0	38,3	58,3	100,0
Bissau	385,8	27,4	4,7	4,4	9,1	30,2	33,3	63,5	100,0
Abidjan	3 891,8	39,8	5,4	1,8	7,2	17,2	35,8	53,0	100,0
Bamako	1 509,1	29,1	3,1	0,1	3,2	28,2	39,6	67,8	100,0
Niamey	1 033,3	24,2	3,6	0,4	4,0	27,0	44,8	71,8	100,0
Dakar	2 441,4	39,5	2,9	0,6	3,5	22,3	34,7	57,0	100,0
Lomé	1 339,4	42,3	2,8	0,1	2,9	16,0	38,8	54,8	100,0
Ensemble	13 023,4	37,0	3,9	0,9	4,8	20,8	37,4	58,2	100,0

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Un examen plus détaillé de la situation dans l'activité des individus de l'espace étudié montre que Bissau, Bamako et Niamey se distinguent des cinq autres capitales avec plus de 60% d'inactifs.

On constate également que la population des individus de 15 ans et plus susceptibles d'être sur le marché du travail (population active), comptait 59,2% d'actifs occupés (83,6% au niveau des chefs de ménages), 6,2% de chômeurs au sens du BIT (3,6% au niveau des ménages), 1,4% de chômeurs découragés (0,5% au niveau des chefs de ménage) et 33,2% d'inactifs (12,3% au niveau des chefs de ménage). Seulement si 44,4% des individus de 15 ans et plus sur le marché du travail sont des femmes, elles sont plus nombreuses que les hommes à Lomé (53,8%) et à Cotonou (50,9%) et représentent au moins 40% de la main d'œuvre active à Abidjan, Bamako, Bissau, Dakar et Ouagadougou.

Tableau 15 : Situation par rapport à l'activité des individus de 15 ans et plus

	Situation dans l'emploi par rapport aux chefs de ménage			Situation dans l'emploi par rapport aux individus		
	Effectif	%	Dont % de femmes	Effectif	%	Dont % de femmes
Actif occupé	2 158 342	83,6	21,3	4 824 719	59,2	44,4
Chômeurs BIT	92 364	3,6	21,6	508 753	6,2	50,0
Chômeurs découragés	13 347	0,5	57,4	113 247	1,4	57,7
Inactifs	317 744	12,3	41,9	2 702 834	33,2	62,0
Ensemble	2 581 797	100,0	24,0	8 149 552	100,0	50,8

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

La crise de ces cinq dernières années a contribué au renforcement du secteur informel dans les capitales de l'UEMOA en 2008

En 2008, le secteur informel accueillait 78,5% des actifs occupés dans les principales agglomérations des Etats membres de l'UEMOA contre 76,2% en 2002 (non compris Bissau)⁷. Même si cette différence n'est pas significative, le positionnement de plus en plus important du secteur informel (avec une baisse de 1 point de pourcentage observé à Abidjan contre un accroissement net entre 2002 et 2008 de 5,6%, 4,9%, 4,1%, 2,8%, 1,3% et 0,7% respectivement à Dakar, Bamako, Ouagadougou, Lomé, Cotonou et Niamey) semble s'être accompagné d'une augmentation de la part relative des emplois dans les secteurs public et parapublic. Cette part est passée de 8,4% en 2002 à 8,9% en 2008 en dépit de la crise (surtout à Abidjan, Bamako, Niamey et Ouagadougou avec respectivement +1,4%, +1,4%, +0,7% et +0,6% de points de pourcentage par rapport à 2002), au détriment de moins d'emplois dans le secteur privé formel⁸. En effet, on constate dans ce dernier secteur une baisse globale de 2,7%. Cette tendance régionale de la structure des emplois dans le secteur privé formel semble résulter d'une importante déflation des emplois à Bamako (-6,3%), à Dakar (-5%), à Ouagadougou (-4,7%) et à Niamey (-1,3%) en 2008 par rapport à la situation en 2002. Dans les autres capitales (Cotonou, Abidjan) ce phénomène a été assez marginal.

Dans l'espace UEMOA, le poids relatif du secteur public reste encore assez prépondérant dans le total des emplois dans certaines capitales, ces dernières accueillant plus de 10% des actifs occupés : 20,1% à Bissau, 16% à Niamey, 13,3% à Ouagadougou et 11,4% à Bamako.

⁷ Cf. dossier spécial sur les enquêtes 1.2.3 en Afrique de l'Ouest, Stateco n°99, Dial/AFRISTAT/INSEE

⁸ En toute franchise, la comparaison ne devrait pas se faire dans la mesure où les données sur l'emploi concernent en 2008 les individus de 15 ans et plus alors qu'en 2002, il s'agissait des individus de 10 ans et plus

Tableau 16 : Structure de l'emploi et revenu moyen des actifs occupés par secteur institutionnel

	Secteur public			Secteur privé formel			Secteur privé informel			Ensemble		
	Effectif actifs occupés	%	Revenu moyen Mensuel (× 1000 F CFA)	Effectif actifs occupés	%	Revenu moyen mensuel (× 1000 F CFA)	Effectif actifs Occupés	%	Revenu moyen mensuel (× 1000 F CFA)	Effectif actifs occupés	%	Revenu moyen mensuel (× 1000 F CFA)
Cotonou	38 048	7,9	124,5	51 051	10,6	107,0	394 133	81,6	44,4	483 232	100,0	58,4
Ouagadougou	61 728	13,3	111,4	42 847	9,2	119,1	359 613	77,5	34,9	464 188	100,0	54,5
Bissau	21 308	20,1	87,4	2 770	2,6	68,0	81 761	77,3	52,8	105 839	100,0	61,3
Abidjan	123 438	8,0	225,0	283 617	18,3	143,0	114 569	73,7	58,7	1 550 524	100,0	90,7
Bamako	49 863	11,4	125,0	27 303	6,2	97,5	361 333	82,4	45,4	438 500	100,0	58,6
Niamey	40 021	16,0	98,0	30 667	12,3	97,5	179 643	71,8	49,1	250 331	100,0	63,7
Dakar	66 756	6,9	175,9	107 393	11,1	131,0	791 008	82,0	59,1	965 157	100,0	77,8
Lomé	26 934	4,8	74,3	65 131	11,5	55,9	474 782	83,8	26,3	566 847	100,0	32,3
Ensemble	428 096	8,9	151,7	610 779	12,7	121,8	3 785 844	78,5	48,7	4 824 719	100,0	68,9

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

L'augmentation des emplois dans le secteur informel dans l'espace étudié semble s'être imposée aux actifs face à la restriction des embauches dans les secteurs publics et parapublics et à l'importante déflation des emplois dans le secteur privé formel enregistrée dans nombre de capitales. Le recours au secteur informel a apparemment constitué pour nombre d'actifs occupés un secteur refuge face à la cherté de la vie et/ou à la restriction du marché du travail. On remarque en effet que ce secteur se caractérise non seulement par une flexibilité des emplois, mais aussi par des niveaux de rémunérations significativement inférieurs (moins de 60 000 F CFA) à ceux estimés dans les secteurs public/parapublic (152 000 F CFA) et privé formel (122 000 F CFA).

Le poids du secteur informel s'est particulièrement accru à Lomé, Bamako, Dakar et Cotonou avec plus de 80% des emplois accueillis en 2008 contre une proportion beaucoup moindre dans les autres capitales.

Un déséquilibre marqué de la structure par secteur institutionnel des économies d'une capitale à l'autre

L'examen de la structure par secteur institutionnel est pertinent dans la mesure où elle peut constituer un levier important des mesures d'accompagnement de la politique économique régionale. L'idée est de s'interroger si la structure actuelle des emplois par secteur institutionnel n'a en réalité pas une incidence sur le processus de croissance économique et partant, sur le niveau de vie des populations. En toute rigueur, il n'aurait pas été inutile de simuler l'impact d'une modification des emplois par secteur institutionnel sur le niveau de vie des populations.

Quoique intéressante et nécessaire, cette analyse n'est pas abordée dans cette section. En lieu et place, il est proposé une réflexion sur les possibles gains attendus d'un profil souhaitable de la structure par secteur institutionnel des économies de la zone. D'après les tableaux 16 et 17, Abidjan se démarque toujours avec un secteur privé formel beaucoup plus visible (18,3%), un secteur privé informel relativement moins important que la moyenne enregistrée dans la zone mais tout de même estimé à 73,7% et un secteur public accueillant seulement 8% des emplois.

Par ailleurs, avec toute la prudence que nécessite l'interprétation de ces résultats (population active occupée de 10 ans et plus en 2002 et de 15 ans et plus en 2008), on constate qu'en dépit de la crise de la fin de l'année 2008, la part des emplois publics s'est légèrement accrue passant de 8,4% à 8,9% entre 2002 et 2008. Ce secteur a été créateur d'emploi en particulier à Abidjan (+1,4%), à Bamako (+1,4%), à Niamey (+0,7%) et à Ouagadougou (+0,6%). Cette légère augmentation de la part des emplois dans le secteur public a été compensée par une baisse plus importante et systématique de la part des emplois dans le secteur privé formel qui est passée en moyenne de 15,4% en 2002 à 12,6% en 2008. Le gros des actifs exclus (pour quelque motif que ce soit) du secteur privé formel semblent s'être établis dans des activités plus informelles dont la part dans l'emploi est passée de 76,2% en 2002 à 78,5% en 2008.

Tableau 17 : Evolution de la structure de l'emploi par secteur institutionnel

Capitales	Années	Secteur public	Secteur privé formel	Secteur informel	Ensemble
Cotonou	2002*	8,5	11,2	80,3	100,0
	2008**	7,9	10,6	81,5	100,0
Ouagadougou	2002*	12,7	13,9	73,4	100,0
	2008**	13,3	9,2	77,5	100,0
Bissau	2002*	-	-	-	-
	2008**	20,1	2,6	77,3	100,0
Abidjan	2002*	6,6	18,7	74,7	100,0
	2008**	8,0	18,3	73,7	100,0
Bamako	2002*	10,0	12,5	77,5	100,0
	2008**	11,4	6,2	82,4	100,0
Niamey	2002*	15,3	13,6	71,1	100,0
	2008**	16,0	12,3	71,7	100,0
Dakar	2002*	7,5	16,1	76,4	100,0
	2008**	6,8	11,1	82,0	99,9
Lomé	2002*	7,5	11,5	81,0	100,0
	2008**	4,8	11,5	83,8	100,1
Ensemble	2002*	8,4	15,4	76,2	100,0
	2008**	8,9	12,6	78,5	100,0

Source : 2002, Stateco n°99, tableau 13, Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

(*) : Estimations portant sur la population active de 10 ans et plus

(**) : Estimations portant sur une population active de 15 ans et plus

En se calant sur le profil par secteur institutionnel observé dans les capitales qui semblent économiquement les plus dynamiques (Abidjan, Dakar), on est tenté de penser qu'une évolution rapide du processus d'intégration économique devrait aller de paire avec une contribution plus importante du secteur privé formel. Ce qui suggère de contribuer à réduire les déséquilibres entre les secteurs institutionnels dans les différentes capitales. En effet, une transition économique donnant une importance plus significative au secteur privé formel (pourquoi pas un seuil critique de 20%) pourrait être un objectif envisageable dans les capitales. Cela suppose, à part inchangée de la structure des emplois dans le secteur public, que des dispositions plus flexibles soient prises pour « inciter davantage d'opérateurs du secteur informel à formaliser leurs activités ».

Dans ces conditions, cette transition conduirait à avoir dans un horizon approximatif de 10 ans au niveau de la zone UEMOA, le profil moyen suivant par secteur institutionnel serait alors :

- secteur public : 10% (contre 8,9% en 2008);
- secteur privé formel : 20% (contre 12,7% en 2008);
- Secteur privé informel : 70% (contre 78,5% en 2008).

Profil socioéconomique des actifs occupés dans l'espace étudié

Entre 2002 et 2008, l'effectif des actifs occupés est passé de 3 566 000 individus (non compris les actifs occupés de Bissau pour une population de 10 ans et plus) à 4 824 332 (y compris ceux identifiés à Bissau pour une population de 15 ans et plus). Si l'on exclut effectivement Bissau⁹, l'effectif des actifs occupés aurait augmenté de 32,3% entre ces deux dates. La variation relative la plus importante est observée d'abord à Lomé (52,7%), ensuite à Ouagadougou (49,3%), Dakar (46,7%), Cotonou (38,9%), Niamey (27,1%) et les plus faibles à Bamako (18,8%) et à Abidjan (18,2%).

De plus en plus d'emplois précaires pour des actifs de plus en plus qualifiés

L'âge moyen des actifs occupés sur le marché du travail est de 32,6 ans (33,3 ans pour les hommes contre 31,9 ans pour les femmes) et visiblement, on ne constate pas de différence significative d'une capitale à l'autre, tout comme entre les hommes et les femmes. Si entre 2002 et 2008, on constate que cet âge moyen n'a pas vraiment varié en passant de 32,6 à 32,3 ans, on note au contraire que la durée moyenne de la scolarité s'est améliorée de

⁹ La Guinée-Bissau n'était pas associé aux travaux du projet PARSTAT en 2002

façon significative. En effet, elle est passée de 4,9 ans à 8,1 ans en l'espace de sept ans. Ce résultat peut a priori surprendre sauf si on tient compte de la réalité contextuelle du marché du travail, caractérisé dans ces capitales par des emplois précaires et le plus souvent informels, accessibles à tous les groupes d'âges, principalement dans le secteur informel, à des actifs de plus en plus qualifiés. Ces capitales sont également devenues depuis 2002 des villes de plus en plus grandes, dépassant toutes (à l'exception de Bissau), le million d'habitants.

Tableau 18 : Aperçu synoptique des caractéristiques des emplois des actifs occupés de 15 ans et plus dans l'espace étudié en 2008

Capitales	Effectif des emplois		% de femmes actives occupées	Ratio Emploi/Population (%)	% de travailleurs pauvres	Durée moyenne d'années d'études réussies	% d'emplois vulnérables	% d'actifs occupés avec un revenu inférieur au Smig national	Age moyen des actifs occupés (année)		
	Effectif	%							Homme	Femme	Ensemble
Cotonou	483 232	10,0	50,9	69,1	38,0	7,6	69,4	35,0	33,3	32,9	33,1
Ouagadougou	464 188	9,6	41,0	58,2	34,9	8,1	52,7	43,4	33,0	31,9	32,4
Bissau	105 839	2,2	39,6	41,1	40,0	7,5	47,9	16,7	30,8	30,1	30,4
Abidjan	1 550 624	32,1	45,9	62,1	18,8	8,8	54,1	49,4	33,3	30,9	32,1
Bamako	438 500	9,1	40,9	48,2	35,0	8,4	58,5	38,4	32,9	31,3	32,1
Niamey	250 331	5,2	31,4	43,5	26,4	8,6	54,7	31,1	33,8	32,0	32,9
Dakar	965 157	20,0	40,6	60,5	36,1	7,3	53,3	49,3	34,1	33,7	33,9
Lomé	566 459	11,7	53,8	69,1	16,5	7,5	73,3	32,7	32,4	32,1	32,3
Ensemble	4 824 332	100,0	44,4	59,2	27,8	8,1	57,9	42,5	33,3	31,9	32,6

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

4.1 Examen et analyse des principaux indicateurs liés à l'emploi

L'objectif de cette section est double : d'une part, chercher à savoir si les politiques mises en œuvre dans les principales agglomérations ont été pro-emploi et pro-pauvres et d'autre part, caractériser dans quelle capitale le marché du travail est globalement le plus contraignant. L'examen de certains indicateurs du marché du travail (cf. annexes 1, 2 et 3) permet de répondre à ces préoccupations.

Une demande d'emplois faiblement satisfaite

L'analyse du ratio Emploi/population fournit des indications sur la capacité d'une économie à assurer des emplois. La valeur et les variations dans le temps de cet indicateur peuvent être considérées en relation avec la croissance économique afin de déterminer dans quelle mesure cette croissance est pro-emploi et/ou pro-pauvre. Cette mesure quantitative ne renseigne toutefois pas sur la qualité des emplois occupés, en particulier sur l'impact de ces emplois sur la réduction de la pauvreté.

La valeur de cet indicateur par capitale montre globalement que 59,2% des individus de 15 ans et plus ont un emploi sur le marché du travail dans l'espace étudié. Des valeurs pour cet indicateur supérieures à 60% dans certaines capitales (Cotonou, Lomé, Abidjan, Dakar) traduisent de plus grandes perspectives de travail dans ces villes. A contrario, des valeurs plus faibles mettent en évidence des perspectives plus réduites d'emplois dans les autres capitales (Bissau, Niamey, Bamako, Ouagadougou).

Suivant la ville considérée et le sexe, on constate à Cotonou et à Lomé un marché du travail relativement ouvert aussi bien aux hommes qu'aux femmes avec une estimation du ratio Emploi/population de 69,1%. Abidjan se rapproche de ces deux villes, mais avec des perspectives d'emploi moins favorables aux femmes. A Niamey, Bissau et Bamako, les perspectives d'emploi pour les femmes sont assez faibles, le ratio Emploi/population y étant inférieur à 40%. Ouagadougou et Dakar se singularisent avec des perspectives d'emploi moins favorables aux femmes, mais tout de même largement supérieur à 40%. L'analyse suivant le statut de pauvreté/quintile du niveau de vie et le sexe (cf. annexe 2) montre des tendances significativement différentes (au moins 10 points de pourcentage) entre pauvres et non pauvres, et ce, quelle que soit la capitale considérée.

Les valeurs estimées du taux d'activité 65,5% (73,2% pour les hommes contre 57,9% pour les femmes, 62,3% dans le groupe des individus identifiés dans des ménages pauvres contre 66,8% pour ceux repérés dans des ménages non pauvres) sont semblables à celles du ratio Emploi/population, même si les premières sont

légèrement plus importantes que les dernières. Les tendances par sexe, capitale et statut de pauvreté sont quasiment les mêmes.

Quasiment trois emplois sur cinq sont vulnérables

Tel qu'il avait été mentionné plus haut, une valeur de 59,2% du ratio Emploi/Population fournit à l'économie des capitales de l'espace étudié, peu de perspectives d'emplois. Ce constat se conjugue avec le fait qu'en plus 57,9% de ces emplois sont vulnérables, c'est-à-dire que ces emplois sont exercés en tant que travailleurs pour compte propres, apprentis et/ou aides familiaux non rémunérés, et patrons/associés. Ces individus ont une plus grande propension à exercer des emplois qui peuvent être qualifiés de précaires et/ou d'informels. Le taux d'emplois vulnérables est particulièrement élevé à Lomé (73,2%) mais spécifiquement dans le rang des femmes (85,9%) par rapport aux hommes (58,5%). A un degré moindre, on enregistre les mêmes tendances à Cotonou.

Relativement aux tendances moyennes, les taux d'emplois vulnérables sont les plus faibles respectivement à Bissau (47,9%), à Ouagadougou (52,7%), Dakar (53,3), Abidjan (54,1%), Niamey (54,7%). En outre, on constate que cet indicateur s'améliore significativement avec le niveau de vie, passant de 66,2% dans le groupe des 20% les plus pauvres à 44,2% pour les 20% les plus riches et une valeur moyenne pour les pauvres estimée à 65,2% contre 55,1% pour les non pauvres.

Des taux de travailleurs pauvres dépassant le seuil de 30% dans certaines agglomérations

La pauvreté dans l'emploi fournit une indication du manque de travail décent. Si le travail d'une personne ne parvient pas à générer un revenu suffisant pour l'extraire avec sa famille de la pauvreté, alors cet emploi ne remplit pas le critère de revenu de travail décent. Dans le cadre d'un processus de développement, le taux de travailleurs pauvres devrait diminuer. En combinant les caractéristiques sur les conditions de vie des individus dans leur ménage et leurs caractéristiques sur le marché du travail, cet indicateur donne une illustration plus claire du lien entre pauvreté et emploi.

Globalement, si le taux de travailleurs pauvres est estimé à 27,8%, pour l'ensemble des villes, il est largement au dessus de ce niveau à Bissau (40%), Cotonou (38%), Dakar (36,1%), Bamako (35%) et à Ouagadougou (34,9%), mais nettement plus faible à Lomé (16,5%), Abidjan (18,8%) et quasiment voisin de la tendance régionale à Niamey (26,4%). Le faible écart entre les hommes et les femmes pour cet indicateur (moins de 5 points de pourcentage) témoigne du fait que tous sont soumis aux mêmes difficultés, contraintes sur le marché du travail et par rapport à leurs conditions de vie.

Très faible autonomisation des travailleurs, en particulier des femmes

Le taux de travailleurs salariés avec un bulletin de paie consacre le degré auquel les travailleurs disposent d'une marge d'autonomisation financière. Un critère supplémentaire a été rajouté, relatif à l'existence d'un bulletin de paie. Ce critère atteste du caractère plus ou moins formel de l'emploi. L'indicateur ne tient donc pas compte des autres formes de rémunérations des travailleurs (en nature, avantages sociaux). Les résultats obtenus montrent que seulement 16,6% des actifs occupés sont salariés avec un bulletin de paie dans l'espace que constituent les principales agglomérations de l'UEMOA. Toutefois, certaines capitales se caractérisent par des valeurs de cet indicateur supérieures à la moyenne régionale. Il s'agit notamment de Bissau (31,2%), de Niamey (20,4%), de Ouagadougou (18,5%) et d'Abidjan (18,3%). Les travailleurs de Cotonou et de Lomé se démarquent avec des niveaux très faibles pour cet indicateur estimé respectivement à 12,4% et à 9,7%.

L'analyse suivant le sexe montre que l'autonomisation financière des femmes dans leur emploi est globalement très faible (9,8%) par rapport à celle des hommes (22%). La situation des femmes salariées à Cotonou et à Lomé est encore la plus préoccupante avec moins de 7% de travailleuses salariées avec un bulletin de salaire.

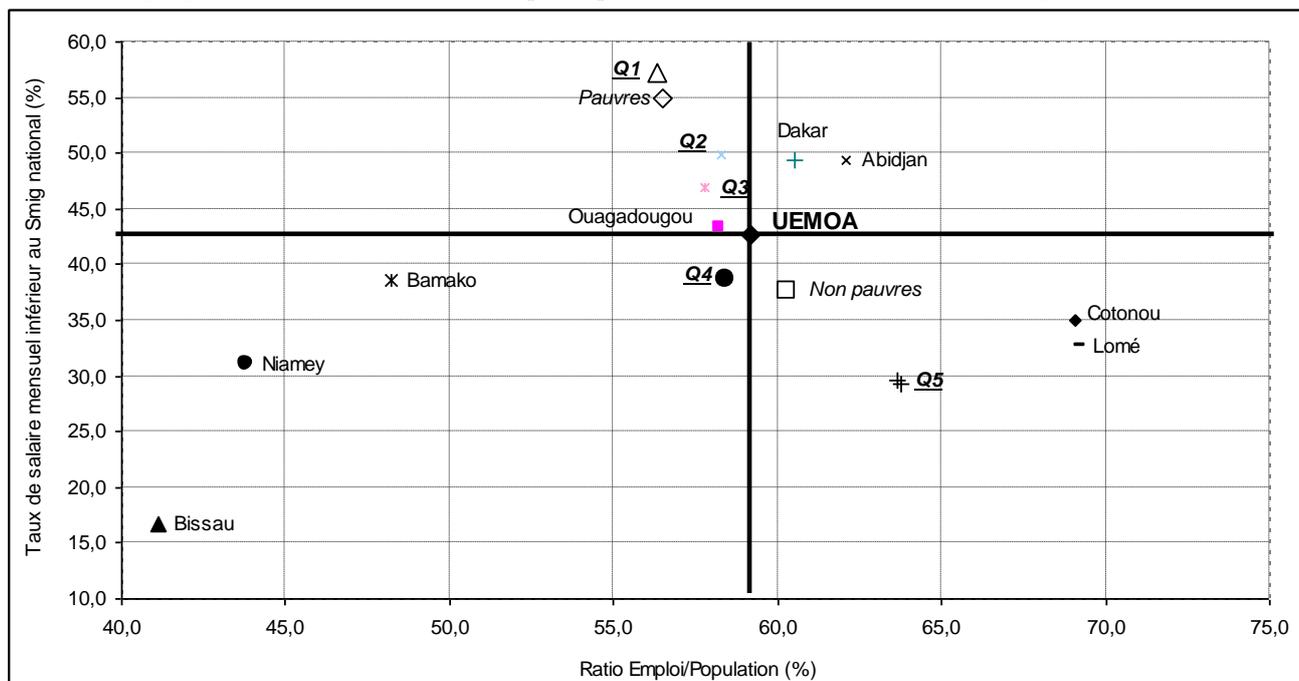
L'analyse suivant le statut de pauvreté et le quintile du niveau de vie montre que l'autonomisation financière des travailleurs s'améliore nettement avec le niveau de vie. Autrement dit, plus l'emploi est précaire, plus l'indicateur a une faible valeur et inversement.

Le pouvoir financier réel des travailleurs se réfère à leur niveau de rémunération lorsqu'ils sont salariés. Pour apprécier ce pouvoir, deux indicateurs sont analysés : le taux de bas salaire mensuels et le taux de salaire mensuel inférieur au salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig). Le premier mesure la proportion de

salariés disposant d'un salaire mensuel inférieur au deux tiers du salaire médian mensuel tandis que le deuxième mesure la proportion de travailleurs salariés ayant un salaire mensuel inférieur au Smig officiel. Le caractère opérationnel du deuxième indicateur justifie qu'on s'en intéresse en particulier.

On remarque ainsi que 42,5% des salariés de l'espace étudié dispose d'un salaire mensuel inférieur à leur Smig national. Le niveau de cet indicateur est largement supérieur à cette moyenne régionale à Abidjan (49,4%), à Dakar (49,3%) et à Ouagadougou (43,4%), compris entre 35% et 40% dans les villes de Niamey (31,1%), Lomé (32,7%), Cotonou (35%) et Bamako (38,6%). Bissau se distingue avec un taux de salaire mensuel inférieur au Smig estimé à 16,7% seulement.

Graphique 5 : Analyse croisée du ratio Emploi/Population et du taux de salaire inférieur au Smig national en 2008



Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

L'analyse de cet indicateur suivant le statut de pauvreté et le quintile du niveau de vie montre clairement qu'il s'améliore très sensiblement avec le niveau de vie : seulement 37,8% des travailleurs identifiés comme non pauvres ont un salaire mensuel inférieur au Smig national, cette information est estimée à 54,9% dans le groupe des pauvres. En outre, du premier au cinquième quintile du niveau de vie, la valeur de cet indicateur s'améliore progressivement en passant de 57,3% à 29,6%. Dans le même temps, la situation des femmes passe de 76,4% dans le premier quintile à 45,9% dans le cinquième quintile (respectivement de 39,3% à 18,4% pour les hommes).

L'examen du graphique 5 permet d'opposer le groupe des pauvres à celui des non pauvres. Le premier se caractérise par des niveaux pour le ratio Emploi/Population et du taux de salaire inférieur au Smig national inférieurs ou voisins à la moyenne régionale. Il se compose principalement des actifs travaillant à Bamako, Bissau, Niamey et Ouagadougou. Quant au deuxième, il est caractérisé par des niveaux du ratio Emploi/Population et du taux de salaire inférieur au Smig largement supérieurs à la moyenne régionale. Dans ce groupe, on identifie des capitales telles qu'Abidjan, Cotonou, Dakar et Lomé. Elles se distinguent par des perspectives d'emplois plus importantes même si ces dernières ne sont pas toujours bien rémunérées.

Au total, l'examen de l'autonomisation financière des travailleurs en général, des femmes en particulier permet d'indexer une série de problèmes en liaison avec la législation du travail et ses règles : une importante précarisation des emplois, une législation du travail dont la mise en œuvre semble problématique avec des niveaux de salaires mensuels très inférieurs aux Smig nationaux dont certains mériteraient d'être révisés à la hausse (Togo, Guinée Bissau, Niger, Mali). Si dans toutes les capitales la question de l'existence d'un cadre juridique et réglementaire des conditions du travail ne se pose pas, il semble bien manquer des efforts pour en assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre avec tout ce que cela suppose de problèmes de gouvernance.

Quasiment un jeune de 15-24 ans sur quatre n'est ni sur le marché du travail, ni dans un cursus scolaire

Dans l'espace étudié, la proportion de jeunes qui ne sont ni sur le marché du travail, ni dans le cursus scolaire a été estimée à 23,6% mais se démarque avec un plafond estimé à 43,1% à Niamey et des niveaux largement inférieurs à la moyenne régionale à Cotonou (15,8%) et à Lomé (17%). La situation observée à Niamey peut probablement s'expliquer entre autres causes, par l'ampleur des mariages précoces et diverses autres pesanteurs sociales défavorables aux femmes puisque cet indicateur est estimé à 55,3% dans le groupe des filles. Globalement, cet indicateur dans le groupe des femmes est plus important que dans le groupe des hommes (respectivement 30,7% et 15,4%), témoignant ainsi un phénomène plus marqué chez les filles que les garçons.

L'analyse suivant le statut de pauvreté et le quintile du niveau de vie montre que plus le niveau de vie du ménage augmente, plus le taux d'oisiveté baisse. On remarque ainsi qu'il est de 28,8% dans les ménages pauvres contre 21,3% dans les ménages non pauvres. Il est estimé à 30,1% parmi les 20% les plus pauvres et baisse au fur et à mesure que le niveau de vie du ménage s'améliore pour s'établir à 18% au niveau des 20% les plus riches.

Finalement, l'examen de cet indicateur indexe non seulement la problématique de la qualité du suivi et de l'encadrement scolaire des jeunes de 15-24 ans, à la fois au niveau de leur famille et au niveau du système éducatif, mais aussi les problèmes liés à la prise en charge professionnelle des jeunes dans cette situation. Si un examen plus approfondi des motifs de la déperdition scolaire s'impose, il doit être appuyé par une analyse du niveau de vie moyen des ménages qui sont de plus en plus confrontés à une dépréciation de leur pouvoir d'achat réel.

L'insertion et/ou la réinsertion dans le cursus scolaire ou dans le tissu économique et social de cette catégorie de la population mérite davantage d'intérêt et c'est une réalité partagée dans toutes les capitales de l'UEMOA en 2008. Mais, cette mesure de politique sociale ne saurait à elle seule suffire pour inverser la tendance. L'accès des populations à des gains adéquats et à des emplois plus productifs et pérennes sont à envisager comme d'importantes mesures d'accompagnement.

Trois jeunes de 15-24 ans sur dix sont au chômage

Le chômage des jeunes de 15-24 ans est estimé en 2008 dans l'espace étudié à 30,1% avec des valeurs plafonds enregistrées à Bissau (53,9%), à Abidjan (42,1%), à Niamey (38,5%) et à Ouagadougou (31,4%). Les niveaux les plus faibles pour cet indicateur sont enregistrés à Cotonou (12,3%), à Dakar (19,9%), à Lomé (23,2%) et à Bamako (27,3%).

Globalement, la situation des jeunes hommes est plus problématique que celle des jeunes femmes, le taux de chômage étant estimé respectivement à 33,7% et 26,8%. Le chômage de ces dernières est très perceptible par rapport à celui des jeunes hommes surtout à Ouagadougou (35,5%) et à Dakar (21,9%).

La situation de chômage des jeunes dans les différentes capitales est donc globalement préoccupante et il est nécessaire d'approfondir l'examen de leur situation. Malheureusement, les données des EDM 2008 ne permettent cet approfondissement par rapport à l'analyse de leurs caractéristiques sociodémographiques ainsi que des opportunités offertes dans les différentes capitales en matière de programmes d'aides à l'emploi en général, des jeunes en particulier.

Un intérêt tout particulier à accorder à l'examen du caractère structurel du chômage des individus de 15 ans et plus et du chômage de longue durée

Le taux de chômage des individus de 15 ans et plus permet de classer les capitales en deux groupes, le premier se caractérise par des taux largement supérieurs à la moyenne régionale (9,5%) et le deuxième par des niveaux inférieurs à cette tendance régionale. Dans le premier groupe, on distingue dans l'ordre Bissau (14,7%), Ouagadougou (13,3%), Niamey (12,9%), Abidjan (12%) et dans une moindre mesure Bamako (9,7%). Globalement, on enregistre dans ces capitales les niveaux les plus faibles des taux d'activité (inférieurs à la moyenne régionale estimée à 65,5%), mais surtout les perspectives les moins favorables d'opportunités d'emplois (ratio Emploi/Population). A contrario, dans le deuxième groupe, se trouvent les autres capitales où

L'on enregistre les taux de chômage les plus faibles par rapport à la moyenne régionale, les valeurs les plus élevées des taux d'activité et des ratios Emploi/Population.

En plus de ces niveaux relativement élevés de chômage des individus de 15 ans et plus enregistrés dans la plupart des capitales de l'UEMOA, on constate que le phénomène est assez structurel avec des taux de chômage de longue durée estimés en moyenne à 45,2%, mais variant entre 33,5% à Cotonou et 53,7% à Bissau. Quel que soit le sexe considéré, cet indicateur reste supérieur à 30%, confirmant du coup le caractère structurel de la tendance.

4.2 Analyse de la ségrégation dans l'emploi

L'indice de ségrégation horizontale permet de mesurer un aspect de la division sexuée du travail, notamment les inégalités dans la répartition des actifs occupés féminins et masculins entre les branches d'activité (secteurs économiques). Au contraire, l'indice de ségrégation verticale mesure l'ampleur des inégalités dans la répartition des actifs occupés féminins et masculins à l'intérieur de ces secteurs, entre les métiers et les positions occupées (catégories socioprofessionnelles).

Encadré 3 : A propos de la méthodologie de calcul des indices de ségrégation

Indice de ségrégation horizontale ou de spécialisation par genre dans la branche i : IS (i):

$$I_S(i) = \frac{(\text{Effectif des femmes occupées dans la branche } i / \text{Effectif total des emplois dans la branche } i)}{(\text{Effectif des emplois féminins} / \text{Effectif total des emplois dans le champ d'étude couvert})}$$

Indice de ségrégation verticale ou de spécialisation par genre dans la catégorie socioprofessionnelle i : I_{csp} (i) :

$$I_{csp}(i) = 100 \times \frac{(\text{Effectif des femmes occupées dans la Csp } i / \text{Effectif total des emplois dans la Csp } i)}{(\text{Effectif des emplois féminins} / \text{Effectif total des emplois dans le champ d'étude couvert})}$$

Une forte ségrégation horizontale...

L'examen du tableau 19 montre une importante concentration systématique des femmes dans deux branches d'activité avec des indices de ségrégation très élevés dans le secteur des hôtels et restaurants (1,631) et dans le commerce de détail (1,471). Dans les autres branches d'activité, si globalement, on enregistre une surreprésentation des femmes, le phénomène n'est pas systématique dans toutes les capitales. Ainsi, si les femmes sont très présentes dans le secteur de l'habillement et du textile (1,180), du commerce de gros (1,174) et de l'agro-industrie (1,128), les résultats varient sensiblement d'une capitale à l'autre : Elles prédominent dans le secteur de l'habillement et du textile à Ouagadougou (1,539), à Niamey (1,405), à Lomé (1,314), à Cotonou (1,219) et à Abidjan (1,156). Elles sont également très présentes relativement aux hommes dans le secteur du commerce de gros à Bissau (1,498), à Cotonou (1,464), à Bamako (1,283) et à Abidjan (1,161). Dans le secteur de l'agro-industrie, elles sont surreprésentées par rapport aux hommes à Bamako (1,636), à Lomé (1,550), à Niamey (1,411), à Dakar (1,383), à Ouagadougou (1,292) et à Bissau (1,133). Ces activités agro-industrielles semblent surtout avoir trait à la transformation des produits vivriers sous la forme de boissons et/ou de toutes autres formes de produits alimentaires ou assimilés.

A l'opposé, les hommes dominent largement et de façon systématique dans les activités du secteur du bâtiment et des travaux publics (0,059), des autres activités industrielles (0,178), dans le transport et la communication (0,188), dans les autres services (0,595) et dans un certain nombre d'activités non précisés (0,686). Si les activités relatives à l'agriculture, à la pêche, à l'élevage et à la sylviculture sont globalement dominées par les hommes, les femmes s'y investissent de façon remarquable à Bissau (1,466), à Bamako (0,905) et dans une moindre mesure à Ouagadougou (0,804).

Le secteur des services aux ménages et aux entreprises accueille en moyenne autant de femmes que d'hommes et les femmes y sont surreprésentées de façon particulière à Dakar (1,381) et à Bamako (1,133).

Tableau 19 : Indice de ségrégation horizontale dans les capitales de l'UEMOA

Branches d'activité	Cotonou	Ouaga	Bissau	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	UEMOA
Bâtiment et travaux publics	0,064	0,069	0,108	0,084	0,076	0,046	0,033	0,051	0,059
Autres industries	0,171	0,315	0,648	0,105	0,395	0,484	0,063	0,150	0,178
Transport et communication	0,239	0,230	0,169	0,226	0,058	0,044	0,207	0,122	0,188
Autres services	0,245	0,600	0,255	0,552	0,692	0,842	0,878	0,610	0,595
Agriculture, pêche, élevage, sylviculture	0,481	0,804	1,466	0,695	0,905	0,382	0,596	0,101	0,647
Non déclarés	0,225	1,053	0,418	0,992	1,183	0,778	0,840	0,299	0,686
Services aux ménages et aux entreprises	0,819	1,064	1,029	1,024	1,133	1,084	1,381	0,831	1,052
Agro-industrie	0,964	1,292	1,133	0,367	1,636	1,411	1,383	1,550	1,128
Commerce de gros	1,464	0,924	1,498	1,161	1,283	1,098	0,910	1,087	1,174
Habillement et textile	1,219	1,539	0,464	1,156	0,669	1,405	1,082	1,314	1,180
Commerce de détail	1,499	1,232	1,533	1,653	1,282	1,226	1,356	1,473	1,471
Hôtels et restaurants	1,669	1,756	1,476	1,417	1,399	2,156	1,704	1,496	1,631

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

...doublée d'une importante ségrégation verticale

L'examen de l'indice de ségrégation verticale (cf. tableau 20) met en évidence une importante ségrégation relativement à la position occupée dans l'emploi par les femmes. Elles sont surreprésentées dans toutes les capitales dans les postes d'aide familiale (travailleurs domestiques et postes assimilés principalement) et de travailleurs pour compte propre (1,285). Le marché du travail nigérien semble offrir des perspectives plus valorisantes pour les femmes d'autant qu'on enregistre une présence très marquée des femmes dans les postes de cadres moyens (1,361).

Tableau 20 : Indice de ségrégation verticale dans les capitales de l'UEMOA

Catégories socio-professionnelles	Cotonou	Ouaga	Bissau	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	UEMOA
Ouvriers	0,095	0,296	0,467	0,197	0,187	0,420	0,556	0,165	0,275
Manœuvres	0,785	0,399	0,090	0,251	0,000	0,400	0,227	0,261	0,316
Cadres supérieurs	0,377	0,465	0,292	0,498	0,287	0,589	0,474	0,205	0,420
Patrons, associés, employeurs	0,634	0,763	0,141	0,765	0,375	0,174	0,514	0,334	0,636
Apprentis	0,811	0,568	0,071	1,103	0,347	0,595	0,557	0,982	0,808
Employés	0,539	0,736	1,554	0,795	1,075	0,800	0,958	0,567	0,809
Cadres moyens	0,504	1,006	0,596	0,849	1,006	1,361	0,640	0,573	0,821
Travailleurs pour compte propre	1,238	1,259	1,462	1,362	1,237	1,265	1,169	1,265	1,285
Aide familial	1,695	1,632	1,483	1,602	0,524	1,346	1,809	1,279	1,549

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Dans une moindre mesure, on note une présence non négligeable des femmes à ce poste dans les villes de Ouagadougou (1,006), de Bamako (1,006) et d'Abidjan (0,849). En dépit d'une sous représentation féminine dans les positions d'employés (valeur de l'indice de ségrégation verticale = 0,809), on note une surreprésentation remarquable de ces dernières dans cette position à Bissau (1,554) et dans une moindre mesure à Bamako (1,075), Dakar (0,958), Niamey (0,800) et Abidjan (0,795).

Au total, on constate dans les principales agglomérations des Etats membres de l'UEMOA, une assez forte ségrégation horizontale doublée d'une ségrégation verticale : une concentration relativement forte des femmes dans certains secteurs d'activité (moins techniques et physiques) et dans certains postes (moins techniques et ne nécessitant pas forcément de hauts niveaux d'expertise ou de qualification). Cette surreprésentation des femmes dans ce genre d'activité et de postes se justifie en partie par leur faible niveau d'instruction, en partie par les pesanteurs sociales qui limitent leur participation plus active au développement économique et social de leur société (facteur très dominant dans les capitales à style de vie communautaire : Niamey, Bamako, Dakar). A statut dans l'emploi principal comparable, comme travailleurs dépendants, le revenu moyen des hommes est supérieur de 42% à celui des femmes. Comme travailleurs indépendants, le revenu moyen des hommes est plus de deux fois supérieur à celui des femmes. Autrement dit, cette double ségrégation négative des emplois féminins valorise très peu leur position sur le marché du travail.

4.3 Adéquation emploi/éducation

L'analyse de l'adéquation entre la position occupée dans l'emploi et le dernier niveau d'éducation atteint par les actifs occupés est une préoccupation majeure, en particulier pour les jeunes confrontés à la réalité du chômage de longue durée, à l'absence et/ou la restriction des perspectives d'emplois, à la précarité et à l'informalisation des emplois, à la baisse du pouvoir d'achat, etc. Dans ce contexte, le risque est effectivement très grand pour ces jeunes, dans une moindre mesure pour les parents d'encourager leurs enfants à poursuivre plus longtemps leurs cursus scolaires.

L'objectif de cette section est d'apporter une réponse à cette préoccupation en cherchant à caractériser la mesure dans laquelle, en dépit de toutes les contraintes observées sur le marché du travail, l'éducation et la formation en général sont plus ou moins valorisées sur le marché du travail dans les capitales de l'espace UEMOA. Afin d'y répondre, la démarche adoptée a été d'examiner le niveau des revenus des actifs occupés dans leur emploi principal et d'étudier si systématiquement dans les huit capitales des Etats membres de l'UEMOA, aux postes les plus hauts de la hiérarchie correspondent les niveaux de rémunérations les plus élevés et les durées d'étude les plus longues.

La durée d'étude réussie semble globalement être valorisée sur le marché du travail dans l'espace UEMOA

Le tableau 21 et le graphique 6 apportent une réponse claire à la première préoccupation soulevée. En effet, les cadres supérieurs justifient en moyenne de 17 années d'études réussies et perçoivent en moyenne 293 300 F CFA par mois dans leur activité principale. A contrario, les apprentis (aides familiaux) qui ne justifient que de 5,9 ans d'études réussies, ne gagnent en moyenne que 23 500 F CFA par mois dans leur emploi principal (respectivement 5,9 ans et 27 400 F CFA pour les aides familiaux). Autrement dit, la hiérarchie salariale est dans l'ensemble respectée en fonction de la durée de la scolarité et du poste occupé dans l'emploi principal.

Tableau 21 : Adéquation entre position et niveau de rémunération dans l'emploi occupé et niveau d'éducation en 2008

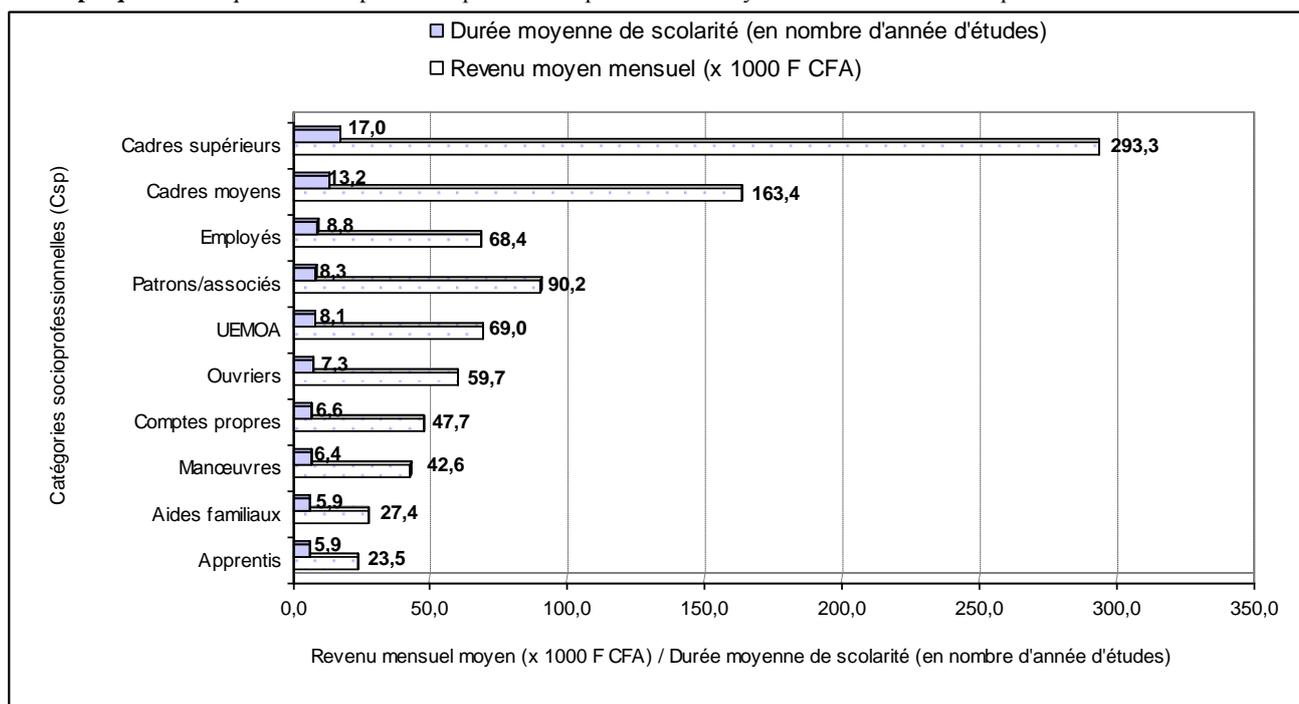
Capitales	Variables	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Manceuvres	Patrons /Associés	Comptes propres	Apprentis	Aides familiaux	UEMOA
Cotonou	Revmens*	264,5	99,8	57,3	43,1	29,1	114,5	44,2	13,5	13,4	58,5
	Scolarité**	17,2	13,6	8,7	5,9	7,0	9,5	6,2	5,2	5,4	7,6
Ouaga	Revmens*	215,2	116,7	48,3	47,1	24,1	55,7	35,4	22,5	11,6	54,5
	Scolarité**	16,1	12,6	8,3	6,2	5,7	7,1	6,1	5,8	5,1	8,1
Bissau	Revmens*	164,2	98,7	39,7	62,2	58,8	80,2	49,9	20,6	14,9	61,3
	Scolarité**	14,7	11,8	5,9	7,4	7,0	8,1	6,1	7,4	5,8	7,5
Abidjan	Revmens*	445,1	227,3	80,4	75,0	51,3	94,3	57,8	18,2	57,4	90,7
	Scolarité**	18,2	13,8	9,2	8,2	6,5	8,3	7,4	5,6	6,3	8,8
Bamako	Revmens*	213,6	96,3	48,2	42,6	33,6	74,1	46,9	24,2	-	58,8
	Scolarité**	16,0	12,4	8,8	6,4	6,0	7,6	6,3	6,1	6,9	8,4
Niamey	Revmens*	148,4	98,5	59,8	52,8	45,6	77,2	51,4	30,5	21,4	63,8
	Scolarité**	16,5	12,1	8,3	6,2	5,8	7,8	6,7	6,0	6,1	8,6
Dakar	Revmens*	432,2	243,0	81,6	50,5	49,0	137,9	62,3	25,1	25,3	78,0
	Scolarité**	16,9	13,8	8,3	5,1	5,9	8,9	6,1	5,6	6,1	7,3
Lomé	Revmens*	133,5	117,5	41,2	28,5	27,2	50,6	23,8	8,5	26,4	32,3
	Scolarité**	16,9	13,6	9,3	8,1	7,1	8,5	6,5	7,0	5,5	7,5
UEMOA	Revmens*	293,3	163,4	68,4	59,7	42,6	90,2	47,7	23,5	27,4	69,0
	Scolarité**	17,0	13,2	8,8	7,3	6,4	8,3	6,6	5,9	5,9	8,1

(*) Revenu mensuel moyen dans l'activité principale (en millier de F CFA)

(**) Durée moyenne de scolarité (en nombre d'année d'études)

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Graphique 6 : Adéquation entre poste occupé dans l'emploi et durée moyenne de la scolarité les capitales de l'UEMOA en 2008



Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Un impact apparemment positif de la croissance économique sur le niveau des revenus moyens

Au-delà de cette conclusion, il n'est pas inutile d'examiner l'évolution des revenus moyens mensuels dans l'emploi principal des actifs occupés entre 2002 et 2008. Cet examen met en évidence que les revenus se sont systématiquement améliorés en 2008 par rapport à ceux de 2002 et ce, dans toutes les capitales. Globalement, ce revenu moyen mensuel réel¹⁰ s'est amélioré de 20,7% (en tenant compte de Bissau en 2008) avec des amplitudes très importantes, supérieures à +30% dans certaines capitales, notamment Cotonou (+49,9%), Ouagadougou (+38,5%) et Niamey (+33,2%) et beaucoup moins importantes dans les autres : +27,1% à Dakar, +20,9% à Abidjan, +19,2% à Lomé et +9,7% à Bamako.

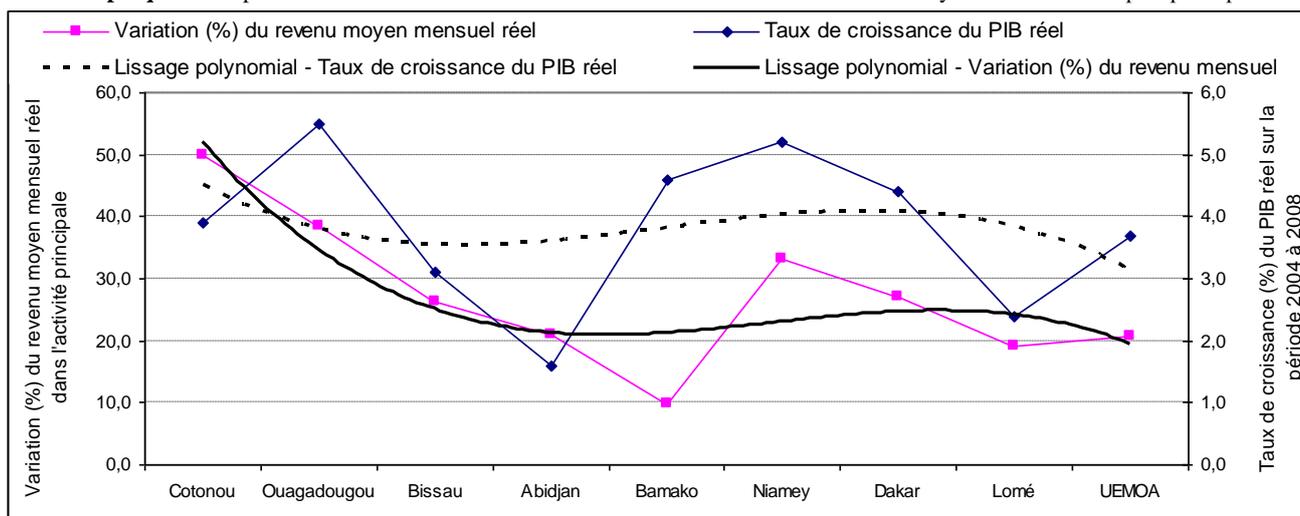
On constate selon le graphique 7, une évolution quasiment homothétique (tendance lissée) entre la croissance du Produit intérieur brut (PIB) réel sur la période 2004 à 2008 et la variation du revenu mensuel moyen réel dans l'emploi principal entre 2002 et 2008 avec une corrélation positive de 34% entre ces deux grandeurs. On peut donc soutenir que la croissance économique enregistrée dans les huit Etats membres de l'UEMOA entre 2002 et 2008 a eu un impact positif sur le niveau moyen des revenus dans l'emploi principal des actifs occupés.

Dans ces conditions, il est tout à fait pertinent de confirmer comme l'ont déjà fait de nombreuses études qui ont été publiées sur le sujet¹¹, que la flambée des prix enregistrée dans presque toutes les capitales de l'espace étudié s'est importée suite, entre autres, au renchérissement des prix de certains produits alimentaires et du baril de pétrole notamment sur les marchés internationaux. Cela aurait contribué à fragiliser le niveau de vie des ménages en dépit de l'amélioration de leur revenu moyen.

¹⁰ Les revenus mensuels moyens réels ont été estimés en déflant les revenus nominaux par le taux d'inflation annuel moyen de la période considérée

¹¹ (i) Perspectives économiques régionales, rapport de la zone franc 2008, FMI ; (ii) L'évolution économique et financière dans les pays de la Zone Franc in « Rapport annuel de la zone franc 2008, Banque de France »

Graphique 7 : Impact de la croissance du PIB réel sur le niveau des revenus mensuels moyens réel dans l'emploi principal



Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA, PARSTAT 2002/2004 (enquête Emploi), Perspectives économiques régionales, Avril 2011 - FMI

4.4 Analyse du rendement de l'éducation sur les marchés du travail

Les enquêtes EDM 2008 étaient principalement prévues pour la collecte des dépenses des ménages en vue du calcul des coefficients de pondération, dans le cadre de la rénovation de l'Indice harmonisé des prix à la consommation des ménages (IHPC) dans toutes les capitales des Etats membres de l'UEMOA. Financée par la Commission de l'UEMOA avec l'appui technique d'AFRISTAT, cette enquête avait prévu un module très allégé sur l'éducation et sur l'emploi. En dépit de cette limite, nous avons tenté d'estimer le rendement de l'éducation sur le marché du travail dans chacune des capitales de l'UEMOA.

Le terme marché du travail est un concept généralisé qui désigne l'interaction entre l'offre de travail (nombre de personnes disponibles pour travailler), la demande de travail (nombre d'emplois disponibles) et le taux de salaire. L'analyse du marché du travail impose de tenir compte non seulement de l'offre et de la demande de travail à court terme, mais aussi de leur répartition par capitale, par profession et par branche d'activité.

Les tableaux 4.1 et 4.2 en annexe illustrent respectivement les modèles de participation au marché du travail et l'estimation de l'équation de salaire. Le modèle de participation au marché du travail est un modèle Probit qui discrimine la population active (individus travaillant – actifs occupés + ceux susceptibles d'être sur le marché du travail - chômeurs) de l'ensemble des inactifs (individus en cours de scolarité, individus trop jeunes pour ne pas travailler, les personnes à la retraite ou trop vieux pour travailler). Cette variable est expliquée par un certain nombre de caractéristiques observables : âge, âge au carré, sexe, statut de résidence (natif ou migrant), type d'établissement scolaire fréquenté la dernière fois (public ou privé), l'âge croisé avec le type d'établissement fréquenté la dernière fois, l'âge au carré croisé avec cette même variable, la durée moyenne d'années d'études réussies.

A cause d'un évident problème d'endogénéité lié au fait que la durée moyenne de scolarité est fortement corrélée avec la décision de participer au marché du travail, il n'est pas inutile d'instrumentaliser la durée moyenne d'études réussies. Dans cette perspective, nous avons dichotomisé cette variable en distinguant ceux qui ont une durée moyenne d'études supérieures au niveau secondaire (soit au moins 14 années d'études), les plus susceptibles d'être sur le marché du travail de ceux qui ont une durée inférieure à ce seuil (et dans ce cas la variable $Educhi=0$, autrement elle est égale à 1). Cette variable instrumentalisée est expliquée par l'âge, l'âge au carré, le type d'école dernièrement fréquenté (public ou privé), le nombre d'enfants de moins de 15 ans présents dans le ménage.

En vue d'intégrer la correction des inobservables sur la décision de participer au marché du travail, nous avons tenu compte de la correction de Mills dans l'équation de participation au marché du travail (Heckman en deux étapes).

Au seuil de 5%, les résultats confirment que l'âge est un déterminant majeur de la probabilité de participation au marché du travail (sauf à Bissau où cela est vrai seulement au seuil de 10%) mais que cet effet n'est pas linéaire. C'est ce que traduit le signe positif du coefficient de la variable âge et le signe négatif de sa forme quadratique. Cet effet âge est globalement positif dans l'espace étudié quand les individus ont moins de 66 ans et varie dans les capitales entre 40 ans à Lomé et 77 ans à Abidjan. Cet effet est maximal dans l'espace étudié pour un âge égal à 33 ans en moyenne et varie entre 20 ans à Lomé et 38,5 ans à Abidjan.

De même, au seuil de 5%, le type d'école fréquenté la dernière fois semble dans certaines capitales, affecter la probabilité de la participation au marché du travail local. En effet, on constate dans certaines capitales (Lomé, Bissau, Dakar, Ouagadougou, Bamako) que les individus ayant fréquenté dernièrement les établissements publics ont une probabilité de participation au marché du travail plus faible que ceux ayant fréquenté d'autres types d'établissements. Cette tendance transparait également au niveau de l'espace étudié dans son ensemble.

De même, on constate dans l'espace étudié pris comme un tout, le faible impact positif (coefficient = 0,004) de la durée moyenne d'études réussies sur la probabilité de participation au marché du travail. Suivant les capitales, ce résultat n'est observé au seuil de 5% qu'à Bamako.

Des facteurs inobservables dans les données traitées ne permettent pas de se prononcer sur la probabilité de la participation des femmes sur le marché du travail dans chacune des capitales alors que l'analyse globale de la zone étudiée montre une probabilité de participation plus faible des femmes.

On constate par ailleurs que les caractéristiques non observables de la population active n'influencent pas de la même façon la probabilité de la participation au marché du travail. En effet, à Bamako, elles affectent positivement cette probabilité tandis que dans certaines capitales (Cotonou, Abidjan, Ouagadougou, Niamey et Dakar) elles pénalisent cette probabilité. A Bissau, au seuil de 10%, ces facteurs non observables affectent positivement la probabilité de participer au marché du travail. Au contraire, à Lomé, au seuil de 15%, ces facteurs non observables affectent à la baisse la probabilité de participer au marché du travail.

Un impact positif de l'éducation sur le taux de salaire dans l'espace UEMOA

L'estimation des rendements de l'éducation part du modèle standard de Mincer (1974) et Becker (1975) qui suppose que les salariés sont rémunérés à leur productivité marginale et que celle-ci augmente avec le capital humain accumulé. Dans ces conditions, le bénéfice net d'une année de scolarisation supplémentaire peut être estimé à partir de données portant sur les revenus des individus dont le niveau d'éducation diffère.

Pour estimer le taux de rendement de S années d'éducation, Mincer (1974) estime une équation de la forme :

$$\ln(Y_s) = c + rS + aE + bE^2 + \mu$$

Avec :

- Y_s : le revenu individuel et $\ln(Y_s)$ le logarithme de ce revenu ;
- S : le nombre d'années d'études ;
- E : l'expérience professionnelle et E^2 cette variable au carré. La forme quadratique de cette variable permet de tenir compte des rendements décroissants de l'expérience ;
- c : la constante qui représente le salaire incompressible ou le salaire de base sans capital humain ;
- μ : le terme d'erreur.

Les modèles que nous avons utilisés diffèrent quelque peu du modèle initial de Mincer et se présentent comme suit :

$$\ln(Y_s) = c + aAge + bAge^2 + rS + \mu \quad (\text{Modèle 1})$$

$$\ln(Y_s) = c + aAge + bAge^2 + dSexe + eNatif + r1S + r2S^2 + hTschool + kMills + \mu \quad (\text{Modèle 2})$$

Avec :

- Y_s : le revenu individuel et $\ln(Y_s)$ le logarithme de ce revenu ;
- S : le nombre d'années d'études ;

- Age : l'âge de l'individu, retenu comme un proxy de son expérience professionnelle et age^2 cette variable au carré. La forme quadratique de cette variable permet de tenir compte des rendements décroissants de l'expérience (concavité due à l'investissement postscolaire en capital humain) ;
- c : la constante qui représente le salaire incompressible ou le salaire de base sans capital humain ;
- Sexe : le sexe de l'individu ;
- Natif : le statut migratoire (natif de la capitale ou migrant) de l'individu. ;
- Tschool : le type d'établissement (public, autre type y compris privé) fréquenté la dernière fois par l'individu ;
- Mills : le ratio de Mills récupéré à la suite de l'estimation du modèle de participation au marché du travail ;
- μ : le terme d'erreur représentant les facteurs non observés qui affectent le revenu. Il s'agit de facteurs de moyenne nulle que l'individu ne connaît pas forcément.

Le modèle 1 illustre le modèle standard de Mincer dans lequel l'expérience professionnelle traduite dans l'ancienneté dans l'emploi, est estimé par un proxy, l'âge de l'individu. Le modèle 2 qui correspond au modèle étendu de Mincer, tient compte en plus, de l'impact du type d'établissement fréquenté la dernière fois par l'individu, de son sexe, de son statut migratoire et de la correction des facteurs non observables qui a été introduite avec le coefficient de Mills (Ratio de Mills).

Les données disponibles dans les EDM 2008 ne permettaient pas de proposer un modèle plus riche que le modèle étendu retenu. En effet, l'enquête ne fournissait pas des informations sur la situation de la scolarisation des parents des individus, sur l'expérience professionnelle de l'individu lui-même et sur les éventuelles formations qu'il aurait pu suivre. En dépit de toutes ses limites, nous avons tenté d'estimer une équation de gain pour les huit capitales des Etats membres de l'UEMOA, résumée dans le tableau 4.2 en annexe.

Le tableau 4.2 en annexe présente les estimations des équations de salaire dans chacune des capitales et dans l'espace étudié. Il ressort dans toutes les capitales, suivant l'analyse du modèle linéaire simple (Mincer), des tendances par capitale que la connaissance de ces villes aurait permis de suggérer. En effet, une année supplémentaire d'études semble générer, toutes choses étant égales par ailleurs, un accroissement du logarithme du revenu mensuel de 11,1% à Abidjan, de 10,6% à Lomé, de 10,5% à Dakar, de 9,9% à Ouagadougou, de 9,8% à Cotonou, de 9,7% à Bamako, de 8,6% à Niamey et de 7,1% à Bissau.

Lorsque l'on considère le modèle étendu qui contrôle l'espérance de gain par davantage de variables, en plus de la correction du biais de sélection par rapport à la participation au marché du travail, les tendances ne changent pas significativement. Toutes choses étant égales par ailleurs, une année supplémentaire d'étude améliore de 10,4% le logarithme du revenu à Abidjan, de 9,9% à Dakar, de 9,3% à Ouagadougou et à Bamako, de 8,8% à Lomé, de 8,7% à Niamey, de 8,2% à Cotonou et de 6,2% à Bissau.

Dans presque toutes les capitales (sauf à Bissau où ce facteur n'est pas significatif) on se rend compte que l'âge n'a pas un effet strictement monotone dans la détermination de l'équation de gain. On constate également que le sexe a une incidence sur le niveau du salaire. En effet, on remarque de façon systématique que le revenu moyen des femmes est plus faible que celui des hommes. Ce facteur joue le plus à Cotonou (-0,514) et le moins à Abidjan (-0,301). Cette discrimination « salariale » à l'égard des femmes semble être la plus importante dans les économies marquées par un niveau d'informalisation des activités féminines assez forte (Cotonou, Lomé) et/ou par de faibles niveaux de salarisation de ces activités.

Globalement, le statut migratoire des individus sur le marché du travail ne semble pas déterminer de façon significative leur niveau de revenu sauf à Lomé. Dans cette capitale, on note en effet que l'espérance de gain des migrants est relativement plus forte que celle des natifs, toutes choses étant égales par ailleurs.

Le type d'établissement scolaire fréquenté dernièrement par l'individu actuellement sur le marché du travail a-t-il un impact sur son espérance de gain au seuil de 5% ? A Bissau, ce facteur semble jouer positivement pour les individus formés dans des établissements publics. Mais dans cette ville, la surreprésentation des écoles publiques par rapport aux autres modalités (établissements privés, jamais fréquenté une école) invite à nuancer cette conclusion. Au seuil de 15%, on constate que les actifs occupés de Lomé et de Cotonou ayant fréquenté dernièrement des établissements publics ont une espérance de gain plus faible que ceux ayant d'autres statuts par rapport à l'école. Ce résultat pourrait s'expliquer par une propension plus grande qu'auraient les actifs occupés n'ayant pas fréquenté des établissements publics à saisir toutes les opportunités de gain qui se

présenteraient à eux, qu'elles soient formelles ou informelles. Au contraire, à ce même seuil critique, les actifs occupés de Bamako ayant fréquenté dernièrement des établissements publics semblent avoir une espérance de gain plus importante que ceux ayant suivi d'autres cursus.

Un impact mitigé des facteurs non observables sur la participation au marché du travail et sur la détermination de l'espérance de revenu

Cette conclusion se fonde sur deux tendances majeures de la lecture qui est faite du tableau 4.2 en annexe, les autres cas de figure étant difficilement interprétables. On remarque, à Cotonou comme dans l'espace étudié pris comme un tout, que les facteurs non observables qui pénalisent la participation au marché du travail agissent positivement sur leur espérance de revenu. Au contraire, à Ouagadougou et à Dakar, ces facteurs qui pénalisent la participation au marché du travail, ont également un impact négatif sur l'espérance de revenu des actifs occupés résidant dans ces capitales. Ces résultats sont-ils suffisants pour soutenir que les réalités du marché du travail sont bien spécifiques d'une capitale à l'autre ? Rien n'est moins sûr mais la tentation de le penser est grande. Dans les autres capitales (Bissau, Abidjan, Bamako, Niamey, Lomé), on ne peut se prononcer sur l'impact de l'effet conjoint de ces caractéristiques non observables sur la participation au marché du travail et sur le revenu espéré des actifs.

Au total, on conviendra que l'impact de l'éducation sur le taux de rémunération dans les capitales de l'espace UEMOA dépend fondamentalement de la structure des économies locales. En effet, la durée moyenne d'éducation, toutes choses étant égales par ailleurs, en dépit de l'effet possible des mesures de politiques actives du marché du travail que les pays auraient pu mettre en œuvre, est d'autant plus valorisée sur un marché du travail que ce dernier tend à être formel. En tout état de cause, c'est la conclusion que rend cette première étude somme toute sommaire du fait de l'absence d'informations vraiment pertinentes pour conduire une analyse plus rigoureuse des rendements de l'éducation sur le marché du travail dans les différentes capitales de l'UEMOA.

Cette étude aurait gagné en capacité explicative à partir d'un modèle tenant compte de la segmentation du marché du travail par l'estimation d'un modèle de gain par secteur (formel, informel). Sans présager des résultats qu'on aurait obtenus, il est certain que la conclusion faite plus haut aurait été différente, l'impact de l'éducation étant probablement différente entre les secteurs formels et informels. Par ailleurs, la prise en compte de facteurs exogènes à l'éducation, indépendants des caractéristiques observables des individus tels que les effets de génération, les mesures de politique active d'aide au marché du travail et/ou de programmes assimilés, les mesures d'incitation fiscale à la création d'entreprises et d'emploi, la participation à un programme de renforcement des capacités techniques, l'existence d'un cadre institutionnel et réglementaire favorable à la création d'emploi, l'impact possible de l'environnement international sur les économies locales, etc., sont autant de variables qui auraient pu contribuer à mieux expliquer les taux de rendement obtenus.

5. Inégalité de la distribution du niveau de vie

L'analyse de l'inégalité de la distribution du niveau de vie est envisagée à partir de l'examen des tableaux 22 et 23 de cette section sous trois angles : suivant les déciles, le statut de pauvreté et les capitales. Elle cherche surtout à répondre aux préoccupations suivantes :

- quelle est l'ampleur de l'inégalité de la distribution de l'indicateur du niveau de vie dans les différentes capitales ?
- à quel(s) niveau(x) de la distribution et dans quelle(s) capitale(s) se situent les inégalités les plus importantes ?
- quelle est l'ampleur de ces inégalités ?
- quel facteur explique le plus le niveau de l'inégalité observé ?

Ampleur et niveau des inégalités de l'indicateur du niveau de vie

L'inégalité totale dans les principales capitales de l'UEMOA mesurée par l'indice de Gini est estimée en 2008 à 40,8% et oscille entre 33,4% et 44,8% (cf. tableau 22). L'analyse suivant les déciles du niveau de vie montre que les sept premiers déciles de la population perçoivent moins de 70% du revenu total. De façon illustrative, les 10% les plus pauvres de la population dans l'espace UEMOA ne cumulent que 2,7% du revenu total estimé

en 2008 tandis que pour les individus du 7^{ème} décile cette part est de 9,4%. A l'opposé, les 20% les plus riches de la population cumulent 47,5% du revenu total mobilisé dans l'espace étudié.

Tableau 22 : Indicateurs d'inégalité de la distribution des dépenses des ménages
(Données extrapolées au niveau de la population totale)

	Part dans la population (%)	Part dans la dépense totale par tête (%)	Indice de Gini	Indices d'entropie				Indices Atkinson		
				GE(-1)	GE(0)	GE(1)	GE(2)	A(0,5)	A(1)	A(2)
Déciles du niveau de vie										
10% les plus pauvres	0,101	0,027	0,154	0,057	0,045	0,040	0,038	0,021	0,044	0,103
2 ^{ème} décile	0,100	0,039	0,097	0,015	0,015	0,015	0,015	0,007	0,015	0,028
3 ^{ème} décile	0,100	0,048	0,100	0,015	0,015	0,016	0,016	0,008	0,152	0,029
4 ^{ème} décile	0,100	0,058	0,095	0,014	0,014	0,014	0,014	0,006	0,014	0,027
5 ^{ème} décile	0,100	0,068	0,085	0,011	0,011	0,011	0,011	0,005	0,011	0,021
6 ^{ème} décile	0,100	0,078	0,081	0,010	0,010	0,010	0,010	0,005	0,010	0,020
7 ^{ème} décile	0,100	0,094	0,080	0,010	0,010	0,010	0,010	0,005	0,010	0,019
8 ^{ème} décile	0,099	0,114	0,077	0,009	0,009	0,009	0,009	0,005	0,009	0,018
9 ^{ème} décile	0,100	0,155	0,089	0,012	0,013	0,012	0,012	0,006	0,012	0,025
10% les plus riches	0,099	0,320	0,256	0,100	0,112	0,150	0,279	0,062	0,106	0,167
Statut de pauvreté										
Pauvres	0,337	0,129	0,157	0,061	0,048	0,041	0,038	0,022	0,047	0,109
Non pauvres	0,663	0,871	0,336	0,174	0,182	0,235	0,467	0,097	0,167	0,258
Capitales										
Cotonou	0,087	0,076	0,420	0,323	0,293	0,368	0,773	0,150	0,254	0,392
Ouagadougou	0,098	0,093	0,448	0,462	0,343	0,368	0,612	0,163	0,290	0,480
Bissau	0,033	0,026	0,407	0,308	0,276	0,333	0,634	0,140	0,241	0,382
Abidjan	0,297	0,338	0,400	0,304	0,266	0,318	0,664	0,134	0,234	0,378
Bamako	0,113	0,096	0,383	0,287	0,244	0,283	0,495	0,122	0,217	0,365
Niamey	0,080	0,076	0,398	0,321	0,263	0,281	0,392	0,127	0,232	0,391
Dakar	0,189	0,182	0,428	0,355	0,304	0,366	0,817	0,152	0,263	0,415
Lomé	0,103	0,113	0,334	0,203	0,183	0,204	0,324	0,092	0,167	0,289
Ensemble	1,000	1,000	0,408	0,333	0,279	0,323	0,632	0,135	0,237	0,385

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Cette tendance transparaît également avec l'analyse du point de vue du statut de pauvreté. En effet, les pauvres qui représentent 33,7% de la population totale de l'espace étudié ne se partagent que 12,9% du revenu total généré dans cet espace tandis que les non pauvres qui représentent 66,3% de la population de cet espace, se partagent 87,1% du revenu total produit dans ce même espace.

L'analyse suivant les capitales permet de caractériser deux groupes assez homogènes identifiés comme suit :

Groupe 1 : Une part plus importante de la population cumule une part moins que proportionnelle du revenu total généré dans l'espace. Sont identifiées dans ce groupe, les villes de Cotonou, Bissau, Bamako, Niamey et dans une moindre mesure Dakar et Ouagadougou.

Groupe 2 : Une part plus faible de la population totale se partage une part plus que proportionnelle du revenu total généré dans l'espace étudié. Sont identifiées dans ce groupe, les villes d'Abidjan (29,7% de la population se partagent 33,8% du revenu total généré dans cette capitale) et Lomé (10,3% de la population se partagent 11,3% du revenu total généré dans cette capitale).

L'analyse de l'inégalité suivant les déciles du niveau de vie et le statut de pauvreté illustre les mêmes tendances. En effet, dans le groupe des plus pauvres (1^{er} décile) et des pauvres l'inégalité baisse avec le niveau de vie. A contrario, dans les groupes les plus riches (10% les plus riches) et les non pauvres, en moyenne, l'inégalité croît avec le niveau de vie.

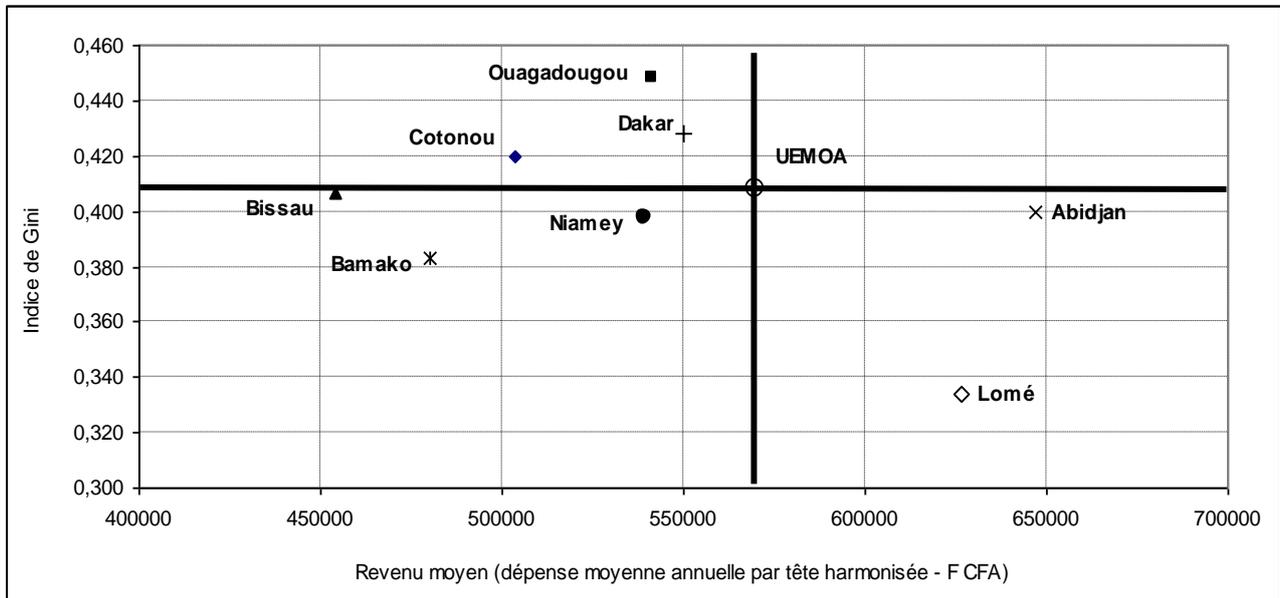
Du point de vue des capitales, il ressort de l'examen des indices d'entropie, et ceci de façon systématique que les individus de la tranche intermédiaire de revenu (GE(0)) enregistre les niveaux d'inégalité les plus faibles par rapport aux tranches extrêmes de revenu : les plus faibles (GE(-1)) et les plus élevées (GE(2)).

Impact différencié de l'inégalité et de la croissance économique sur le niveau de vie des ménages

L'analyse croisée de l'inégalité à l'aune de l'indice de Gini et de la dépense moyenne annuelle par tête harmonisée (des différences entre capitales du coût de la vie) illustrée dans le graphique 8 permet de caractériser en réalité trois groupes homogènes de capitales.

Le premier groupe qui comprend Ouagadougou, Dakar et Cotonou se distingue avec les niveaux les plus élevés de l'indice de Gini, supérieurs ou égaux à 42% avec des niveaux de revenus moyens inférieurs à la moyenne régionale dans l'espace étudié.

Graphique 8 : Revenu et inégalité dans les capitales des Etats membres de l'UEMOA en 2008



Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Le deuxième groupe, composé de Bissau, Niamey et Bamako, se caractérise par un niveau d'indice de Gini (indicateur d'inégalité) et de revenu moyen inférieurs à la moyenne régionale (respectivement 40,8% et 569 912 F CFA). Les populations résidentes dans ces capitales sont les moins prospères avec de faibles perspectives d'emplois.

Le troisième groupe comprend Abidjan et Lomé. Il se caractérise par de niveaux de dépenses annuelles moyennes par tête largement supérieurs à la moyenne régionale et des niveaux d'inégalité inférieurs à 40,8%. Ces deux capitales apparaissent comme les moins pauvres de l'espace UEMOA. Ce résultat illustre deux faits importants : d'une part, la croissance économique relativement moyenne sur la période 2004-2008 enregistré dans un pays comme la Côte d'Ivoire est pénalisée par un fort niveau d'inégalité (assez proche de la tendance régionale), d'autre part, la croissance économique assez moyenne observée sur la période 2004-2008, dans un pays comme le Togo est positivement amplifiée par des niveaux relativement faibles de l'inégalité.

De façon évidente, l'analyse de la situation des premier et deuxième groupes montre que de faibles niveaux de croissance économique conjugués à de faibles niveaux d'inégalité de la distribution du revenu conduisent à des effets plus ou moins faibles sur les conditions de vie des populations. Cet effet est d'autant plus grand quand cela s'applique à une grande majorité de la population située dans les tranches les plus faibles du niveau de vie. Cette conclusion est confortée par l'importante concentration des revenus dans les tranches les plus riches des différentes distributions avec les 10% les plus riches cumulant 32% du revenu total. A contrario, les 50% les plus pauvres de l'espace étudié ne perçoivent que 24% du revenu total.

Quid des évolutions comparées du niveau de vie : Données d'enquêtes vs Agrégats macroéconomiques

Les données sur les dépenses annuelles moyennes par tête harmonisée des différences entre capitales du coût de la vie, caractérisent des tendances économiques qui ne semblent pas évidentes sous l'angle de la comptabilité nationale.

En effet, il ressort du graphique 9, que du point de vue de l'indicateur du niveau de vie des ménages, qu'Abidjan et Lomé figurent parmi les capitales les plus prospères. Quel que soit le point de vue retenu, Bissau

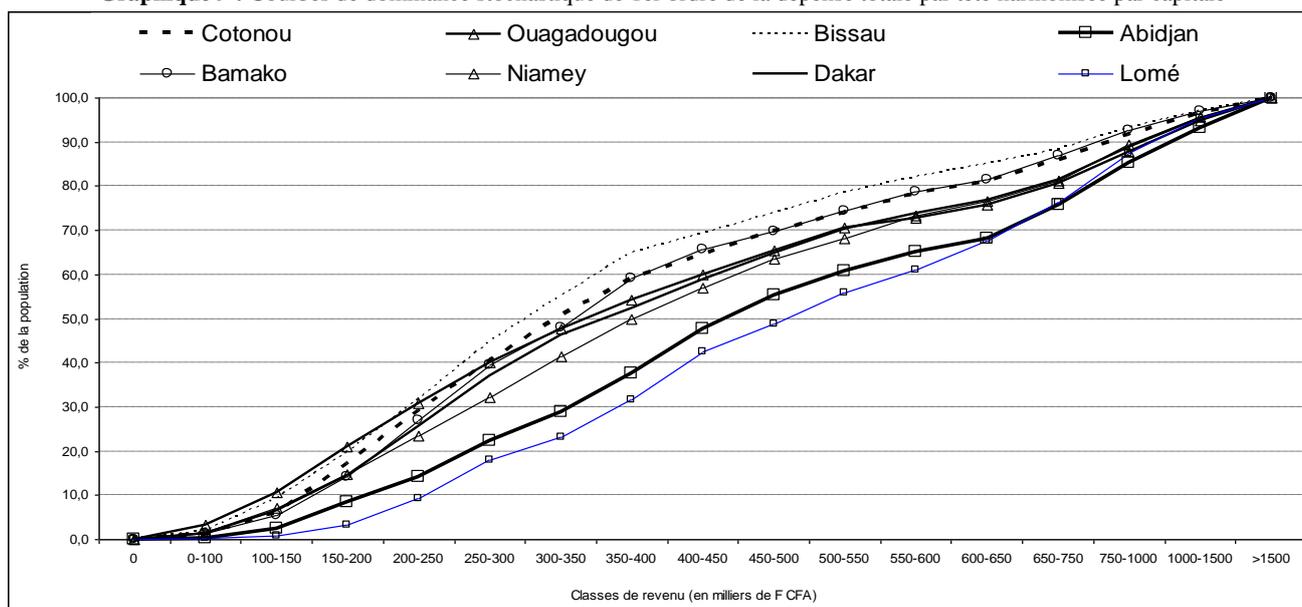
demeure la capitale la plus pauvre. Pour les autres capitales, la dominance au premier ordre ne permet pas de les discriminer clairement.

Ce résultat, a priori pas évident, vient conformer les conclusions du rapport Stiglitz¹² sur la divergence entre la mesure statistique des réalités socio-économiques dans un pays donné (données macroéconomiques) et la perception directe de ces mêmes réalités par les populations elles mêmes (données d'enquêtes). Au-delà des considérations méthodologiques et conceptuelles qui sont justifiées dans l'un ou l'autre cas et de la difficulté naturelle à les harmoniser systématiquement, il faut convenir avec ce rapport sur les deux points de divergences suivants :

- le produit intérieur brut par tête ou tout autre agrégat macroéconomique calculé par habitant peut ne pas fournir une évaluation appropriée de la situation dans laquelle la plupart de la population se trouve. Si les inégalités se creusent par rapport à la croissance moyenne du PIB par tête, beaucoup de personnes peuvent se trouver plus mal loties, alors même que le revenu moyen a augmenté ;
- la plupart des agrégats habituellement utilisés ne rendent pas compte de certains phénomènes qui ont une incidence de plus en plus grande sur le bien-être de la population.

Cette analyse confirme, également dans le contexte africain, la pertinence d'une mesure plus objective du bien-être des populations que ne donne pas la plupart des indicateurs macroéconomiques. Le bien-être est un état contextuel qui dépend à la fois des dotations des populations (ressources économiques et non économiques), de leur appréciation de la vie, de leur environnement naturel, toutes choses qui ne sont pas systématiquement appréhendées au niveau macroéconomique. La problématique que soulève la mesure du progrès social dans le rapport Stiglitz est en réalité une invitation à la nécessité de réconcilier dans une certaine mesure les données d'enquêtes auprès des ménages et les agrégats macroéconomiques.

Graphique 9 : Courbes de dominance stochastique de 1er ordre de la dépense totale par tête harmonisée par capitale



Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Quel facteur explique le niveau d'inégalité enregistré dans l'espace étudié ?

Ce point qui s'inspire des résultats du tableau 23, ambitionne d'examiner le facteur qui explique le plus l'inégalité totale à partir des trois angles retenus plus haut : décile du niveau de vie, statut de pauvreté et disparité entre capitales.

L'analyse suivant les déciles du niveau de vie montre qu'en affinant les sous groupes de population, on caractérise bien leur hétérogénéité, l'inégalité inter-groupes expliquant, quelle que soit la tranche de revenu considéré, plus de 53% de l'inégalité totale. Toutefois ce facteur baisse tendanciellement avec l'amélioration du niveau de revenu.

¹² Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social

L'analyse suivant le statut de pauvreté cache en réalité une forte hétérogénéité de chacun des groupes (pauvres, non pauvres). L'inégalité inter groupe est surtout dominante (57,7%) dans les tranches les plus basses du revenu et baisse considérablement au fur et à mesure que le niveau de vie augmente.

Du point de vue des capitales, il apparaît que l'essentiel de l'inégalité est attribuable à l'importance des disparités de niveau de vie au sein des classes sociales. L'inégalité inter-groupe expliquerait au pire des cas 2,5% de l'inégalité totale, ce pourcentage étant estimé à 0,9% au mieux des cas dans les tranches les plus élevées du revenu.

Tableau 23 : Examen de la source des inégalités suivant les quintiles de niveau de vie et le statut de pauvreté

	Suivant les déciles de niveau de vie				Suivant le statut de pauvreté				Suivant la capitale			
	GE(-1)	GE(0)	GE(1)	GE(2)	GE(-1)	GE(0)	GE(1)	GE(2)	GE(-1)	GE(0)	GE(1)	GE(2)
Valeurs estimées												
Inégalité intra-groupes	0,040	0,025	0,057	0,295	0,141	0,137	0,210	0,536	0,326	0,272	0,317	0,626
Inégalité inter-groupes	0,293	0,254	0,266	0,337	0,192	0,142	0,113	0,096	0,007	0,007	0,006	0,006
Décomposition (%)												
Inégalité intra-groupes	12,0	9,0	17,6	46,7	42,3	49,1	65,0	84,8	97,9	97,5	98,1	99,1
Inégalité inter-groupes	88,0	91,0	82,4	53,3	57,7	50,9	35,0	15,2	2,1	2,5	1,9	0,9

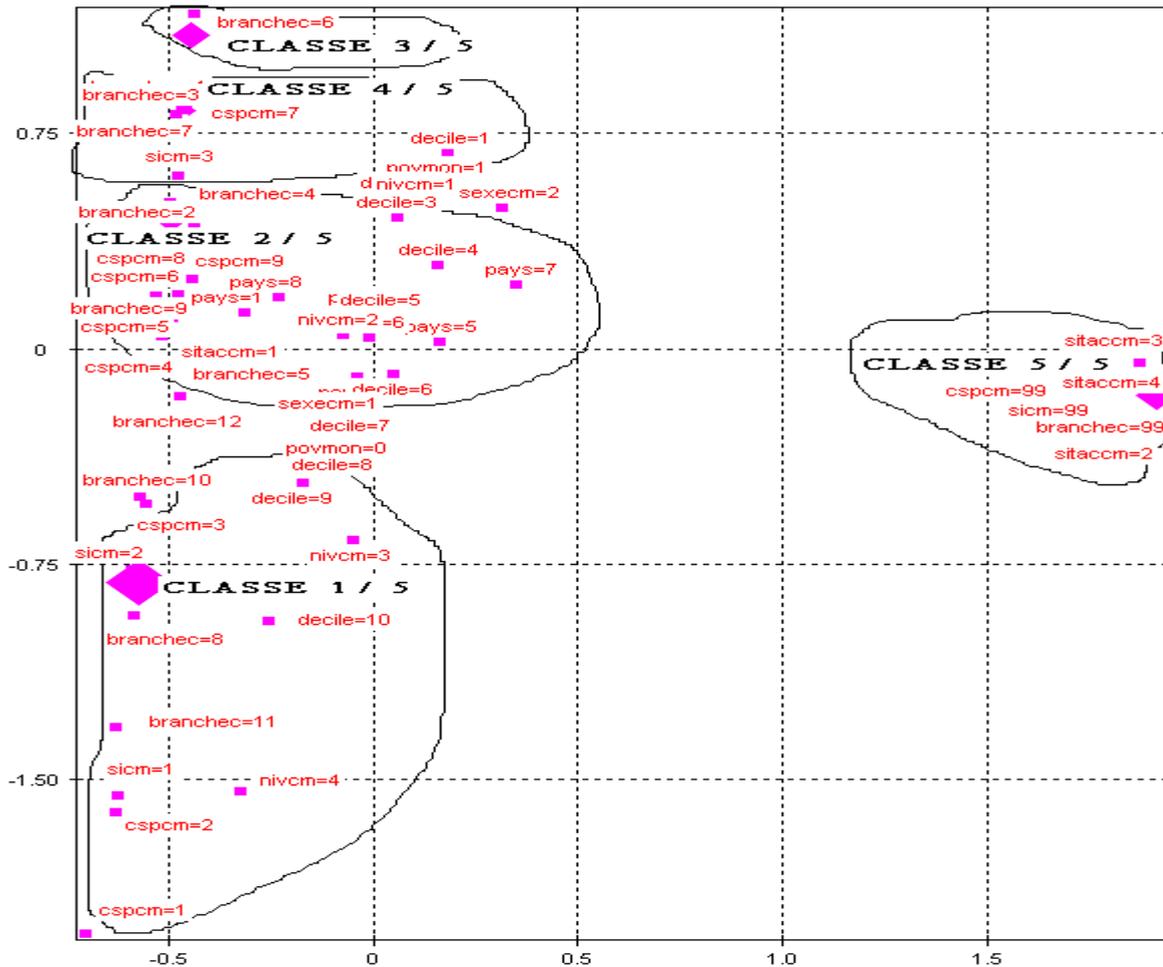
Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Typologie des chefs de ménage dans les principales capitales de l'espace étudié

Au final, l'analyse des caractéristiques sociodémographiques et économiques des ménages des principales capitales de l'espace UEMOA permet de mettre en évidence cinq profils assez caractéristiques résumés dans le plan factoriel suivant. Ce dernier, par rapport au premier axe, oppose des actifs occupés non pauvres à des inactifs et/ou des chômeurs, globalement identifiés comme pauvres. Quant à l'axe 2, semble opposer des actifs occupés des secteurs formels (public, privé formel), généralement des hommes à des actifs occupés de sexe féminin, pauvres et intervenant principalement dans les activités non formelles (informelles).

Graphique 10 : Plan factoriel des principaux profils sociodémographique et économiques des ménages de l'espace UEMOA en 2008

Facteur 2 : Discrimination secteur formel vs informel - 7.15 %



Facteur 1 : Discrimination Pauvres vs Non pauvres - 10.74 %

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Classe 1 : Les actifs non pauvres des secteurs formels

Cette classe représente 37,1% de l'effectif total des ménages identifiés dans les capitales de l'espace UEMOA. Elle se caractérise par des chefs de ménages identifiés à Abidjan, Cotonou, Lomé, Bissau et à Niamey et intervenant principalement dans les secteurs des services, notamment les services aux ménages, les transports et communication et les autres services. Ces chefs de ménages justifient généralement d'un niveau d'études supérieures, ou à défaut au moins égal au secondaire, et opèrent le plus souvent dans le secteur public ou dans le secteur privé formel. Ce groupe, composé principalement d'hommes, est identifié comme étant non pauvre, autrement, dispose d'un revenu annuel moyen par tête supérieur au seuil régional de pauvreté (312 770 F CFA par an et par tête). Les chefs de ménage de ce groupe se retrouvent donc naturellement parmi les plus riches (quatre derniers déciles du niveau de vie). Du point de vue de leur profil socio-économiques, sont se généralement des cadres supérieurs, des cadres moyens, des employés, des manœuvres, des ouvriers et des patrons/associés, mais qui ont en commun un niveau d'études largement au dessus de la moyenne régionale. Ces ménages se singularisent non seulement par un revenu moyen mensuel (120 800 F CFA) supérieur à la moyenne régionale (100 800 F CFA), mais aussi par une dépense moyenne par tête beaucoup plus importante (675 600 F CFA contre 569 800 F CFA), mais aussi par de meilleures conditions de vie puisque les indices de pauvreté sont nettement plus faibles : 25,8% pour la ratio de pauvreté et seulement 7,3% pour la gap de pauvreté.

Classe 2 : Les actifs pauvres du secteur informel opérant dans les activités du secteur industriel

La classe 2 accueille 17,2% de l'effectif total des chefs de ménages identifiés dans les capitales de l'espace UEMOA. Elle est composée des actifs occupés opérant généralement dans le secteur informel, et quelques fois dans le secteur privé formel, mais principalement dans le secteur industriel (BTP, autres industries, industrie textile et habillement). Ce sont le plus souvent des hommes, travaillant comme ouvriers, patrons, manœuvres, travailleurs pour compte propre ou employés. Pauvres et identifiés le plus souvent dans les tranches les plus

pauvres du niveau de vie (les quatre premiers déciles du niveau de vie), ces individus ne justifient le plus souvent que d'un faible niveau d'instruction (aucun niveau, voire au plus un niveau d'études primaires) et se retrouvent généralement à Dakar, Cotonou, Bissau, Lomé ou Bamako. Légèrement plus âgés (43 ans) que la moyenne des chefs de ménages de l'espace étudié, ces individus vivent dans des ménages de taille modérée (8 personnes en moyenne), avec un revenu mensuel moyen de 94 200 F CFA et une dépense moyenne annuelle par tête de 491 000 F CFA. Ce groupe comporte la plus forte proportion de pauvres (39,5%).

Classe 3 : Les actifs pauvres du secteur informel opérant dans les activités commerciales

Cette classe représente 20,1% de l'effectif total des chefs de ménages identifiés dans les capitales de l'espace étudié. Il s'agit de femmes, âgées en moyenne de 45 ans, ne justifiant d'aucun niveau d'instruction et opérant généralement dans les activités commerciales du secteur informel, notamment dans le commerce de détail et dans le commerce de gros. Travaillant le plus souvent à leur propre compte ou comme patrons/associés, ce sont des individus pauvres qui sont identifiés dans les tranches suivantes du niveau de vie des ménages : déciles 2, 3, 4, 5, 6, 8 ou 9. Ils se retrouvent généralement à Lomé Ouagadougou, Niamey, Cotonou ou Bamako et se caractérisent par des taux de pauvreté assez proches de la moyenne régionale, un niveau du revenu mensuel moyen de 75 300 F CFA, inférieur à la moyenne régionale et une dépense annuelle totale moyenne de 534 300 F CFA assez voisine de la moyenne régionale.

Classe 4 : Les actifs pauvres du secteur informel opérant dans le secteur primaire

Cette classe représente 3,7% de l'effectif total des chefs de ménages identifiés dans les principales capitales de l'espace étudié. Il s'agit le plus souvent d'actifs occupés de sexe masculin, opérant dans les activités du secteur primaire, notamment celles de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage ou de la sylviculture, soit comme travailleur pour compte propre, soit comme manœuvres, ou encore comme ouvriers. Identifiés le plus souvent comme appartenant au groupe des plus pauvres avec un ratio de pauvreté de 54,7% et un gap de pauvreté de 18,7%, ils se retrouvent essentiellement parmi les cinq premiers déciles du niveau de vie des ménages à Bissau, Abidjan, Lomé ou Dakar. Plus âgés (48,4 ans) que la moyenne des chefs de ménage (46,9 ans), les individus de cette classe vivent dans des ménages de grandes tailles (plus de neuf personnes en moyenne), disposent d'un revenu mensuel moyen de 71 200 F CFA avec une dépense totale annuelle moyenne par tête de 414 200 F CFA.

Classe 5 : Les chômeurs et inactifs pauvres

Cette classe représente 21,3% de l'effectif total des chefs de ménages identifiés dans les principales capitales de l'espace étudié. Identifiés soit comme inactifs, soit comme chômeurs, ces individus sont généralement des femmes, pauvres, ne justifiant d'aucun niveau d'instruction et appartenant aux six premiers déciles du niveau de vie des ménages. Ces femmes qui se retrouvent principalement à Dakar ou à Bamako, se retrouvent plus pauvres que la moyenne régionale avec un revenu mensuel moyen de seulement 71 200 F CFA, mais une dépense totale annuelle moyenne de 511 300 F CFA.

Tableau 24 : Aperçu de quelques indicateurs caractéristiques des classes de ménages mises en évidence

Classes	Effectif échantillon	Population totale	Age Moyen (en années)	Taille moyenne des ménages	Ratio de Pauvreté (%)	Gap de Pauvreté (%)	Revenu mensuel Moyen (x 1000 FCFA)	dépenses totales par tête (x 1000 FCFA)
CLASSE 1 / 5	3 050	4 767 180	43,6	7,0	25,8	7,3	120,8	675,6
CLASSE 2 / 5	1 450	2 216 260	43,0	7,6	39,5	11,9	94,2	491,0
CLASSE 3 / 5	1 773	2 672 670	44,9	7,5	34,0	10,2	75,3	534,3
CLASSE 4 / 5	254	477 961	48,4	9,2	54,7	18,7	74,8	414,2
CLASSE 5 / 5	1 392	2 731 740	57,3	10,3	38,6	12,0	71,2	511,3
Ensemble	7 919	12 865 800	46,9	8,0	33,7	10,1	100,8	569,8

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

6. Conclusion, principaux enseignements et implications par rapport au processus d'intégration économique et sociale

6.1 Conclusion

En 2008, dans les principales capitales des Etats membres de l'UEMOA, 33,7% de la population étaient pauvres avec un revenu moyen par tête (harmonisé des différences entre capitales du coût de la vie) inférieur à 312 770 F CFA, soit quasiment avec moins de 860 F CFA par jour et par tête. Si la pauvreté est très marquée à Bissau (47,7%), Cotonou (43,1%), Ouagadougou (42,0%), Bamako (41,0%), Dakar (39,6%), Niamey (35,2%) et Abidjan (24,5%), la situation est surtout préoccupante dans les villes où on enregistre des valeurs du gap de pauvreté largement supérieures à 10%, notamment Bissau (15,4%), Ouagadougou (15,2%), Cotonou (13,2%), Bamako (12,3%), Dakar (12,0%) et Niamey (11,2%).

Selon les données macroéconomiques Abidjan et Dakar sont des pôles démographiques et économiques majeurs. Mais sur la base des données d'enquêtes, les villes où les populations seraient les moins pauvres sont Abidjan et Lomé.

L'analyse des données a montré que l'espace que constituent les huit capitales de l'UEMOA accueille une communauté de ménages en réalité très hétérogène. Les types dominants de ménages sont des familles élargies (33,1%), des couples avec enfants (27,7%), des ménages monoparentaux (18,9%) qu'ils soient nucléaires ou élargis et des ménages unipersonnels (15,6%). En réalité cette communauté permet de distinguer deux catégories de ménages : ceux ayant un style de vie plutôt communautaire (Bamako, Bissau, Dakar, Niamey) et ceux ayant un style de vie relativement moins communautaire (Lomé, Cotonou, Abidjan, Ouagadougou). Chacun de ces deux groupes est, en réalité, assez hétérogène et leurs spécificités propres induisent des logiques comportementales sociales et économiques fort différentes. Ce sont autant de paramètres qu'il convient de maîtriser afin de bien caractériser la dimension sociale du processus d'intégration économique.

En dépit des tendances générales globalement proches, ces économies locales sont différentes en partie du fait de leur évolution historique différente (héritage colonial), en partie du fait de leurs orientations de leurs politiques : offre de services d'éducation avec un rôle différencié de l'importance de l'Etat et du secteur privé, déséquilibre entre les secteurs institutionnels (public, privé formel et privé informel), les plus dynamiques se caractérisant par un secteur privé formel plus visible. De même, le profil du capital humain distingue ces différentes capitales et affecte forcément la qualité de leur insertion sur le marché du travail. La situation des jeunes est préoccupante, marquée par un important taux de chômage, un taux d'oisiveté élevé. Dans le groupe des filles, cet indicateur est encore plus important certainement parce qu'elles rencontrent des difficultés à participer au marché du travail et à s'y insérer de façon plus valorisante. Le chômage des individus de 15 ans et plus est supérieur à 10% et plus de 45% de ces chômeurs recherchent un emploi depuis plus d'un an.

Pour tous les actifs de 15 ans et plus, le contexte économique, politique et sociale de l'époque a considérablement réduit les perspectives d'emplois dans le secteur privé formel, limité les recrutements dans le secteur public et contribué au contraire au développement des activités dans le secteur informel. En 2008, la crise financière internationale et la hausse des prix des produits pétroliers ont eu un impact sur les prix des produits alimentaires de base et cela s'est ressenti dans les économies locales des capitales de l'Union. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que cela se répercute sur les marchés du travail. En effet, quasiment trois emplois sur cinq sont vulnérables, le taux de travailleurs pauvres dépasse le seuil de 30% dans certaines agglomérations avec une valeur moyenne estimée à 27,8%. De même, on constate que 42,5% des travailleurs ont un niveau de revenu inférieur au Smig national et seulement 9,8% des femmes salariées ont un bulletin de paie (contre 22% chez les hommes) pour une tendance moyenne de 16,6%. Cette difficulté d'insertion sur le marché du travail est aussi corrélée avec le faible niveau du capital humain même s'il est vrai que la durée moyenne de scolarité des actifs occupés s'est améliorée entre 2002 et 2008.

Par-dessus tout, la redistribution des fruits de la croissance apparaît comme problématique face à l'ampleur des inégalités de niveau vie. Apparemment, cela affecte les efforts de croissance. Les capitales où les conditions de vie des pauvres sont les moins difficiles, sont celles où l'inégalité est la plus faible.

Au total, la précarité des conditions de travail des actifs occupés atteste de la défaillance des politiques de protection sociale des travailleurs et de l'intérêt qui a été accordé aux politiques liées à l'emploi et à toutes ses composantes dans les principales agglomérations de l'Union. Les indicateurs de l'emploi et du travail décent utilisés mettent en évidence que même dans le secteur formel, de plus en plus d'emplois sont informels. Dans le secteur informel, les travailleurs sont laissés pour compte, à la merci des employeurs et les conditions de travail des travailleurs pour compte propre sont rudimentaires et ils sont peu protégés. Si les pouvoirs publics et la communauté internationale veulent donner à l'emploi sa place majeure dans les politiques de lutte contre la pauvreté, ils ne doivent pas envisager une reprise sans création d'emplois, car elle ne mènera pas à l'établissement d'économies durables susceptibles d'éviter des soubresauts économiques et ne permettra pas d'offrir des emplois décents aux travailleurs.

6.2 Principaux enseignements

La démarche méthodologique retenue est-elle pertinente pour une analyse régionale de la pauvreté ?

L'analyse régionale de la pauvreté réalisée sur la base des données collectées quasiment sur la même période, à l'aide d'outils méthodologiques plus ou moins harmonisés a-t-elle un sens ? De toute évidence oui et une telle analyse permet d'analyser de façon plus fine et plus rigoureuse une série de plusieurs indicateurs. En outre, l'adoption d'un panier alimentaire régional ne semble pas avoir été vraiment contraignant pour la conduite des analyses comparatives entre les différentes capitales des Etats membres de l'Union. Autrement dit, en l'absence d'une approche fondée sur les parités de pouvoirs d'achat, l'approche retenue est pertinente.

Au vu de la richesse des résultats obtenus, on ne peut que regretter d'une part, que la couverture géographique ait été limitée à la principale agglomération de chacun des pays au lieu de couvrir l'ensemble du pays (y compris les milieux urbains et ruraux), et d'autre part, que le champ thématique des enquêtes se soit restreint aux caractéristiques des ménages et de la population, à l'éducation, à l'emploi et au logement. Aussi intéressants que sont les résultats obtenus, ils ne concernent que les principales agglomérations des Etats membres de l'UEMOA. Cela limite la portée des orientations des politiques puisqu'elles pourraient ne pas être applicables dans les autres régions du pays, surtout dans les autres milieux urbains, encore moins dans les milieux ruraux.

Place de cette étude régionale par rapport à une analyse nationale ?

Les analyses nationales tentent de répondre à des préoccupations relatives à l'orientation des politiques locales. De ce point de vue, elles sont plus spécifiques aux réalités locales. Les analyses régionales ambitionnent de caractériser les principales tendances communes et/ou spécifiques des orientations de politiques sociales dans les pays. Elles permettent donc de confirmer et/ou d'infirmer les bases minimum communes de l'orientation de certaines politiques socioéconomiques, de caractériser sur les mêmes bases conceptuelles et méthodologiques et de façon plus détaillée, les tendances économiques et sociales entre les pays d'un même espace régional. Les analyses régionales représentent donc d'utiles compléments pour les analyses nationales dans la mesure où elles permettent de mettre en évidence des tendances supranationales de certains indicateurs.

Quelle suite donnée à cette étude ?

Afin de tirer profit de cette étude et de contribuer à un meilleur suivi de la mise en œuvre des orientations de politiques économiques prévues dans le cadre d'éventuels programmes régionaux de lutte contre la pauvreté, il est indispensable de renforcer le dispositif de collecte et d'analyse des données de ce genre d'étude. Dans ce cadre, il est souhaitable de mettre en place un système complet d'informations appropriées qui permettra de répondre simultanément aux besoins des Etats de l'Union mais aussi de la Commission de l'UEMOA en matière d'orientation des politiques socioéconomiques. A cette fin, il conviendra de s'accorder avec tous les pays, sur les différents points suivants : les approches conceptuelles et méthodologiques de la mesure de certains indicateurs, le dispositif de collecte des données sur l'emploi et la consommation des ménages, le choix de certains paramètres, la période de la collecte des données, les financements à mobiliser pour la pérennisation de ce genre d'étude. Ce point est particulièrement développé plus loin (cf. point 6.4 de ce chapitre).

6.3 Principales implications par rapport aux axes d'orientation de politiques socio-économiques au niveau régional

En vue de contribuer à une meilleure orientation de ses politiques économiques et sociales, la Commission de l'UEMOA doit en reconsidérer quelques unes. Celles proposées dans la présente étude qui ne concerne que les principales agglomérations des Etats membres de l'UEMOA, sont contraintes par la disponibilité des données au niveau des enquêtes utilisées dans toutes les capitales (EDM 2008). Avec des enquêtes intégrant un champ thématique plus étendu ou avec davantage de modules, il aurait été possible d'enrichir les axes d'orientation de politiques régionales dans le domaine socioéconomique. Nonobstant cette contrainte, les analyses réalisées permettent d'envisager par domaine, quelques orientations de politiques assez intéressantes.

Dans le domaine de l'éducation :

- *Renforcer les mesures d'appui des Etats à la scolarisation au-delà de l'éducation de base.* Si dans le cadre de l'atteinte des OMD, de réels progrès ont été enregistrés pour la scolarisation pour tous au primaire, l'importante déperdition scolaire observée entre les niveaux d'enseignement primaire et secondaire témoigne de la nécessité de revisiter les OMD, notamment l'objectif n°2 « Assurer l'éducation primaire pour tous ». Cet objectif vise d'ici à l'horizon 2015 à donner à tous les enfants, garçons et filles (et pas seulement), partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. Vu l'adhésion mondiale des pays pour cet objectif, il ne serait pas inutile de promouvoir également une éducation secondaire pour tous, avec également le soutien des partenaires techniques et financiers et de la communauté internationale.
- *Renforcer la contribution du secteur privé dans l'offre des services d'éducation.* L'étude a mis en évidence que l'offre des services d'éducation est dans toutes les capitales, principalement à la charge du secteur public. Dans un contexte de restriction budgétaire, l'appui public à l'éducation peut être compromis. Il est donc nécessaire de prendre des mesures favorables au renforcement de la contribution du secteur privé dans l'offre des services d'éducation. Cela permettra, moyennant de nécessaires mesures d'accompagnement, de réduire considérablement la proportion des individus n'ayant jamais été scolarisés.
- *Renforcer les mesures d'accompagnement à l'éducation à tous les niveaux d'études (primaire, secondaire, supérieur) afin de lutter contre les principales causes de la déperdition scolaire, mais aussi de la discrimination entre pauvres et non pauvres, entre hommes et femmes.* Des stratégies envisageables pourraient consister à réexaminer les coûts des prestations scolaires, à mettre en place un système d'accès aux manuels scolaires à moindre coût, à analyser les causes des échecs scolaires, à réduire les disparités géographiques de l'accès à l'éducation, à réfléchir sur l'amélioration des conditions de vie des ménages via la création d'emplois, à sensibiliser les jeunes sur les comportements sexuels à risque afin d'éviter non seulement les grossesses précoces, mais aussi les maladies sexuellement transmissibles, etc.
- *Sensibiliser les parents à laisser leurs enfants poursuivre plus longtemps leurs études.* Il ressort de l'étude que le niveau d'éducation, malgré tout, est valorisé sur le marché du travail dans les principales capitales de l'UEMOA. En effet, globalement, la hiérarchie salariale semble respectée : aux années d'études les plus longues correspondent en moyenne les niveaux de rémunération les plus élevés, pour des positions dans l'emploi les plus valorisantes. Comme enseignement majeur, il convient d'admettre l'importance du niveau d'étude sur la qualité de l'insertion sur le marché du travail dans ces capitales. L'étude montre également que les taux d'emplois précaires baissent avec le niveau d'instruction. Les individus les plus scolarisés ont plus tendance que les autres qui le sont moins à refuser des emplois dont les conditions sont relativement peu décentes.

Dans le domaine de l'emploi :

- *Lutter pour inverser les tendances du chômage et ses effets pervers.* La situation par rapport au chômage est très préoccupante surtout au niveau des jeunes avec un taux moyen estimé en 2008 à 30,1% dans les principales capitales de l'Union (33,7% pour les garçons et 26,8% pour les filles). Au niveau des individus de 15 ans et plus, cet indicateur est estimé à 9,5% mais varie entre 6,2% à Lomé et 14,7% à Bissau. Autre indicateur lié au chômage, le pourcentage de chômage de longue durée (plus d'un an) est estimé à 45,2%. Autrement dit, plus de 45% des chômeurs sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an. Dans ces conditions, le risque peut effectivement être grand si l'on n'intervient pas rapidement, que de nombreux

individus sans emploi endurent des périodes encore plus longues d'inactivité, provoquant une érosion de leurs qualifications initiales. Ce même risque n'est pas exclu en présence de sous-emploi important dans le groupe des individus déjà en activité. Il importe donc d'anticiper et de prévenir ces effets pervers du chômage et/ou du sous-emploi (exclusion du marché du travail) sur certaines catégories de population, en particulier les jeunes défavorisés, les jeunes mères, les femmes délaissées, les travailleurs migrants, les personnes âgés.

▪ *Investir dans des programmes de renforcement des capacités et/ou de formation continue des actifs occupés, en particulier des femmes afin d'améliorer leur niveau de compétence.* Il est en effet indispensable d'encourager toutes les initiatives favorables à l'émancipation des femmes non seulement par le biais de l'école et de la formation, mais aussi dans leur cadre professionnel. La faible autonomisation financière des femmes semble être un frein important à leur épanouissement social.

▪ *Tirer un meilleur profit de la dynamique propre aux activités informelles.* De 2002 à 2008, on se rend compte que la part du secteur informel des emplois est passée de 76,2% à 78,5%. Cette contribution de plus en plus importante du secteur informel, loin de susciter des inquiétudes, doit constituer une force. En effet, AFRISTAT a récemment mis évidence le caractère hétérogène des unités de production informelles (UPI) présentes dans les principales capitales de l'UEMOA. Pour chacune des contraintes institutionnelles à la formalisation des UPI qui avaient été identifiées, des pistes de mesures susceptibles d'être valorisées avaient été mises en évidence comme suit :

- *Contraintes liées aux coûts (directs et/ou indirects) :* réguler les coûts de l'enregistrement en fonction du profil et des caractéristiques des UPI afin d'en mobiliser le maximum pour la consolidation du tissu industriel des PMI/PME ;
- *Contraintes liées à l'asymétrie de l'information (y compris l'accès à l'information) :* créer un espace de dialogue permanent entre les services administratifs et les principaux acteurs du secteur informel afin de les sensibiliser sur les avantages que peut leur procurer leur collaboration avec l'Etat. Cela suppose de réfléchir à la mise en place d'un cadre régional, réglementaire et juridique, flexible pour un meilleur suivi des activités du secteur informel ;
- *Contraintes relatives à l'inefficacité des services publics :* mettre en place une stratégie non seulement, d'identification de tous les opérateurs économiques utilisant les prestations de services publics, mais aussi de leur approche en tenant compte de leurs besoins respectifs. Cela suppose en particulier pour les acteurs du secteur informel, de s'accorder sur des critères validés au niveau régional pour l'identification des UPI.

▪ *Analyser davantage les causes de l'inactivité de la population de 15 ans et plus.* Les résultats de l'étude distingue uniquement deux catégories d'inactifs : les moins de 15 ans (37,4%) dont on suppose qu'ils sont principalement en cours de scolarité et les plus de 15 ans (20,8%). Il est essentiel de mieux comprendre qui sont ces inactifs de 15 ans et plus et d'envisager des mesures pour leur insertion/re-insertion dans le tissu économique et social. Sans clairement caractériser une éventuelle relation de cause à effet entre l'absence d'opportunité dans des capitales telles que Niamey, Bamako et Bissau, on constate que ces capitales enregistrent à la fois les taux d'inactivité les plus élevés et des valeurs pour le ratio Emploi/Population les plus faibles. Cela suggère donc d'analyser non seulement les perspectives de création d'emplois mais aussi les causes d'inactivité des populations en âge de travailler.

▪ *Examiner de façon plus approfondie la problématique Genre et Marché du travail.* Les discriminations à l'égard des femmes sont nettes tant dans leur secteur d'insertion (ségrégation horizontale) que dans la fonction qu'elles occupent (ségrégation verticale) dans leur emploi principal ou secondaire. Elles sont surreprésentées dans quatre branches d'activité (hôtels et restaurants, commerce de détail, habillement et textile, activités agro-industrielles et dans nombre d'activités du commerce de gros) et y exercent principalement comme des aides familiales ou comme travailleurs pour compte propre. Cette situation des femmes se justifie en partie par leur faible niveau d'instruction, en partie par les pesanteurs sociales qui limitent leur participation plus active au développement économique et social de leur société. Dans tous les cas de figure, il n'est pas inutile, dans le cadre d'une politique régionale, de mieux analyser l'angle d'attaque de cette importante préoccupation en cherchant à comprendre comment se construisent ces

inégalités et surtout pourquoi perdurent ces représentations sociales alors que le contexte est aujourd'hui différent.

Dans le domaine de l'amélioration des conditions et du cadre de vie

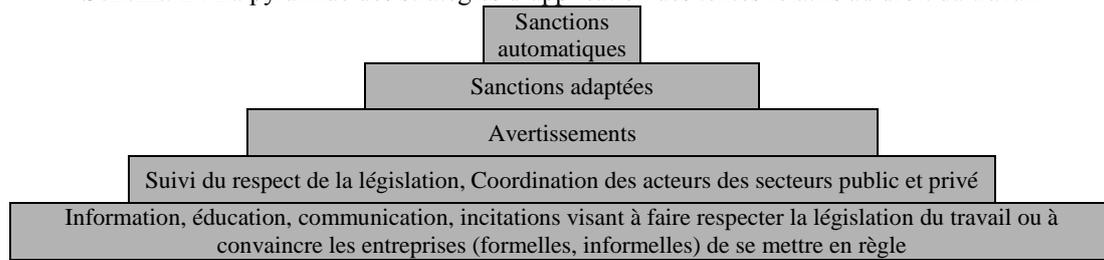
- *Garantir les prix d'un panier régional de produits de première nécessité.* En réalité, le contenu de ce panier peut changer sensiblement d'un Etat à un autre. Il importe toutefois d'assurer un suivi plus rigoureux des prix des produits de ce panier alimentaire. Cela est envisageable si les Etats, en collaboration avec la commission de l'UEMOA investissent dans le développement agricole, avec un accent particulier sur la production vivrière. Mais il est surtout souhaitable de mettre en place un dispositif de contrôle et de surveillance des prix de ces produits de première nécessité ;
- *Améliorer les salaires en tenant compte des législations sociales en vigueur dans chacun des pays membres de l'Union.* L'étude a montré que 42,5% des actifs occupés (61,8% chez les femmes et 27,1% chez les hommes) dans les capitales de l'Union ont un salaire mensuel inférieur à leur Smig national. Cette situation expliquerait en partie pourquoi 27,8% des travailleurs de l'Union sont pauvres, cette pauvreté affectant aussi bien les hommes (26,8%) que les femmes (29,1%). Le respect du seuil salarial minimum, à défaut d'améliorer plus significativement les salaires des actifs occupés s'impose pour améliorer le niveau de vie des ménages dans l'Union.
- *Investir dans des programmes d'insertion et/ou de réinsertion des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif, ni sur le marché du travail à travers des activités de formation professionnelle bien ciblées ou de programmes spécifiques de renforcement des capacités.* La proportion des jeunes ni sur le marché du travail, ni dans le cursus scolaire dans les capitales de l'Union est estimé à 23,6% en moyenne. La situation dans le groupe des filles est très préoccupante, estimée à 30,7% contre seulement 15,4% au niveau des garçons. Il est alors souhaitable de prendre les dispositions nécessaires pour améliorer cet indicateur dans toutes les capitales de la sous région.
- *Veiller à une meilleure redistribution des fruits de la croissance économique.* L'inégalité totale dans les principales capitales de l'UEMOA est estimée à 40,8% et oscille entre 33,4% et 44,8%. Une analyse par décile de l'indicateur du niveau de vie montre que les 10% les plus riches cumulent 32% du revenu total alors que la part de revenus des 50% les plus pauvres est seulement de 24%. En outre, les analyses ont mis en évidence l'effet significatif de l'inégalité sur le positionnement des capitales en fonction du rythme de croissance enregistré ces cinq dernières années. Si une croissance forte peut s'accompagner d'un niveau d'inégalité relativement élevé et aboutir malgré tout à l'amélioration du niveau de vie des populations, une croissance faible, conjuguée à de forts niveaux d'inégalités est un vrai frein à l'amélioration des conditions de vie des populations. Veiller à l'amélioration de la gouvernance économique dans les Etats de l'Union est donc une préoccupation fondamentale à suivre.

Dans le domaine de la gouvernance institutionnelle

- *Renforcer le suivi de la mise en œuvre des mesures de protection sociale des travailleurs ainsi que du droit du travail.* Une définition du concept de « réglementation » précise qu'elle est « l'activité intentionnelle visant à contrôler, ordonner ou influencer les comportements d'autrui en fonction de normes ou de finalités définies »¹³. L'Etat, mais aussi les acteurs de la vie économique doivent prendre les dispositions qui s'imposent afin de respecter l'application des textes de droit, éventuellement de les amender, conformément aux axes d'orientation définis dans la pyramide des stratégies (cf. schéma 1). Il est nécessaire de prendre en considération la grande diversité des situations des travailleurs (formel, informel) et de celle des activités qu'ils exercent. Les lois s'appliquant à ces différentes catégories doivent être spécifiques et les réponses souhaitables toutes aussi différentes en fonction des circonstances. Cette disposition permettra d'améliorer significativement le niveau de certains indicateurs du marché du travail (taux de salaire inférieur au SMIG, taux de salarisation, etc.)

¹³ L'économie informelle en Afrique, Promouvoir la transition vers la formalité, défis et stratégies, Genève BIT 2010

Schéma 1 : La pyramide des stratégies d'application des textes relatifs au droit du travail



Source : Extrait de ????

- *Contribuer à réduire la fragilité des économies de l'Union.* En effet, plus des deux tiers des pays de l'Union ont été impliqués dans des conflits sociopolitiques au cours de ces cinq dernières années. Il importe donc d'accorder un intérêt particulier à l'anticipation des causes prévisibles et/ou potentielles des implosions sociales dans les pays de l'Union et de chercher à y apporter des solutions.

6.4 Perspectives pour un meilleur suivi-évaluation des indicateurs des DSRP et des OMD au niveau régional

Le suivi de la mise en œuvre des orientations de politiques économiques prévues dans le cadre d'un éventuel programme régional de lutte contre la pauvreté nécessite de mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des principaux indicateurs du DSRP et des OMD. Dans ce cadre, il serait souhaitable de mettre en place un système complet d'informations appropriées qui permettra de répondre simultanément aux besoins des Etats de l'Union mais aussi de la Commission de l'UEMOA en matière d'orientation des politiques socioéconomiques. A cette fin, il conviendra de s'accorder sur les différents points suivants :

- *Adapter les outils méthodologiques utilisés dans les Etats pour la collecte des données de base aux besoins des analyses régionales* : Le questionnaire utilisé pour l'étude en 2008 ne permettait pas d'aborder un certain nombre de préoccupations très importantes pour éclairer divers aspects du contexte économique et social. Il est donc nécessaire, pour les éditions prochaines, de l'enrichir en y adjoignant des modules supplémentaires plus ou moins en lien avec les orientations possibles, voire prévisibles des politiques régionales, notamment les suivantes (à titre indicatif) :

- Accès aux services sociaux de base (marché public, accès à la source d'eau potable la plus proche, accès à la gare routière la plus proche, accès à l'électricité, accès à l'école primaire/secondaire la plus proche, accès à une structure sanitaire -centre de santé, hôpital, poste de santé, pharmacie, etc.) le plus proche, etc.) en termes de distance à parcourir et de temps ;
- Transferts reçus (en espèce ou en nature) par les ménages ;
- Des modules complémentaires divers (accès au capital financier et social, démocratie, gouvernance, pauvreté subjective) ;
- Divers autres aspects du travail décent (horaire de travail, stabilité et sécurité du travail, travail des enfants, sécurité sociale, dialogue social et représentation des travailleurs et des employeurs) ;
- Entreprises individuelles non agricoles pour les individus de 15 ans et plus ;
- Bétails possédés par les ménages (type et nombre de bétail possédé, effectif affecté à l'autoconsommation et à la vente, etc.) ;
- Agriculture, pisciculture, pêche et exploitation forestière (effectif de ménages impliqués dans chacune de ces activités, superficie de leur exploitation et effectif d'individus y travaillant, statut d'occupation de la terre exploitée, mode de valorisation de leur exploitation en relation avec leur condition de vie, etc.) ;
- Principaux produits agricoles exploités par les ménages (type de productions agricoles exploitées et leur taille) ;
- Migration et mobilité spatiale des individus.

- *Encourager la réalisation régulière des enquêtes nationales auprès des ménages pour l'évaluation et la perception de la pauvreté.* Ce dispositif pourrait être réalisé tous les cinq (5) ans sur l'ensemble du territoire. L'irrégularité des enquêtes du fait des contraintes financières que rencontrent les pays exige que la commission de l'UEMOA envisage un soutien financier pour la réalisation de ces opérations statistiques.

Cette deuxième¹⁴ étude augure de la richesse qu'il est possible de tirer d'une analyse régionale basée sur des données collectées au même moment et sur la base d'outils harmonisés. Il convient donc de se donner les moyens de la pérenniser ;

- *Investir dans la promotion de l'harmonisation statistique des outils méthodologiques et conceptuels.* Avec des outils méthodologiques et conceptuels harmonisés, si les données collectées concernent la même période d'observation, il est plus facile d'envisager des analyses comparatives entre les différents Etats membres de l'UEMOA. Cette préoccupation est un des aspects importants du mandat d'AFRISTAT mais certainement de nombreux autres partenaires techniques. De la qualité du soutien multiforme (financier, logistique, matériel) que les principales Commissions d'intégration régionales et/ou sous régionales apporteront à ces acteurs, dépendront les perspectives d'un meilleur suivi des politiques nationales et partant des politiques régionales ;

- *Favoriser la mise en place d'une base de données fédératrice pour le suivi des indicateurs produits à partir des principales opérations statistiques réalisées dans les Etats membres.* C'est une importante recommandation qui impose que les Etats collaborent effectivement pour son opérationnalisation. En effet, cela suppose de disposer non seulement des bases de données des principales opérations statistiques (Enquête démographique et de santé - EDS, enquête par grappes à indicateurs multiples - MICS, enquêtes sur les conditions de vie des ménages pour l'évaluation de la pauvreté, enquête sur l'emploi et le secteur informel, enquête permanente agricole auprès des ménages, etc.), mais aussi des méta-données qui les accompagnent. Des dispositions d'ordre institutionnel prises au niveau supranational devraient permettre d'en faciliter la mise en œuvre ;

- *Apporter une assistance technique permanente non seulement aux Etats membres d'AFRISTAT, mais aussi aux Etats pris en charge dans le cadre d'une convention formelle de collaboration liant AFRISTAT à un partenaire donné.* AFRISTAT, conformément à son mandat, apporte une assistance technique forfaitaire et régulière à tous ses Etats membres. Cette disposition concerne donc en plus, les Etats qui ne seraient pas membres. Cette mesure permettra de disposer de façon régulière et systématique d'un certain nombre de publications utiles pour orienter les politiques régionales (rapport d'analyse, tableaux de bord, bulletin d'information, etc.) sur les principaux indicateurs socioéconomiques et l'état de leur convergence. Elle facilitera surtout l'harmonisation (conceptuelle et méthodologique) des principaux indicateurs utilisés, améliorant du coup, les perspectives de comparaison régionale.

6.5 La dimension sociale de l'intégration économique, un préalable indispensable à reconsidérer

La prise en compte de cette dimension transparaît explicitement dans les orientations du **pacte mondial pour l'emploi** qui a été adopté en juin 2009 dans le cadre des activités de l'OIT. Par contre, elle est moins explicite dans le programme économique régional (PER) 2006-2010 de la Commission de l'UEMOA.

Confrontée à la perspective d'une hausse prolongée du chômage mondial, de la pauvreté et des inégalités, ainsi que d'une pression continue sur les entreprises, en juin 2009 l'OIT a adopté à l'unanimité de ses participants, à savoir les délégués des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des Etats Membres de l'OIT, un «**Pacte mondial pour l'emploi**». Conçu pour remédier à l'impact de la crise financière et économique internationale sur la société et sur l'emploi, il préconise une relance productive axée sur l'investissement, l'emploi et la protection sociale. Les perspectives de redressement du marché de l'emploi doivent être envisagées autour de ces axes dans le cadre d'une collaboration entre les pays et l'appui des institutions régionales ou multilatérales. De façon spécifique, le Pacte s'intéresse à l'impact social de la crise mondiale sur le marché de l'emploi et rappelle que le respect des principes et droits fondamentaux au travail, le renforcement de la protection sociale, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et l'encouragement à la prise de parole, à la participation et au dialogue social représentent des aspects essentiels de la reprise économique et du développement, structurés autour des aspects suivants : Stimuler l'emploi, étendre la protection sociale, respecter les normes internationales du travail, promouvoir le dialogue social, façonner une mondialisation équitable. L'annexe 5 présente de façon plus détaillée quelques mesures de politiques indicatives définies dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi.

¹⁴ Elle fait effectivement suite à l'analyse régionale qui avait été conduite sur la base de l'exploitation des données collectées dans le cadre du programme régional d'appui statistique à la surveillance multilatérale (PARSTAT) réalisées entre 2001 et 2004 dans sept (Abidjan, Bamako, Cotonou, Dakar, Lomé, Niamey, Ouagadougou) des huit capitales des Etats membres de l'UEMOA (cf. Stateco n°99, publié en 2005).

Quant au PER 2006-2010, il est la déclinaison de la vision qu'ont les Chefs d'Etat de l'intégration économique de l'Union, conformément à l'esprit et à la lettre du traité de l'UEMOA. Il vise l'approfondissement de l'intégration régionale à travers le renforcement du secteur productif et des services sociaux de base pour l'émergence d'une économie régionale compétitive, génératrice de croissance économique et qui s'intègre harmonieusement dans l'économie mondiale. Les grandes lignes de la vision de l'Union sont présentées dans un volume intitulé « Programme d'actions 2006-2010 ».

Cette vision de l'UEMOA à l'horizon 2015 et au-delà, découle de la déclaration solennelle faite en janvier 2004 à Niamey (Niger). Elle stipule de « **faire de l'UEMOA un espace unifié et ouvert au profit d'une population solidaire** ». L'émergence d'un tel pôle économique large, ouvert et compétitif est prévu se matérialiser par :

- un espace politique caractérisé par des performances en matière de bonne gouvernance, de démocratie et de diffusion des meilleures pratiques en matière de gestion financière ;
- un espace économique plus intégré, avec des échanges renforcés entre les différents pays et le développement de multiples réseaux de partenariat entre les entreprises ;
- un espace régional plus équilibré, grâce à la promotion de l'aménagement du territoire communautaire dans les politiques publiques des Etats membres et au développement de la solidarité communautaire ;
- un tissu dense de PMI/PME, productif, compétitif, orienté vers les exportations et animé par une classe d'entrepreneurs dynamiques et modernes ;
- une véritable communauté universitaire pluridisciplinaire ;
- une sensible réduction de la pauvreté et des inégalités entre pays, entre régions et entre populations.

La stratégie d'opérationnalisation de cette vision se fonde sur les cinq (5) axes stratégiques suivants :

- **Axe stratégique 1** : Consolider la bonne gouvernance et approfondir l'intégration économique avec comme finalité la bonne gouvernance politique et économique ;
- **Axe stratégique 2** : Développer les infrastructures économiques. L'objectif principal est de contribuer à la réhabilitation et à la modernisation des infrastructures économiques ;
- **Axe stratégique 3** : Construire un appareil productif intégré via non seulement la restructuration, la mise à niveau des entreprises et leur promotion, mais aussi la valorisation et la transformation des ressources naturelles des pays ;
- **Axe stratégique 4** : Développer les ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation.
- **Axe stratégique 5** : Mettre en place un partenariat pour la mobilisation des ressources, la mise en œuvre et le suivi/Evaluation.

Ces différentes orientations stratégiques du PER ne mettent pas explicitement en évidence l'importance d'une intégration sociale comme un préalable indispensable, contrairement aux orientations du Pacte mondial pour l'emploi. Les réalités sociales et contextuelles des Etats sont diverses et peuvent constituer de réelles contraintes au processus d'intégration économique. Il importe donc de bien les caractériser, d'en comprendre les véritables enjeux et leviers afin de proposer des politiques régionales de lutte contre la pauvreté en adéquation avec les priorités des politiques des Etats. Sous réserve de prendre en compte spécifiquement cette dimension, la vision de l'Union invite à se poser la question de savoir comment envisager ce processus d'intégration économique et sociale plus cohérent. Les analyses précédentes permettent de suggérer une approche par phase définie comme suit :

Phase 1 : D'abord, caractériser les spécificités économiques et sociales des Etats de l'Union. Cela permettra de mieux apprécier l'ampleur des écarts du développement économique et social entre eux et de s'accorder sur une stratégie pour les réduire. C'est toute l'essence de cette dimension sociale du processus de l'intégration qui se trouve en réalité masquée et peu explicitée dans l'axe stratégique 4 du PER 2006-2010. Elle doit en effet être considérée comme un préalable indispensable pour réconcilier les choix de politiques socioéconomiques des Etats avec ceux de l'Union ;

Phase 2 : Ensuite, mutualiser les avantages comparatifs des différents Etats membres de l'Union et valoriser leurs complémentarités et subsidiarités afin de progresser rapidement vers une intégration économique moins

inégalitaire. Cette phase constitue l'essence même du PER 2006-2010, structurée autour des quatre autres axes stratégiques (N°1, 2, 3 et 5).

Phase 3 : Envisager par la suite, l'intégration de l'Union dans l'économie mondiale. Le passage à cette phase suppose que l'Union possède des acquis sérieux tirés de la mise en œuvre réussie des 5 axes stratégiques. S'intégrer dans l'économie mondiale et espérer en tirer un meilleur profit suppose que l'Union s'attelle à renforcer ces acquis.

7. Bibliographie

- Concepts et indicateurs du marché du travail et du secteur informel, Série méthode n°2, AFRISTAT, décembre 1999
- Inégalité, pauvreté et bien-être social, Fondements analytiques et normatifs, Boniface Essama-Nssah, Préface de Peter J. Lambert, De Boeck Université, 2000
- Taux de rendement de l'éducation sur le marché du travail d'un pays en développement, Florence Arestoff, Document de travail, DT/2000/11, DIAL, 2000
- Manuel sur la mesure de l'économie non observée, OCDE/FMI/ILO/CIS STAT, 2003
- Statéco n°99, Méthodes statistiques et économiques pour le développement et la transition, DIAL/AFRISTAT/INSEE, 2005
- Econométrie, William Greene, 5^{ème} édition, Edition française dirigée par Didier Schlachter, Théophile Azomahou, Stéphanie Monjon, Phu Nguyen Van, Pearson Education, 2005
- Programme économique régional (PER) 2006-2010, Rapport de synthèse, Commission de l'EUMOA, Juillet 2006
- Poverty and equity, Measurement, policy and estimation with DAD, Jean-Yves Duclos, Abdelkrim Araar, Springer 2006
- Perspectives économiques régionales, Rapport de la zone franc 2008, FMI
- Guide sur les nouveaux indicateurs d'emploi des Objectifs du Millénaire pour le Développement, y compris l'ensemble complet des indicateurs du travail décent, Secteur emploi, Bureau international du travail, Juin 2009
- Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, Pr Joseph Stiglitz, Président de la Commission, Colombia University, Pr Amartya Sen, Conseiller de la Commission, Havard University, Pr Jean-Paul Fitoussi, Coordinateur de la Commission, IEP, Septembre 2009
- Atelier de l'analyse approfondie des données des enquêtes sur les dépenses des ménages (EDM) 2008, Points saillants de l'atelier, Bamako, du 31 mai au 11 juin 2010, AFRISTAT
- L'économie informelle en Afrique, Promouvoir la transition vers la formalité, défis et stratégies, Genève BIT 2010
- Promouvoir la reprise de l'emploi sans renoncer aux objectifs budgétaires, Notes de synthèse, OIT/IIES, Genève, 2010
- Rapport annuel de la zone Franc 2009, Banque de France
- Rapport annuel de la zone Franc 2010, Banque de France
- Perspectives économiques régionales, FMI, Avril 2011
- Comment bénéficier du dividende démographique ? La démographie au centre des trajectoires de développement, synthèse des études réalisées dans les pays de l'UEMOA ainsi qu'au Ghana, en Guinée, en Mauritanie et au Nigéria, Jean-Pierre Guengant, IRD/AFD, Septembre 2011
- Structural transformation, employment creation, and labour markets : the implication for poverty reduction in sub-Saharan Africa, Francis Teal, Centre for study of African economies, University of Oxford, May 2011

8. Annexes

Annexe 1 : Tendances des indicateurs sur le marché du travail suivant la strate

	Cotonou	Ouaga	Bissau	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	UEMOA
Ratio Emploi/population (%)									
Homme	69,1	68,8	50,2	68,6	56,4	61,2	72,3	68,2	66,9
Femme	69,2	47,6	32,2	55,8	39,8	27,1	48,9	69,9	51,8
Ensemble	69,1	58,2	41,1	62,1	48,2	43,8	60,5	69,1	59,2
Taux d'activité									
Homme	71,5	77,1	58,2	76,2	62,6	69,3	76,9	73,8	73,2
Femme	71,4	57,1	38,4	65,0	43,9	31,8	53,2	73,6	57,9
Ensemble	71,4	67,1	48,2	70,5	53,3	50,4	65,0	73,7	65,5
Taux d'emplois vulnérable (%)									
Homme	56,8	45,4	36,2	42,2	54,9	50,7	49,1	58,5	48,5
Femme	81,7	63,2	65,8	68,0	63,7	63,4	59,4	85,9	69,6
Ensemble	69,4	52,7	47,9	54,1	58,5	54,7	53,3	73,2	57,9
Pourcentage de travailleurs pauvres									
Homme	35,5	33,9	38,3	16,8	34,4	25,6	35,2	15,5	26,8
Femme	40,4	36,4	42,5	21,2	36,0	28,2	37,6	17,4	29,1
Ensemble	38,0	34,9	40,0	18,8	35,0	26,4	36,1	16,5	27,8
Proportion de salariés ayant un bulletin de paie									
Homme	19,0	22,2	40,3	25,3	20,3	21,9	19,6	16,2	22,0
Femme	6,1	13,3	17,4	10,1	10,5	17,2	11,5	4,2	9,8
Ensemble	12,4	18,5	31,2	18,3	16,3	20,4	16,3	9,7	16,6
Taux de bas salaire mensuels*									
Homme	8,5	24,3	7,9	26,7	9,9	13,3	25,5	12,1	19,9
Femme	40,7	61,4	30,8	64,2	48,3	38,7	60,8	49,7	55,2
Ensemble	24,7	39,6	16,7	43,7	26,3	21,2	39,5	32,2	35,6
% de salaire mensuel inférieur au SMIG**									
Homme	17,2	28,0	7,9	34,5	19,5	21,2	35,5	12,4	27,1
Femme	52,5	65,4	30,8	67,2	64,3	52,8	70,2	50,4	61,8
Ensemble	35,0	43,4	16,7	49,4	38,6	31,1	49,3	32,7	42,5
Taux de chômage des 15-24 ans (BIT)									
Homme	14,6	27,7	56,5	55,0	37,6	38,6	18,4	31,1	33,7
Femme	10,8	35,5	50,8	34,0	19,1	38,3	21,9	17,4	26,8
Ensemble	12,3	31,4	53,9	42,1	27,3	38,5	19,9	23,2	30,1
% de jeunes de 15-24 ans ni sur le marché du travail, ni dans le cursus scolaire d'oisiveté***									
Homme	10,0	14,6	18,6	16,5	17,3	30,4	11,4	10,8	15,4
Femme	21,2	32,2	31,7	28,1	29,1	55,3	34,2	22,2	30,7
Ensemble	15,8	24,1	25,5	23,1	23,6	43,1	23,1	17,0	23,6
Taux de chômage (BIT)									
Homme	3,3	10,8	13,8	10,0	9,9	12,0	6,0	7,6	8,7
Femme	3,1	16,6	16,1	14,2	9,3	14,9	8,0	5,0	10,6
Ensemble	3,2	13,3	14,7	12,0	9,7	12,9	6,8	6,2	9,5
Pourcentage de chômage de longue durée									
Homme	35,6	47,3	33,2	55,	36,5	40,5	31,0	35,9	44,1
Femme	31,5	59,3	45,2	48,9	36,8	44,7	40,2	31,7	46,4
Ensemble	33,5	53,7	38,5	51,6	36,6	42,1	35,5	34,1	45,2

(*) :

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Annexe 2 : Tendances des indicateurs sur le marché du travail suivant le statut de pauvreté et le quintile du niveau de vie

Indicateurs	Statut de pauvreté		Quintiles du niveau de vie					UEMOA
	Pauvres	Non pauvres	20% les plus pauvres	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	20% les plus riches	
Ratio Emploi/population (%)								
Homme	63,5	68,2	61,8	66,3	63,9	67,6	71,9	66,9
Femme	50,1	52,3	51,5	51,0	52,0	49,2	54,7	51,8
Ensemble	56,5	60,3	56,3	58,3	57,8	58,4	63,6	59,2
Taux d'activité								
Homme	70,7	74,2	70,0	72,1	71,0	73,9	77,0	73,2
Femme	54,6	59,4	55,7	57,4	58,3	55,4	61,9	57,9
Ensemble	62,3	66,8	62,4	64,4	64,4	64,7	69,7	65,5
Taux d'emplois vulnérable (%)								
Homme	52,5	47,1	52,4	52,6	49,8	50,4	41,7	48,5
Femme	79,8	65,3	80,9	79,1	76,9	71,3	47,7	69,6
Ensemble	65,2	55,1	66,2	64,7	62,4	59,2	44,2	57,9
Pourcentage de travailleurs pauvres								
Homme	100,0	-	99,7	63,5	4,1	-	-	26,8
Femme	100,0	-	99,9	59,5	3,5	-	-	29,1
Ensemble	100,0	-	99,8	61,7	3,8	-	-	27,8
Proportion de salariés ayant un bulletin de paie								
Homme	13,3	25,1	12,1	16,1	18,5	22,6	32,5	22,0
Femme	2,4	12,8	1,8	3,3	5,8	10,8	22,3	9,8
Ensemble	8,2	19,8	7,2	10,2	12,6	17,6	28,3	16,6
Taux de bas salaires mensuels*								
Homme	26,5	17,7	28,4	23,9	20,8	20,7	12,7	19,9
Femme	66,9	50,5	69,8	63,4	60,1	59,9	40,4	55,2
Ensemble	45,6	31,8	48,5	42,7	38,8	32,9	24,0	35,6
% de salaire mensuel inférieur au SMIG national* *								
Homme	37,0	23,7	39,3	31,3	28,9	26,7	18,4	27,1
Femme	74,8	56,5	76,4	70,1	68,5	55,9	45,9	61,8
Ensemble	54,9	37,8	57,3	49,8	47,0	38,8	29,6	42,5
Taux de chômage des 15-24 ans								
Homme	27,1	37,2	33,7	23,1	37,7	31,8	45,6	33,7
Femme	18,2	30,4	17,2	23,9	25,9	31,4	33,1	26,8
Ensemble	22,8	33,5	25,5	23,4	31,4	31,6	37,8	30,1
% de jeunes de 15-24 ans ni sur le marché du travail, ni dans le cursus scolaire d'oisiveté***								
Homme	21,0	12,7	23,5	15,1	16,2	12,4	10,1	15,4
Femme	36,2	28,4	36,4	36,2	30,5	29,6	23,5	30,7
Ensemble	28,8	21,3	30,1	26,0	23,8	21,5	18,0	23,6
Taux de chômage								
Homme	10,1	8,1	11,7	8,0	10,0	8,6	6,6	8,7
Femme	8,3	11,5	7,6	11,2	10,8	11,1	11,6	10,6
Ensemble	9,3	9,6	9,8	9,5	10,4	9,7	8,7	9,5
Pourcentage de chômage de longue durée								
Homme	42,7	44,7	47,7	43,7	39,8	46,9	42,0	44,1
Femme	47,1	46,2	50,8	39,3	43,7	51,6	47,5	46,4
Ensemble	44,5	45,5	48,8	41,3	41,7	49,2	45,1	45,2

(*) :

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Annexe 3 : Revenu moyen mensuel (x 1000 F CFA) dans l'emploi principal des actifs occupés en 2008

	Statut de pauvreté		Quintiles du niveau de vie					Ensemble
	Pauvres	Non pauvres	20% les plus pauvres	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	20% les plus riches	
1. Sexe								
Homme	57,8	98,3	57,2	64,9	70,6	85,1	127,1	87,9
Femme	26,6	52,5	25,2	30,5	35,3	43,6	76,3	45,1
2. Classe de branche d'activité								
Activités agricoles	55,1	74,2	52,6	53,6	45,3	66,0	137,8	65,7
Activités industrielles	51,4	76,5	52,4	51,2	59,4	64,9	106,8	68,1
Activités commerciales	33,1	56,3	30,0	37,9	44,6	51,1	76,2	49,4
Activités liées aux autres services	46,5	93,5	46,3	56,1	62,4	79,7	119,4	83,4
Non déclarés	43,8	84,9	48,0	42,5	31,6	75,4	115,8	72,2
3. Niveau d'instruction								
Aucun	37,9	47,2	35,3	41,1	43,9	47,7	52,2	43,9
Primaire	41,9	60,7	41,7	42,2	52,8	62,4	69,5	56,9
Secondaire	79,4	95,7	87,2	80,6	80,4	87,9	105,8	93,3
Supérieur	124,1	216,9	118,5	139,1	135,5	170,7	247,5	213,1
4. Catégories socioprofessionnelles								
Cadres supérieurs et assimilés	151,4	297,9	230,2	184,4	118,5	262,8	319,9	294,5
Cadres moyens et assimilés	129,8	167,3	152,8	119,3	162,8	156,8	174,9	163,2
Employés	50,6	73,3	48,9	60,1	59,2	70,7	81,6	68,4
Ouvriers	44,2	66,3	43,3	58,9	57,1	63,4	70,8	59,7
Manœuvres	41,7	43,1	43,2	41,1	45,5	38,6	44,3	42,6
Patrons/Associés	57,6	99,7	61,3	60,5	81,0	75,6	136,0	90,2
Travailleurs pour compte propre	36,8	53,0	33,1	39,8	43,7	49,2	71,4	47,7
Apprentis	23,2	23,7	28,0	19,2	23,2	27,4	22,0	23,5
aides familiaux	15,7	31,2	19,3	18,6	46,6	18,1	25,4	27,7
5. Secteur institutionnel								
Secteur public	90,3	161,8	99,5	98,6	111,8	144,1	187,8	151,8
Secteur privé formel	64,6	132,0	67,5	74,3	81,5	106,3	168,3	121,9
Secteur privé informel	38,4	53,3	36,3	42,2	45,1	49,8	65,4	48,7
5. Statut migratoire								
Natif	45,0	74,6	45,2	47,8	52,5	63,4	103,1	65,4
Migrant	41,5	81,0	38,9	49,0	55,6	70,6	108,3	71,4
7. Capitales								
Cotonou	34,4	72,3	32,6	34,8	49,3	59,3	95,4	58,5
Ouagadougou	28,8	67,9	23,9	32,9	39,7	52,1	97,0	54,4
Bissau	49,1	69,6	46,6	55,5	45,7	66,8	82,4	61,3
Abidjan	50,9	99,8	51,2	63,9	74,9	87,5	136,5	90,7
Bamako	46,6	64,8	40,8	52,7	49,4	55,4	80,9	58,6
Niamey	38,4	72,7	39,0	45,7	54,4	61,3	91,5	63,8
Dakar	53,4	90,4	54,5	53,3	55,0	75,9	126,2	78,0
Lomé	23,0	34,1	23,1	22,6	25,2	37,1	44,4	32,3
UEMOA	43,1	78,6	41,7	48,5	54,4	67,9	106,4	69,0

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Annexe : Estimation du rendement de l'éducation

Annexe 4.1 : Participation au marché du travail

	Cotonou		Ouagadougou		Bissau		Abidjan		Bamako		Niamey		Dakar		Lomé		Ensemble	
	Coeff	P> z	Coeff	P> z	Coeff	P> z	Coeff	P> z	Coeff	P> z	Coeff	P> z	Coeff	P> z	Coeff	P> z	Coeff	P> z
Participe																		
Age	0,062	0,000	0,062	0,000	0,026	0,063	0,077	0,000	0,058	0,000	0,041	0,023	0,046	0,000	0,040	0,039	0,066	0,000
Age au carré	-0,001	0,000	-0,001	0,005	-0,000	0,265	-0,001	0,000	-0,001	0,001	-0,000	0,320	-0,001	0,006	-0,000	0,031	-0,001	0,000
Femme (Ref=Homme)	-0,094	0,096	-0,057	0,270	-0,025	0,656	-0,010	0,774	-0,020	0,641	-0,043	0,447	-0,038	0,493	-0,024	0,710	-0,044	0,013
Natif (Ref=Migrants)	-0,031	0,555	0,079	0,118	-0,043	0,292	-0,057	0,106	0,053	0,176	0,059	0,273	-0,041	0,431	0,058	0,364	0,001	0,962
Ecole public (Ref=Autres)	-0,158	0,743	-1,173	0,014	-1,983	0,008	-0,614	0,144	-1,115	0,012	-0,310	0,611	-1,299	0,008	-2,154	0,000	-0,665	0,000
Age *Ecole public (Ref = Autres)	0,023	0,313	0,063	0,020	0,094	0,010	0,032	0,132	0,038	0,107	0,034	0,290	0,065	0,007	0,104	0,000	0,034	0,000
Age2 *Ecole public (Ref = Autres)	-0,000	0,341	-0,001	0,040	-0,001	0,014	-0,000	0,270	-0,000	0,317	-0,001	0,246	-0,001	0,015	-0,001	0,000	-0,000	0,001
Durée moyenne d'année d'études (S)	0,022	0,196	0,007	0,229	-0,001	0,926	0,002	0,876	0,036	0,015	-0,001	0,925	0,003	0,058	0,037	0,120	0,004	0,007
Instrument : Educhi (S>=14 ans)																		
Age	0,082	0,000	0,117	0,000	0,240	0,000	0,120	0,000	0,086	0,000	0,145	0,000	0,088	0,000	0,073	0,000	0,106	0,000
Age au carré	-0,001	0,000	-0,001	0,000	-0,002	0,000	-0,001	0,000	-0,001	0,000	-0,001	0,000	-0,001	0,000	-0,001	0,000	-0,001	0,000
Ecole public (Ref=Autres)	-0,551	0,000	-0,139	0,114	-0,108	0,488	-0,502	0,000	0,314	0,002	-0,624	0,000	-0,513	0,000	-0,037	0,715	-0,353	0,000
Nbre d'enfants de moins de 15 ans	-0,145	0,000	-0,159	0,000	-0,076	0,001	-0,085	0,000	-0,056	0,000	-0,128	0,000	-0,107	0,000	-0,089	0,003	-0,087	0,000
Constant	-2,285	0,000	-3,196	0,000	-6,455	0,000	-2,659	0,000	-3,014	0,000	-3,233	0,000	-2,526	0,000	-2,418	0,000	-2,897	0,000
Ratio de Mills	-0,575	0,000	-0,454	0,000	0,163	0,095	-0,551	0,000	0,460	0,000	-0,315	0,010	-0,150	0,000	-0,288	0,110	-0,389	0,000
Nbre d'observations	1880		1974		3514		2158		3144		2194		2989		1859		19712	
Prob > Chi2	0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,0000	

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Annexe 4.2 : Estimation de l'équation de salaire

Variable dépendante = Log (Revenu)	Cotonou				Ouagadougou				Bissau				Abidjan			
	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 1		Modèle 2		Modèle 1		Modèle 2		Modèle 1		Modèle 2	
	Coeff	P> z														
Constante	1,069	0,000	1,649	0,000	0,642	0,012	1,875	0,000	1,959	0,000	4,533	0,000	1,157	0,000	1,800	0,006
Ratio de Mills	-	-	0,020	0,000	-	-	-0,239	0,016	-	-	-0,378	0,031	-	-	-0,104	0,611
Age	0,081	0,000	0,073	0,000	0,107	0,000	0,078	0,000	0,055	0,000	-0,029	0,461	0,086	0,000	0,071	0,003
Age au carré	-0,00072	0,000	-0,00062	0,000	-0,00106	0,000	-0,00077	0,000	-0,00047	0,005	0,00038	0,354	-0,00071	0,000	-0,00056	0,049
Femme (Ref=Homme)	-	-	-0,514	0,000	-	-	-0,437	0,000	-	-	-0,328	0,000	-	-	-0,301	0,000
Natif (Ref= Migrants)	-	-	0,019	0,655	-	-	-0,033	0,514	-	-	-0,013	0,788	-	-	-0,044	0,332
Ecole public (Ref=Autres)	-	-	-0,171	0,054	-	-	-0,016	0,787	-	-	0,204	0,031	-	-	0,020	0,831
Durée de scolarité (S)	0,098	0,000	0,082	0,000	0,099	0,000	0,093	0,000	0,071	0,000	0,062	0,000	0,111	0,000	0,104	0,000
Nombre d'observations	1085		1085		918		918		1142		1142		1024		1024	
Prob > F	0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000	
R2	0,355		0,426		0,405		0,455		0,192		0,225		0,465		0,487	
R2 Ajusté	0,353		0,422		0,403		0,451		0,190		0,220		0,464		0,484	

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Modèle 1 = Modèle standard de Mincer

Modèle 2 = Modèle de Mincer étendu avec correction du biais de sélection

Annexe 4.2 : Estimation de l'équation de salaire (suite)

Variable dépendante = Log (Revenu)	Bamako				Niamey				Dakar				Lomé				Ensemble			
	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 1		Modèle 2		Modèle 1		Modèle 2		Modèle 1		Modèle 2		Modèle 1		Modèle 2	
	Coeff	P> z																		
Constante	1,248	0,000	1,277	0,005	0,844	0,002	1,072	0,020	1,923	0,000	2,847	0,000	0,093	0,692	-0,623	0,295	1,223	0,000	1,316	0,000
Ratio de Mills	-	-	0,058	0,631	-	-	0,004	0,966	-	-	-0,209	0,007	-	-	0,522	0,013	-	-	0,075	0,107
Age	0,080	0,000	0,078	0,000	0,102	0,000	0,097	0,000	0,057	0,000	0,042	0,000	0,108	0,000	0,127	0,000	0,078	0,000	0,081	0,000
Age au carré	-0,00075	0,000	-0,00074	0,000	-0,00100	0,000	-0,00097	0,000	-0,00045	0,001	-0,0031	0,024	-0,00116	0,000	-0,00143	0,000	-0,00071	0,000	-0,00075	0,000
Femme (Ref=Homme)	-	-	-0,405	0,000	-	-	-0,433	0,000	-	-	-0,445	0,000	-	-	-0,487	0,000	-	-	-0,451	0,000
Natif (Ref= Migrants)	-	-	0,025	0,545	-	-	-0,015	0,791	-	-	-0,013	0,746	-	-	-0,132	0,007	-	-	0,046	0,008
Ecole public (Ref=Autres)	-	-	0,108	0,120	-	-	0,032	0,736	-	-	0,010	0,879	-	-	-0,101	0,100	-	-	-0,079	0,004
Durée de scolarité (S)	0,097	0,000	0,093	0,000	0,086	0,000	0,087	0,000	0,105	0,000	0,099	0,000	0,106	0,000	0,088	0,000	0,099	0,000	0,091	0,000
Nombre d'observations	1178		1178		783		783		1356		1356		1086		1086		8572		8572	
Prob > F	0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000	
R2	0,398		0,443		0,351		0,399		0,388		0,442		0,311		0,383		0,330		0,378	
R2 Ajusté	0,397		0,440		0,349		0,391		0,387		0,439		0,309		0,379		0,328		0,377	

Source : Nos calculs à partir des données des EDM 2008/UEMOA

Modèle 1 = Modèle standard de Mincer

Modèle 2 = Modèle de Mincer étendu avec correction du biais de sélection

Annexe 5 : Pacte mondial pour l'emploi - Les mesures de politiques¹⁵

N°1 - Investissements dans les infrastructures: un outil efficace pour la création du travail décent

Il est indispensable d'évaluer le résultat global de ces investissements en termes d'emplois directs, indirects et induits, non seulement pour apprécier leurs effets à court terme, mais aussi pour estimer leur impact à plus long terme sur la croissance et leur effet redistributif. Étant donné que de nombreux projets d'infrastructure dans les pays à revenus faibles et moyens sont cofinancés par les institutions financières internationales, ces institutions doivent s'efforcer d'augmenter la place de la main-d'œuvre dans le développement des infrastructures.

N°2 - Innovations dans les programmes d'emplois publics

Les Programmes d'Emplois Publics (PEP) sont un outil efficace pour accroître la demande globale de main-d'œuvre en temps de crise. Les PEP peuvent compléter la création d'emplois réalisée par le secteur public. Ils peuvent ainsi offrir un instrument politique supplémentaire qui permet de s'attaquer au problème du sous-emploi et de l'emploi informel. Cet outil fait partie intégrante d'une politique plus large en matière d'emploi et de protection sociale.

N°3 - Intégration de l'économie informelle dans les mesures de relance

Tandis que les médias, les données officielles, les politiques et les plans de relance ciblent principalement les travailleurs et les employés réguliers, formels et protégés, le danger d'une augmentation de l'informalisation difficile à inverser est réel. Il est capital que les mesures pour une reprise durable incluent l'économie informelle, qu'elles empêchent toute augmentation future de l'informalisation et que l'impact de la crise sur le travail soit suivi selon une perspective globale.

N°4 - Définition d'un objectif en matière d'emploi: quelques éléments de réflexion

La définition d'un objectif en matière d'emploi n'est pas une alternative à la « lutte contre l'inflation » dans le sens où elle n'exerce pas un effet de pendule par rapport à l'importance pour la stabilité macro-économique. On observe une différence entre les deux concepts : le dernier présume implicitement que des « fondamentaux macroéconomiques » sains ne sont pas simplement nécessaires, mais suffisent à générer une croissance de la production et, par extension, une croissance de l'emploi ; le premier suppose que l'ère du « fondamentalisme du marché », qui a caractérisé les derniers 25 ans, n'a pas suffi à générer un nombre suffisant d'emplois pour tous ceux qui souhaitent travailler.

N°5 - Le rôle des services de l'emploi pour soutenir le marché de l'emploi

La mise à disposition de services de l'emploi efficaces est indispensable pour que le marché du travail opère correctement. Ces services peuvent être proposés par des instances gouvernementales, à savoir les ministères du Travail, des agences d'emploi privées et des organisations à but non lucratif et non gouvernementales.

N°6 - Inclusion des handicapés dans les réponses à la crise

Avant même que la crise économique et sociale et la crise de l'emploi ne surviennent, les handicapés avaient plus de mal à trouver un emploi que les personnes valides et risquaient de se trouver parmi les personnes les plus pauvres de la société. Quand bien même les données sur la manière dont les handicapés ont vécu la crise sont rares, on suppose généralement qu'ils ont été touchés de manière disproportionnée, que ce soit directement ou indirectement. Leur potentiel à contribuer à la reprise doit être reconnu et introduit pour assurer qu'ils ne se retrouveront pas piégés dans une pauvreté accrue, qu'ils puissent vivre de manière indépendante et jouer un rôle actif dans la société.

N°7 - Stratégies pour limiter ou éviter les licenciements dans les entreprises

Près des trois quarts des réponses politiques à la crise ont concerné des mesures prises pour accorder des crédits et des avantages fiscaux aux entreprises (principalement des PME), souvent dans le cadre d'un ensemble plus étendu de mesures d'aide. Ces mesures interviennent au niveau de l'entreprise, les aidant à faire face à la crise et, par extension, à éviter la mise à pied des travailleurs. La présente note de synthèse concerne plus particulièrement les mesures directes prises pour protéger les emplois, regroupées en deux catégories : la première catégorie concerne les aménagements de la durée du travail et la deuxième les ajustements de salaires et les aides à l'emploi.

N°8 - Soutien aux PME et à leurs employés pendant la crise

Le Pacte mondial pour l'emploi, conçu pour guider les politiques nationales et internationales visant à stimuler la reprise, reconnaît tout particulièrement la contribution des petites et moyennes entreprises (PME).

N°9 - Promotion des emplois verts pour faciliter la reprise et le développement durable

Dans leur réponse à la crise internationale, les gouvernements ont l'occasion de changer la manière dont ils élaborent et mettent en oeuvre leurs stratégies de développement économique. Les appels de plus en plus pressants pour une voie de développement plus durable, en termes sociaux, économiques et environnementaux, et pour une économie mondiale « plus verte » doivent se traduire par des mesures politiques qui i) aident les communautés, secteurs, régions et travailleurs touchés par le changement climatique, notamment via un dialogue social et une protection sociale accrue, ii) encouragent l'investissement dans la création d'emplois verts et iii) renforcent les capacités et les systèmes de formation professionnelle en vue de mieux répondre aux besoins émergents du marché du travail. Chacune de ces composantes est traitée dans l'Initiative Emplois verts, un partenariat entre l'OIT, le PNUE, l'IOIE et la CSI.

N°10 - Résistance des entreprises sociales et solidaires : l'exemple des coopératives

Ce qui distingue les coopératives, les sociétés mutuelles et les entreprises sociales des autres formes d'entreprises privées est leur lien avec la communauté et ses valeurs intrinsèques, l'éthique et les principes de la démocratie. Le Pacte mondial pour l'emploi reconnaît le rôle actif des coopératives dans la dynamique de création de nouveaux emplois, la relance du marché de l'emploi et la viabilité des entreprises.

N°11 - Pratiques responsables dans les chaînes d'approvisionnement

En temps de crise, les principaux enjeux pour les entreprises et les représentants d'employeurs et de travailleurs au niveau de l'entreprise consistent à savoir comment gérer l'impact de la crise sur l'entreprise via le dialogue, l'information, des consultations et des négociations et à minimiser les coûts sociaux.

¹⁵ Extrait de « Promouvoir la reprise de l'emploi sans renoncer aux objectifs budgétaires, Notes de synthèse, OIT/IIES, Genève, 2010 »

[N°12 - Financer la création d'emplois: pourquoi le financement est essentiel et quelle est l'efficacité des interventions politiques](#)

Afin de permettre aux PME d'investir et de créer des emplois, elles doivent disposer des moyens financiers nécessaires : le capital. Ce dernier prend deux formes : les fonds propres générés par les bénéfices accumulés au fil des années d'activité, et les fonds étrangers, provenant de fournisseurs, de clients et, en particulier, de banques et autres institutions financières.

[N°13 - Options politiques pour soutenir les jeunes travailleurs pendant la reprise économique](#)

La crise mondiale de l'emploi a durement frappé les jeunes. Sur les 211 millions de chômeurs estimés dans le monde en 2009, près de 40 % - soit environ 81 millions - avaient entre 15 et 24 ans. Dans de nombreux pays, le paysage morose du chômage est encore assombri par le grand nombre de jeunes occupant des emplois de faible qualité et mal rémunérés, par le biais d'arrangements intermittents et précaires, notamment dans l'économie informelle.

[N°14 - Crise économique mondiale, parité hommes-femmes et travail : principaux défis et options politiques](#)

La présente note de synthèse suggère que les pays devraient prendre des mesures spécifiques respectueuses de l'équité entre hommes et femmes, en plaçant l'égalité d'accès à des emplois décentes et productifs des femmes en tant que priorité essentielle des politiques macro-économiques, adoptant des politiques budgétaires en faveur des travailleurs pauvres, et en particulier des femmes, améliorant les ressources humaines par un investissement dans l'éducation, le renforcement des capacités et la formation continue pour les filles et les femmes, affectant des investissements publics à la création d'emplois en vue d'assurer une égalité d'accès et d'avantages aux femmes et améliorant ou étendant les mesures de protection sociale qui ciblent les femmes en particulier.

[N°15 - Génération de revenus et moyens de subsistance durables pour les personnes vivant avec ou affectées par le VIH et le SIDA](#)

La crise financière et économique mondiale menace de faire perdre les acquis réalisés grâce aux programmes de soutien, de soins, de prévention et de traitement du VIH et du sida dans de nombreux pays à bas et moyens revenus. Le Pacte mondial pour l'emploi s'intéresse aux impacts de la crise économique et financière internationale sur la société et l'emploi. Ce Pacte fait appel à des programmes concernant le VIH/sida sur le lieu de travail en tant que réponse efficace à la crise et préconise la création d'un socle de protection sociale afin de faciliter l'accès des plus pauvres à des services sociaux de base et aux transferts de fonds.

[N°16 - Protéger les travailleurs migrants malgré la crise](#)

Le Pacte mondial pour l'emploi a constaté que les travailleurs migrants constituaient un des groupes vulnérables et a insisté sur le besoin de mesures politiques spécifiques pour contrer les effets négatifs de la crise sur les travailleurs migrants.

[N°17 - Partage du travail : l'aménagement du temps de travail comme stratégie de protection de l'emploi](#)

Le partage du travail est davantage susceptible d'être bénéfique pour tous lorsque : les pouvoirs publics jouent un rôle actif dans sa promotion, les programmes sont négociés et mis en place dans le cadre du dialogue social et de la négociation collective, des suppléments de salaire (par ex. des allocations de chômage partiel) sont versés afin de compenser les revenus réduits des travailleurs, les mesures sont générales, visant les travailleurs permanents et temporaires, et les dirigeants procèdent aux changements nécessaires de l'environnement de travail, comme la réingénierie des processus de travail et l'accompagnement formatif.

Annexe 6 : Définition des principaux indicateurs

Employeur (ou patron) : Individu travaillant pour son propre compte ou avec un ou plusieurs associés, occupant un emploi à titre indépendant, et qui emploie une ou plusieurs personnes salariées dans son unité.

Propre compte : Personne occupant un emploi à titre indépendant, mais qui n'emploie aucun salarié et peut néanmoins travailler avec des aides familiaux ou apprentis.

Salarié : Individu ayant un emploi rémunéré en espèce et/ou en nature de façon régulière et selon une périodicité définie, titulaire d'un contrat de travail, explicite ou implicite, avec le même employeur continûment.

Travailleurs indépendants : Ensemble des patrons (y compris leurs associés) et travailleurs à compte propre.

Secteur informel : Ensemble des unités de production qui ne possèdent pas de numéro de contribuable et/ou ne tenant pas une comptabilité formelle. Mais de nouvelles dispositions de la 15^{ème} et de la 17^{ème} CIST (Conférence internationale des statisticiens du travail) ont recommandé d'ajouter dans les critères d'identification du secteur informel, la destination de la production (marchande).

Unité de production : unité élémentaire, mobilisant des facteurs de production (travail, capital) pour générer une production et une valeur ajoutée au sens de la comptabilité nationale. L'unité de production se confond avec l'établissement lorsque l'activité s'exerce dans un lieu physique spécifiquement conçu à cet effet (boutique, atelier, échoppe). Elle est assimilée à un "pseudo-établissement" lorsqu'il n'existe pas de lieu (activité à domicile, activité ambulante). Par exemple, une couturière travaillant seule à domicile et confectionnant des vêtements pour ses clients est associée à une unité de production de la branche "confection". De la même façon, un vendeur de cigarettes au détail sur la voie publique est associé à une unité de production de la branche "commerce".

Situation dans l'activité : Catégorisation de la population en des groupes homogènes d'opérateurs : la population active occupée, les chômeurs et les inactifs. Le groupe des chômeurs peut distinguer éventuellement les primo-demandeurs d'emploi (à la recherche d'un premier emploi), des anciens actifs occupés à la recherche d'un nouvel emploi ou encore des chômeurs au sens du BIT et des chômeurs au sens large ainsi que des chômeurs découragés.

Chômeur au sens du BIT : personne en âge de travailler (selon la réglementation nationale), ne disposant pas encore d'un emploi ou ayant perdu un emploi antérieur, à la recherche d'un emploi au cours de la semaine précédant l'enquête et étant disposée à travailler immédiatement (dans les deux semaines suivant l'enquête).

Chômeur au sens large : personne en âge de travailler (selon la réglementation nationale), ne disposant pas encore d'un emploi ou ayant perdu un emploi antérieur, à la recherche d'un emploi au cours de la semaine précédant l'enquête et étant disposée à travailler.

Chômeur découragé ou invisible : personne en âge de travailler (selon la réglementation nationale), ne disposant pas encore d'un emploi ou ayant perdu un emploi antérieur, et qui, bien que prête à travailler au cours de la semaine de référence, n'entreprend pas de démarches pour en trouver. De façon générale, un chômeur découragé est une personne sans emploi, qui, bien que disponible pour travailler, déclare ne plus rechercher d'emploi parce que la perspective d'y parvenir lui paraît trop faible (situation économique dégradée, manque de qualification, ne sait pas comment rechercher un emploi, attente incertaine d'une démarche d'emploi).

Population active occupée : Effectif des individus identifiés comme étant en âge de travailler et ayant déclaré effectivement occuper un emploi au cours de la semaine de référence précédant l'enquête. Au sens du BIT, c'est la population des individus âgés de 15 à 64 ans.

Population active : Effectif des chômeurs (BIT, au sens large) et de la population active occupée

Population inactive : Effectif des enfants en dessous de l'âge conventionnel d'accès au marché du travail, en cours de scolarisation et des vieillards (population de 65 ans et plus au sens du BIT).

Taux de chômage au sens du BIT : $100 \times (\text{Effectif des chômeurs au sens du BIT} / \text{Population active})$

Taux de chômage au sens large : $100 \times (\text{Effectif des chômeurs au sens large} / \text{Population active})$

Taux de sous emploi visible : $100 \times (\text{Effectif des actifs occupés travaillant involontairement moins de la durée hebdomadaire conventionnelle de travail} / \text{Effectif des actifs occupés})$. Le caractère volontaire est important pour distinguer le travail à temps partiel et celui des professions où le nombre d'heures ouvrées est normalement inférieur à la durée hebdomadaire conventionnelle de travail.

Taux de sous emploi invisible (TSEI) : $100 \times (\text{Effectif des actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum horaire} / \text{Effectif des actifs occupés})$

$$\text{TSEI} = 100 \times \frac{\text{Effectif des actifs occupés salariés gagnant moins que le Smig}}{\text{Effectif total des actifs occupés salariés}}$$

Taux de sous emploi global : $100 \times (\text{Effectif des chômeurs et des actifs occupés en situation de sous-emploi (visible ou invisible)} / \text{Effectif des actifs occupés})$

Pourcentage de jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi (PJNSENE):

$$PJNSENE = 100 \times \frac{\text{Effectif des jeunes de 15 - 24 ans ni sur le marché du travail, ni dans le cursus scolaire}}{\text{Effectif total des jeunes de 15 - 24 ans}}$$

Population active occupée : Effectif des individus identifiés comme étant en âge de travailler et ayant déclaré effectivement occuper un emploi au cours de la semaine de référence précédant l'enquête. Au sens du BIT, c'est la population des individus âgés de 15 à 64 ans.

Taux d'activité : Cet indicateur mesure la demande potentielle d'emplois. Il est estimé comme l'effectif de la population active divisé par l'effectif de la population en âge de travailler multiplié par 100.

$$\text{Taux d'activité} = 100 \times \frac{\text{Effectif des actifs occupés} + \text{Chômeurs}}{\text{Population en âge de travailler}} = \text{REP} + \frac{\text{Chômeurs}}{\text{Population en âge de travailler}}$$

Ratio emploi/population (Rep) : Ce ratio, encore appelé taux d'emploi, représente la part des personnes employées dans la population en âge de travailler d'un pays. L'indicateur est calculé en divisant le nombre total de personnes employées d'un certain âge (15 ans ou plus) par la population en âge de travailler.

$$\text{REP} = \text{Ratio emploi/population} = 100 \times \frac{\text{Effectif des actifs occupés}}{\text{Population en âge de travailler}}$$

L'indicateur est habituellement compris entre 50% et 75%. Un ratio élevé indique qu'une plus grande part de la population susceptible de travailler travaille effectivement. Un ratio bas indique qu'une part de la population ne participe pas effectivement à l'activité économique. La mesure a pour but d'intégrer à la fois les personnes travaillant dans le secteur formel et dans le secteur non formel. L'indicateur fournit des informations sur la capacité d'une économie à assurer des emplois. La valeur et les variations dans le temps du ratio peuvent être considérées en relation avec la croissance économique afin de déterminer dans quelle mesure cette croissance est pro-emploi et pro-pauvre.

Taux d'emploi vulnérables : il s'agit en fait de la part des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des emplois. L'indicateur mesure ce qui est considéré comme une situation vulnérable dans l'emploi, à savoir les statuts des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux non rémunérés. Le taux d'emploi vulnérable est égal à la part des travailleurs pour compte propre et des travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des emplois.

$$\text{Taux d'emploi vulnérable} = 100 \times \frac{(\text{Effectif des TCP} + \text{Effectifs des travailleurs familiaux non rémunérés})}{\text{Effectif total des emplois}}$$

Cet indicateur est une nouvelle grandeur qui mesure le nombre de personnes travaillant dans des conditions relativement précaires du fait de leur situation dans l'emploi. Du fait que les TCP et les travailleurs familiaux non rémunérés sont moins susceptibles de posséder un emploi formel, qu'ils ont généralement moins accès aux avantages sociaux ou aux programmes de protection sociale et qu'ils sont plus exposés aux cycles économiques, ces deux statuts sont considérés comme « vulnérables ». L'indicateur illustre le lien entre emploi vulnérable et pauvreté. En effet, le lien apparaît dans la mesure où les travailleurs ayant un statut vulnérable ne disposent pas d'une protection sociale leur permettant de faire face aux périodes de faible activité économique et n'ont souvent pas la possibilité d'économiser assez d'argent pour eux-mêmes et leurs familles afin de compenser de telles périodes.

Proportion de personnes salariées (dans le secteur non agricole) : L'indicateur encore appelé taux de salarisation, rapporte l'effectif des individus salariés à l'effectif total des emplois des actifs occupés. Il mesure le degré auquel les actifs ont accès à un emploi salarié, ce qui a une influence sur leur intégration dans l'économie monétaire. Cet indicateur indique également la mesure dans laquelle les marchés du travail sont ouverts, ce qui traduit une certaine efficacité économique à travers la flexibilité du marché du travail et la capacité de l'économie à s'adapter aux changements dans le temps.

$$\text{Proportion de salariés} = 100 \times \frac{\text{Effectif des salariés}}{\text{Effectif total des actifs occupés}}$$

Une amélioration de l'indicateur a souvent une incidence positive sur la réduction de la pauvreté. La création d'emplois décents et productifs est une stratégie clé pour l'autonomisation économique des actifs et de leurs familles. Une faible proportion ou un déclin de l'indicateur requiert des politiques une augmentation des opportunités d'emplois, en termes d'accès et de qualité de l'emploi.

Taux de travailleurs pauvres : Les travailleurs pauvres sont définis comme des personnes employées et vivant dans un ménage dont on estime que les membres vivent au-dessous du seuil de pauvreté estimé dans le pays concerné. Le taux de travailleurs pauvres est estimé par le rapport de l'effectif de ces travailleurs pauvres de 15 ans et plus sur l'effectif total des actifs occupés de 15 ans et plus.

Pourcentage de travailleurs gagnant moins que le SMIG : C'est le rapport entre l'effectif des travailleurs gagnant un revenu mensuel inférieur au Smig national et l'effectif total des travailleurs.

$$\text{Pourcentage de travailleurs gagnant moins que le Smig} = 100 \times \frac{\text{Effectif des travailleurs avec un revenu inférieur au Smig}}{\text{Effectif total des travailleurs}}$$

Indice de ségrégation horizontale ou de spécialisation par genre dans la branche i : $I_s(i)$:

$$I_s(i) = \frac{(\text{Effectif des femmes occupées dans la branche } i / \text{Effectif total des emplois dans la branche } i)}{(\text{Effectif des emplois féminins} / \text{Effectif total des emplois dans le champ d'étude couvert})}$$

L'indice de ségrégation horizontale permet de mesurer un aspect de la division sexuée du travail, notamment les inégalités dans la répartition des actifs occupés féminins et masculins entre les branches d'activité (secteurs économiques).

Indice de ségrégation verticale ou de spécialisation par genre dans la catégorie socioprofessionnelle i : $I_{csp}(i)$:

$$I_{csp}(i) = 100 \times \frac{(\text{Effectif des femmes occupées dans la Csp } i / \text{Effectif total des emplois dans la Csp } i)}{(\text{Effectif des emplois féminins} / \text{Effectif total des emplois dans le champ d'étude couvert})}$$

Au contraire, l'indice de ségrégation verticale mesure l'ampleur des inégalités dans la répartition des actifs occupés féminins et masculins à l'intérieur de ces secteurs, entre les métiers et les positions occupées (catégories socioprofessionnelles).